



L'industrie et les services

La politique de la Commission européenne en faveur des entreprises vise à instaurer un environnement favorable, leur permettant de prospérer en Europe, et ainsi à créer la hausse de productivité, les emplois et la richesse nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie révisée pour la croissance et l'emploi, qui a remplacé les objectifs de Lisbonne.

Si la compétitivité, en tant que concept macroéconomique, signifie implicitement l'amélioration des conditions de vie et des perspectives d'emploi pour tous ceux qui souhaitent travailler, au niveau des entreprises ou des secteurs industriels, elle met davantage l'accent sur la croissance de la productivité. Les entreprises disposent d'un large éventail de possibilités pour améliorer leurs performances, par exemple les investissements en actifs corporels ou les dépenses dans le capital humain, la recherche et le développement ou d'autres actifs incorporels. Cette dernière catégorie couvre les actifs non monétaires créés au fil du temps sous la forme d'actifs juridiques (tels que les brevets ou les droits d'auteur, qui protègent la propriété intellectuelle) et d'actifs compétitifs (comme la collaboration), qui peuvent jouer un rôle important pour déterminer l'efficacité et la productivité d'une entreprise. Le capital humain est généralement considéré comme la source principale de compétitivité en ce qui concerne les actifs incorporels, ce qui appuie l'idée que les entreprises ont un besoin constant d'investir dans leurs ressources humaines en attirant du personnel qualifié, en améliorant leurs compétences et en entretenant leur motivation. L'innovation est perçue comme un élément essentiel pour la compétitivité des entreprises et le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) vise à soutenir l'innovation, y compris l'éco-innovation.

Les activités de la Commission européenne en matière de politique d'entreprise tirent leur fondement juridique de l'article 157 du traité instituant

la Communauté européenne, qui veille à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité industrielle soient réunies. Il prévoit également un cadre pour encourager les initiatives d'entreprise, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises (PME). L'UE cherche à:

- alléger les charges administratives;
- faciliter la création rapide de nouvelles entreprises;
- créer un environnement plus favorable aux entreprises.

En octobre 2007, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Le rôle capital des petites et moyennes entreprises dans la stimulation de la croissance et de l'emploi — Une révision à mi-parcours de la politique moderne des PME» ⁽¹⁾, qui présente les progrès réalisés depuis 2005 dans la politique des PME et relève des résultats encourageants dans l'intégration des intérêts des PME au cœur des politiques nationales et européennes.

L'environnement commercial dans lequel les entreprises européennes évoluent influence considérablement leur réussite potentielle à travers des facteurs tels que l'accès aux marchés des capitaux (en particulier le capital-risque) ou l'ouverture des marchés. Garantir aux entreprises de pouvoir évoluer dans un environnement concurrentiel à la fois ouvert et loyal est également essentiel pour faire de l'Europe un espace attractif pour l'investissement et le travail. Établir un climat propice à la réussite des entrepreneurs et au développement des entreprises est considéré par bon nombre d'observateurs comme indispensable si l'on veut créer la croissance et les emplois dont l'Europe a besoin. Ce constat est d'autant plus important dans une économie mondialisée, où certaines entreprises jouissent d'une liberté considérable pour s'implanter là où elles le souhaitent.

⁽¹⁾ COM(2007) 592.

⁽²⁾ COM(2004) 274 final, pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0274fr01.pdf.

7.1. Les différentes structures des entreprises

Introduction

Malgré la mutation actuelle de l'économie des entreprises, la production manufacturière continue à jouer un rôle essentiel dans la prospérité de l'Europe. La Commission européenne a adopté la communication «Accompagner les mutations structurelles: une politique industrielle pour l'Europe élargie» ⁽²⁾ qui réfute la thèse selon laquelle l'Europe connaît une phase de désindustrialisation généralisée. Cependant, le déclin de la compétitivité de l'industrie européenne associé à la concurrence internationale accrue est considéré comme une menace susceptible d'entraver le processus de mutation structurelle en Europe. La communication examine également la manière dont les mutations structurelles peuvent être réalisées et favorisées par l'amélioration de la réglementation, l'exploitation des synergies entre les différentes politiques de l'Union et le renforcement de la dimension sectorielle de la politique industrielle.

Les petites et moyennes entreprises sont fréquemment considérées comme l'épine dorsale de l'économie européenne et représentent une source potentielle d'emplois et de croissance économique. La stratégie de la Commission européenne en faveur des PME vise à appliquer le principe «Penser aux PME d'abord» afin de simplifier l'environnement des affaires pour les PME. Cette politique se concentre sur cinq domaines prioritaires qui couvrent la promotion de l'esprit d'entreprise et des compétences, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les PME, la simplification de la législation, l'optimisation du potentiel de croissance des PME et le renforcement de la consultation des PME et du dialogue avec



celles-ci. Un représentant spécial pour les PME a été nommé au sein de la DG Entreprises et industrie, avec pour objectif d'améliorer la prise en compte par les politiques européennes des spécificités des PME. Les États membres se sont également engagés, à travers la charte européenne des petites entreprises, à développer un environnement favorable aux PME. Il s'agit notamment de s'inspirer de l'expérience de chacun des États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, afin d'appliquer les bonnes pratiques à chaque situation individuelle.

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises jusqu'au niveau d'activité le plus détaillé (plusieurs centaines de secteurs). Les SSE ventilées par classe de taille constituent la principale source de données pour l'étude des PME. Les SSE peuvent être utilisées pour répondre à des questions telles que: quelle quantité de richesse est-elle produite et combien d'emplois sont-ils créés par une activité? Existe-t-il un glissement du secteur industriel vers le secteur des services et dans quelles activités spécifiques cette tendance est-elle la plus marquée? Quels pays sont-ils relativement spécialisés dans la fabrication d'équipement aérospatial? Quel est le salaire moyen dans le secteur des hôtels et restaurants? Quelle est la productivité de l'industrie chimique et quels en sont les résultats en termes de rentabilité? Sans ces informations structurelles, les données conjoncturelles sur le cycle économique manqueraient de fond et seraient difficiles à interpréter.

Il convient de noter que ce domaine a récemment subi des changements importants. Le règlement SSE [règlement (CE) n° 295/2008 du Parlement européen et du Conseil du

11 mars 2008 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (refonte)] établit, entre autres, une base juridique pour la collecte de données relatives aux services aux entreprises (annexe VIII) et à la démographie des entreprises (annexe IX). Ce nouveau règlement prévoit que les SSE soient couvertes par la dernière version de la nomenclature générale des activités économiques des Communautés européennes, à savoir la NACE Rév. 2. Cela permettra une collecte plus large et plus détaillée d'informations sur les services, tout en actualisant la classification pour mieux identifier les nouveaux domaines d'activité (comme les secteurs générateurs de technologie). La première année de référence pour laquelle les données SSE doivent être fournies conformément à la NACE Rév. 2 est 2008. Les données SSE présentées dans cette publication sont donc encore basées sur la classification NACE Rév. 1.1.

Définitions et disponibilité des données

Les SSE couvrent l'«**économie marchande**», qui comprend l'industrie, la construction et les services (sections C à K de la NACE Rév. 1.1). Il convient de noter toutefois que les services financiers (section J) sont traités séparément du fait de leur nature spécifique et de la disponibilité limitée de la plupart des types de statistiques standard relatives aux entreprises dans ce domaine. Ainsi, l'expression «**économie marchande non financière**» est en général utilisée dans les statistiques des entreprises pour désigner les activités économiques couvertes par les sections C à I et K de la NACE Rév. 1.1 ainsi que les unités qui effectuent ces activités. Il convient de noter que les SSE ne couvrent pas l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'administration

publique et (dans une large mesure) les services non marchands tels que l'éducation et la santé.

Les SSE décrivent l'économie des entreprises à travers l'observation des unités engagées dans une activité; dans ces statistiques, ces unités sont généralement les entreprises. Une **entreprise** mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites et peut englober une ou plusieurs entités juridiques. Il convient de noter que les entreprises qui sont actives dans plus d'une activité économique (de même que leur valeur ajoutée, leur chiffre d'affaires, leur personnel, etc.) sont classées sous la rubrique de la NACE correspondant à leur activité principale, soit généralement celle qui génère la valeur ajoutée la plus élevée. Une liste abrégée de la nomenclature NACE Rév. 1.1 figure en annexe à la présente publication. Il est à noter qu'une version révisée (NACE Rév. 2) a été adoptée à la fin de 2006 et que sa mise en œuvre a déjà commencé. La première année de référence pour les données s'appuyant sur cette nouvelle nomenclature sera toutefois 2008.

Les SSE sont collectées dans le cadre du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil de décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (et de ses modifications ultérieures), en fonction des définitions, des ventilations, des délais pour la livraison des données et des divers critères de qualité spécifiés dans les règlements d'application adoptés par la Commission. Il est à noter que la ventilation des activités économiques est très détaillée et que les données comprises dans le domaine SSE de la base de diffusion de données d'Eurostat sont bien plus précises que les informations succinctes qui peuvent être présentées dans le présent annuaire, faute de place.

La collecte de données SSE consiste en un module commun (annexe I), compre-

nant un ensemble de statistiques de base concernant toutes les activités, ainsi que six annexes sectorielles couvrant une liste de caractéristiques plus complètes. Les annexes sectorielles spécifiques sont: l'industrie (annexe II), le commerce (annexe III), la construction (annexe IV), les services d'assurance (annexe V), les établissements de crédit (annexe VI) et les fonds de pension (annexe VII). Trois nouvelles annexes ont également été ajoutées: elles concernent les services aux entreprises (annexe VIII), la démographie des entreprises (annexe IX) et un module flexible pour une collecte de données ad hoc (annexe X).

Les SSE comprennent un ensemble complet de variables de base décrivant les caractéristiques relatives à la démographie des entreprises et à l'emploi ainsi qu'aux variables monétaires (essentiellement le revenu d'exploitation et les dépenses ou les investissements). En outre, une série d'indicateurs dérivés est établie sous la forme, par exemple, de ratios de caractéristiques monétaires ou de valeurs par habitant. Les variables présentées dans la présente section sont définies comme suit:

- le **nombre d'entreprises** désigne le nombre d'entreprises actives durant au moins une partie de la période de référence; l'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites. Une entreprise peut correspondre à une seule unité juridique;
- la **valeur ajoutée** représente la différence entre la valeur de ce qui est produit et la



consommation intermédiaire entrant dans la production, moins les subventions sur la production et les coûts, les impôts et les taxes. Elle correspond au chiffre d'affaires, augmenté de la production immobilisée et des autres produits d'exploitation, corrigé de la variation des stocks, diminué des acquisitions de biens et services et des autres taxes sur les produits liés au chiffre d'affaires mais non déductibles et des impôts et taxes liés à la production. Elle peut aussi être obtenue en ajoutant à l'excédent brut d'exploitation les dépenses de personnel;

- le **nombre de personnes occupées** désigne le nombre total de personnes travaillant dans l'unité d'observation (y compris les propriétaires exploitants, les partenaires travaillant régulièrement dans l'unité concernée et les aides familiaux non rémunérés) ainsi que les personnes travaillant à l'extérieur tout en faisant partie de l'unité et en étant rémunérées par celle-ci (par exemple les représentants de commerce, les livreurs ou les équipes de réparation et d'entretien); il exclut en revanche la main-d'œuvre fournie à l'unité par d'autres entreprises, les personnes qui effectuent des travaux de réparation et d'entretien au sein de l'unité d'observation pour le compte d'autres entreprises ou qui effectuent leur service militaire obligatoire;
- le **coût moyen de la main-d'œuvre** (ou coût unitaire de la main-d'œuvre) correspond au coût de la main-d'œuvre divisé par le nombre de salariés (personnes rémunérées titulaires d'un contrat de travail). Le coût de la main-d'œuvre est défini comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié (qu'il s'agisse d'un salarié permanent ou temporaire, voire

d'un travailleur à domicile) en échange du travail effectué par celui-ci au cours de la période de référence. Il comprend toutes les rémunérations versées durant cette période, qu'elles soient versées sur la base du temps de travail, de la production ou des pièces. Sont également compris dans ces dépenses de personnel l'ensemble des pourboires, primes de performance, primes liées au poste de travail, gratifications, treizième mois (et autres primes fixes) ainsi que les indemnités de licenciement, de logement ou de transport, les allocations de vie chère, les allocations familiales, les commissions, les jetons de présence, les heures supplémentaires, le travail de nuit, etc., auxquels viennent s'ajouter les impôts, les cotisations de sécurité sociale et autres montants dus par les salariés et retenus à la source par leurs employeurs. Entrent également dans cette catégorie les charges sociales de l'employeur. Les montants versés aux agences de travail temporaire ne sont pas inclus dans les dépenses de personnel;

- la **productivité apparente de la main-d'œuvre** est égale à la valeur ajoutée divisée par le nombre de personnes occupées.

Les SSE sont également ventilées par région ou par **classe de taille d'entreprise**. Selon leur définition dans les SSE, les classes de taille reposent sur le nombre de personnes occupées, à l'exception des séries spécifiques au sein des activités de commerce de détail dans lesquelles les classes de taille de chiffre d'affaires peuvent également être utilisées. Un ensemble limité de variables SSE standard (nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, personnes occupées, valeur ajoutée, etc.) est disponible généralement jusqu'au niveau à 3 chiffres (groupe) de la NACE, avec une ventilation par classe de taille. Selon la recommandation 2003/361/CE

de la Commission, adoptée le 6 mai 2003, les petites et moyennes entreprises sont classées en fonction de leur nombre de salariés, de leur chiffre d'affaires annuel et de leur indépendance. À des fins statistiques, les petites et moyennes entreprises sont en général définies comme les entreprises qui occupent moins de 250 personnes. Le nombre de classes de taille disponibles varie selon l'activité considérée. Cependant, les principaux groupes utilisés dans cette publication pour la présentation des résultats sont:

- les petites et moyennes entreprises: employant entre 1 et 249 personnes, elles-mêmes divisées en:
 - microentreprises: moins de 10 salariés,
 - petites entreprises: entre 10 et 49 salariés,
 - moyennes entreprises: entre 50 et 249 salariés;
- les grandes entreprises: employant 250 personnes et plus.

Les statistiques structurelles sur les entreprises fournissent également des informations relatives à un certain nombre de thèmes spéciaux, parmi lesquels figure la **démographie des entreprises**. Les statistiques sur la démographie des entreprises présentent des données sur la population active des entreprises, leur création, leur survie (suivie jusqu'à cinq ans après la création) et leur cessation. Une attention particulière est portée à l'incidence que peuvent avoir ces événements démographiques sur les niveaux de l'emploi. Les variables de la démographie des entreprises présentées dans cette section sont définies comme suit:

- une **création d'entreprise** correspond à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée. Les créations n'incluent pas les entrées dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises; de

même, les entrées dans une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas comprises dans les statistiques. On parle de création lorsqu'une entreprise part de zéro et commence réellement ses activités à partir de rien. Le taux de création est le nombre de créations d'entreprises par rapport au nombre d'entreprises actives;

- une **cessation d'entreprise** représente la dissolution d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée. Une entreprise est prise en compte dans le nombre des cessations seulement si elle n'est pas réactivée dans un délai de deux ans. De même, une réactivation dans un délai de deux ans n'est pas comptabilisée comme une création;
- la **survie** se produit si une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires pendant l'année de création et l'année ou les années suivante(s). Deux types de survie peuvent être distingués: une entreprise créée pendant l'année x est considérée comme ayant survécu pendant l'année $x + 1$ si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi à une période quelconque de l'année $x + 1$ (= survie sans changement); une entreprise est également considérée comme ayant survécu si l'unité ou les unités juridiques liées ont cessé d'être actives, mais leur activité a été reprise par une nouvelle entité juridique spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par rachat). Les informations présentées dans cette publication s'intéressent essentiellement au taux de survie après deux ans.

Conclusions principales

En 2006, environ 20,2 millions d'entreprises étaient actives au sein de l'économie marchande non financière de l'UE-27 (qui comprend



les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services et exclut, par conséquent, les services financiers). Un peu plus de 3 entreprises sur 10 étaient actives dans le secteur du commerce (comportant le commerce de véhicules, le commerce de gros et le commerce de détail ainsi que la réparation), qui a généré 1099 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2006, tout en fournissant de l'emploi à quelque 31,7 millions de personnes. Les entreprises manufacturières, qui représentaient un peu plus de 1 entreprise sur 10 (11,5%) dans l'économie marchande non financière de l'UE-27, ont généré 1712 milliards d'euros de valeur ajoutée, tout en employant 34,4 millions de personnes. Il convient de noter, cependant, que les données sur l'emploi présentées dans cette section sont exprimées en effectifs et non, par exemple, en équivalents-temps plein, et que les personnes travaillant à temps partiel peuvent être nombreuses dans certaines activités, en particulier le commerce.

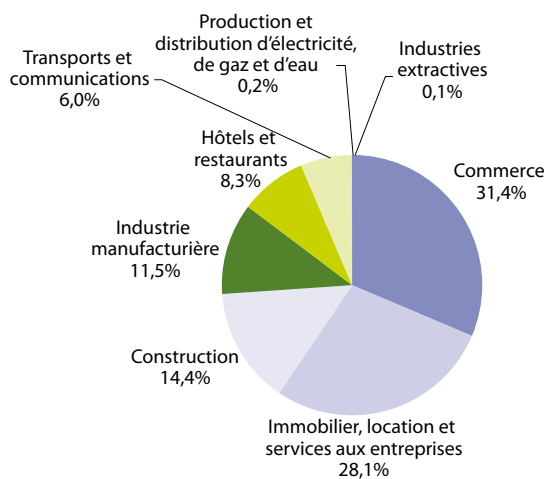
Les taux élevés de travail à temps partiel dans de nombreux secteurs des services peuvent également expliquer en partie les différences considérables de coûts moyens de la main-d'œuvre dans l'économie marchande non financière de l'UE-27. En 2006, le coût moyen de la main-d'œuvre dans l'UE-27 a atteint 42000 euros par salarié dans le secteur de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, soit 2,7 fois celui du secteur des hôtels et restaurants et 1,7 fois celui du secteur du commerce. Les variations entre les salaires et traitements étaient encore plus marquées entre les États membres. Par exemple, dans l'industrie manufacturière, le coût moyen de la main-d'œuvre (pour les États membres disponibles) variait du simple au décuple, de 5300 euros par salarié en Lettonie (2006) à 53000 euros par salarié en Belgique (2007).

Les SSE ventilées par classe de taille d'entreprise (en nombre de personnes occupées) montrent que moins d'une entreprise sur 400 au sein de l'économie marchande non financière de l'UE-27 employait 250 personnes ou plus (et était donc considérée comme grande) en 2006. Toutefois, ces entreprises représentaient environ un tiers (32,6%) de l'emploi et plus de deux cinquièmes (43,1%) de la valeur ajoutée. En outre, les petites et moyennes entreprises (employant moins de 250 personnes) généraient la majorité de la valeur ajoutée (56,9%) et employaient la plus grande partie de la main-d'œuvre (67,4%) dans l'économie marchande non financière. Les microentreprises (moins de 10 salariés) jouaient un rôle particulièrement important, fournissant un emploi à pratiquement autant de personnes que les grandes entreprises.

Les grandes entreprises dominaient tout particulièrement dans les industries extractives, dans la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau ainsi que dans les transports et les communications. Ces activités se caractérisent par des seuils minimaux de rentabilité relativement élevés pour la production et/ou par des réseaux (de transmission) rarement reproduits en raison de leur coût d'investissement fixe élevé. En revanche, les PME étaient relativement présentes dans les activités de construction et dans les hôtels et les restaurants, où les entreprises de moins de 250 personnes représentaient plus des trois quarts de la richesse générée (valeur ajoutée).

Au sein de l'économie des entreprises, de profonds changements interviennent d'une année à l'autre dans les effectifs d'entreprises, ce qui traduit le niveau de concurrence et l'esprit d'entreprise. En 2006, les entreprises nouvellement créées représentaient au moins une entreprise active sur dix en Estonie, en Roumanie, au Portugal, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Bulgarie, en Espagne et en Allemagne.

Graphique 7.1: Ventilation du nombre d'entreprises dans l'économie marchande non financière de l'UE-27, 2006 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Le nombre total d'entreprises dans l'économie marchande non financière de l'UE-27 était estimé à 20,2 millions en 2006.

Source: Eurostat (tin00050)



Tableau 7.1: Valeur ajoutée, 2006
(en Mrd EUR)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et service aux entreprises
UE-27	88,55	1 711,79	203,66	510,02	1 099,04	181,91	652,93	1 202,14
Belgique (¹)	0,32	51,67	6,17	12,31	35,63	3,79	20,00	33,85
Bulgarie	0,64	3,58	1,09	1,06	:	0,33	1,89	0,95
République tchèque	1,47	26,49	4,88	5,29	11,42	1,26	7,57	9,23
Danemark (¹)	7,16	29,23	2,54	11,08	24,09	2,54	15,35	30,55
Allemagne	6,47	459,39	44,23	55,44	202,96	23,23	118,70	242,11
Estonie (¹)	0,12	2,28	0,37	1,12	1,99	0,19	1,08	1,40
Irlande	1,17	35,50	2,07	9,22	16,38	3,41	7,13	16,03
Grèce	0,95	15,83	2,68	6,38	22,27	3,46	9,21	8,78
Espagne	2,50	132,37	15,13	94,26	106,23	25,17	58,68	102,46
France	4,61	215,48	25,78	69,55	151,49	28,53	97,27	202,55
Italie	7,32	218,77	19,79	63,26	116,04	21,99	76,09	108,07
Chypre	0,04	1,14	0,28	1,21	1,73	0,92	1,03	1,20
Lettonie	0,04	1,78	0,35	0,98	2,46	0,23	1,49	1,40
Lituanie	0,10	2,62	0,64	1,27	2,38	0,16	1,53	1,32
Luxembourg	0,03	2,76	0,27	1,62	2,60	0,49	2,57	4,08
Hongrie	0,16	17,17	2,03	2,36	7,52	0,70	5,61	6,46
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	6,51	60,13	5,89	23,92	58,53	6,61	33,01	10,03
Autriche (¹)	0,87	48,32	5,69	13,64	28,35	6,66	16,02	27,92
Pologne	6,47	45,44	8,99	9,32	27,62	1,52	15,46	15,91
Portugal (¹)	0,69	19,78	3,84	9,46	17,00	3,36	10,12	12,54
Roumanie (¹)	3,02	13,81	2,61	5,26	9,67	0,75	5,94	5,30
Slovénie	0,12	6,43	0,64	1,42	3,06	0,46	1,71	1,92
Slovaquie	0,19	6,94	2,67	0,99	3,19	0,17	1,91	1,99
Finlande	0,42	33,23	3,32	7,01	13,47	1,81	9,42	13,81
Suède (¹)	1,76	57,22	6,86	14,85	31,99	3,95	18,02	44,85
Royaume-Uni	34,98	217,89	35,65	97,62	212,38	41,71	121,86	310,46
Norvège	43,65	22,60	5,43	9,98	19,72	2,45	17,88	23,39

(¹) 2007.

Source: Eurostat (tin00002)

Tableau 7.2: Nombre de personnes occupées, 2006
(en milliers)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et service aux entreprises
UE-27	733	34 413	1 598	14 093	31 676	9 266	11 885	26 109
Belgique (¹)	3	611	25	272	640	172	247	570
Bulgarie	30	664	57	185	:	115	191	173
République tchèque	44	1 354	57	393	694	158	337	501
Danemark (¹)	3	421	16	207	470	109	188	406
Allemagne	88	7 109	276	1 499	4 784	1 316	1 966	4 463
Estonie (¹)	5	132	8	59	101	21	47	71
Irlande	6	220	9	72	318	149	92	223
Grèce	13	400	24	310	966	304	236	336
Espagne	39	2 590	70	2 798	3 358	1 259	1 053	2 741
France	33	3 658	195	1 652	3 320	915	1 548	3 343
Italie	42	4 577	115	1 845	3 443	1 115	1 237	2 802
Chypre	1	36	2	34	64	39	24	21
Lettonie	3	164	15	73	181	31	83	93
Lituanie	3	268	25	125	269	39	102	101
Luxembourg	0	37	1	36	43	15	24	53
Hongrie	6	778	54	240	583	127	265	483
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	7	779	24	481	1 383	345	475	1 599
Autriche (¹)	6	638	31	262	625	248	243	436
Pologne	185	2 591	204	700	2 240	231	761	969
Portugal (¹)	13	818	24	515	871	287	195	638
Roumanie (¹)	93	1 508	127	513	1 032	134	399	484
Slovénie	4	236	12	72	113	32	56	73
Slovaquie	9	412	39	72	191	22	104	113
Finlande	4	407	16	136	266	55	161	224
Suède (¹)	9	806	31	298	633	139	315	640
Royaume-Uni	66	3 141	137	1 393	4 755	1 927	1 561	4 759
Norvège	34	262	15	158	355	84	167	255

(¹) 2007.

Source: Eurostat (tin00004)



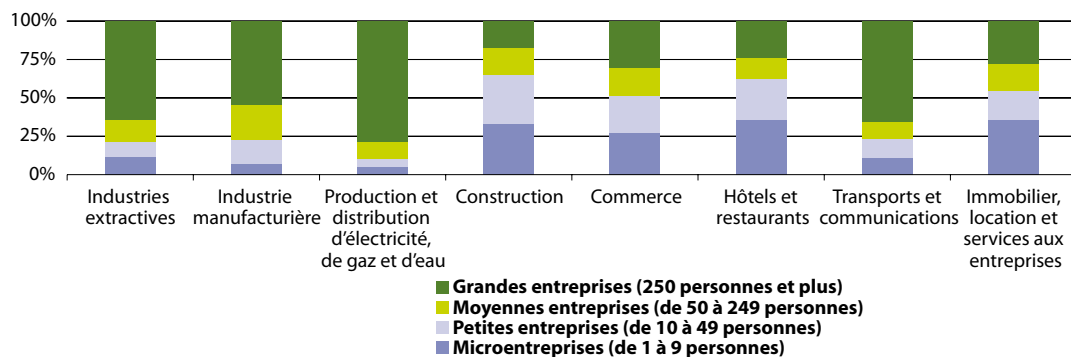
Tableau 7.3: Coût moyen de la main-d'œuvre, 2006
(en milliers d'euros par salarié)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et service aux entreprises
UE-27	31,3	33,3	42,2	27,9	24,2	15,6	33,0	29,7
Belgique (¹)	48,8	53,0	94,5	38,7	40,2	17,7	48,4	46,0
Bulgarie	:	:	:	2,4	:	1,6	3,9	3,1
République tchèque	14,8	11,1	16,1	11,0	10,9	6,7	12,6	13,4
Danemark (¹)	66,1	48,2	49,9	43,0	35,8	17,4	47,2	42,1
Allemagne	49,4	47,2	69,5	32,6	27,2	12,6	32,8	30,5
Estonie (¹)	13,1	10,6	13,3	12,3	10,8	6,8	12,0	11,4
Irlande	52,8	43,8	92,9	49,3	29,0	18,0	46,1	41,3
Grèce	42,0	26,2	49,2	17,4	18,7	14,3	31,9	22,7
Espagne	33,9	31,1	52,3	26,8	23,2	17,6	31,9	23,8
France	50,6	44,2	62,1	37,7	35,2	26,9	43,2	44,3
Italie	48,1	34,4	49,9	27,7	29,1	19,5	37,6	28,0
Chypre	29,9	20,0	41,9	24,1	20,1	17,8	26,1	23,6
Lettonie	6,2	5,3	8,7	5,2	4,6	3,3	6,5	5,9
Lituanie	8,6	6,0	9,4	6,9	5,4	3,3	6,6	6,5
Luxembourg	42,5	50,3	77,8	35,2	38,4	24,6	52,6	46,3
Hongrie	12,8	10,4	16,9	7,1	8,5	5,3	12,3	10,4
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	73,7	46,4	59,8	46,2	26,9	12,9	39,0	2,7
Autriche (¹)	54,9	45,6	71,7	38,5	32,5	21,6	42,3	39,4
Pologne	18,1	8,9	14,3	8,1	7,1	5,1	9,9	9,8
Portugal (¹)	17,9	14,8	38,3	12,6	12,8	9,1	24,4	12,3
Roumanie (¹)	16,5	6,4	12,5	4,9	4,3	3,4	7,1	5,5
Slovénie	26,8	17,8	25,5	15,2	17,7	12,8	20,6	20,0
Slovaquie	8,5	8,6	12,1	7,8	7,9	5,2	9,4	9,6
Finlande	40,5	45,5	50,5	38,3	34,1	27,1	39,9	40,4
Suède (¹)	57,8	51,6	64,9	45,1	41,3	25,9	44,8	49,8
Royaume-Uni	76,1	41,9	52,4	39,0	26,1	13,5	43,9	38,5
Norvège	129,9	58,6	66,5	52,8	39,1	25,1	51,6	56,6

(¹) 2007.

Source: Eurostat (tin00049)

Graphique 7.2: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en % du total du secteur)

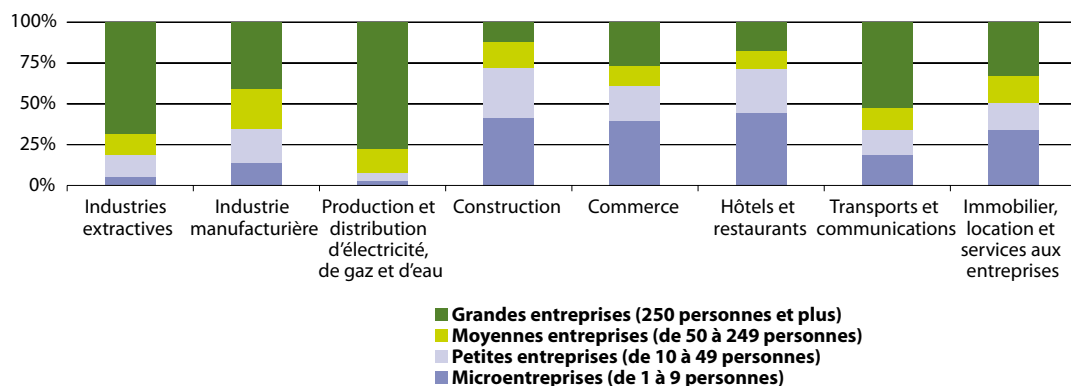


⁽¹⁾ Estimations.

⁽²⁾ 2005.

Source: Eurostat (tin00053)

Graphique 7.3: Emploi par classe de taille d'entreprise dans l'UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en % du total du secteur)



⁽¹⁾ Estimations.

Source: Eurostat (tin00052)



Tableau 7.4: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'économie marchande non financière, 2006

	Valeur ajoutée (en Mrd EUR)	Part de la valeur ajoutée totale (en %)			
		Microentrepri- ses (de 1 à 9 personnes)	Petites entreprises (de 10 à 49 personnes)	Moyennes entreprises (de 50 à 249 personnes)	Grandes entreprises (250 personnes et plus)
UE-27 (*)	5 650,2	20,2	18,8	17,8	43,1
Belgique (²)	163,7	19,4	:	:	:
Bulgarie	:	:	:	:	:
République tchèque	67,6	18,8	16,0	19,9	45,3
Danemark (²)	122,6	25,9	:	19,0	:
Allemagne	1 152,5	15,5	:	:	:
Estonie (²)	8,5	20,2	26,5	:	:
Irlande	90,9	:	:	:	:
Grèce	69,6	35,1	:	17,1	:
Espagne	536,8	26,5	24,1	17,3	32,1
France	795,3	21,0	18,7	15,6	44,8
Italie	631,3	32,7	23,0	16,1	28,3
Chypre	7,6	31,3	:	:	:
Lettonie	8,7	18,5	:	28,4	:
Lituanie	10,0	11,6	:	29,2	:
Luxembourg	14,4	24,3	:	:	:
Hongrie	42,0	17,5	:	18,2	:
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	259,9	:	:	:	:
Autriche (²)	147,5	18,8	19,7	:	:
Pologne	130,7	18,3	11,8	21,6	48,3
Portugal (²)	76,8	:	22,8	21,4	:
Roumanie	35,1	13,9	15,8	19,8	50,4
Slovénie	15,8	19,9	:	:	:
Slovaquie	18,0	:	:	:	:
Finlande	82,4	:	:	:	:
Suède (²)	179,6	20,3	18,2	18,1	43,5
Royaume-Uni	1 072,6	18,5	15,5	16,6	49,3
Norvège	145,1	29,8	15,7	18,9	35,5

(*) 2005 pour la ventilation par classe de taille.

(²) 2007.

Source: Eurostat (sbs_sc_1b_se02, sbs_sc_3ce_tr02, sbs_sc_4d_co02, sbs_sc_2d_mi02, sbs_sc_2d_dade02 et sbs_sc_2d_el02)

Tableau 7.5: Nombre de personnes occupées par classe de taille d'entreprise dans l'économie marchande non financière, 2006

	Nombre de personnes (en milliers)	Part de l'emploi total (en %)			
		Microentreprises (de 1 à 9 personnes)	Petites entreprises (de 10 à 49 personnes)	Moyennes entreprises (de 50 à 249 personnes)	Grandes entreprises (250 personnes et plus)
UE-27	129 773	29,6	20,7	17,0	32,6
Belgique (¹)	2 541	29,1	:	:	:
Bulgarie	:	:	:	:	:
République tchèque	3 539	29,0	18,7	19,8	32,5
Danemark (¹)	1 822	19,6	:	21,2	:
Allemagne	21 501	19,3	21,8	19,3	39,5
Estonie (¹)	444	24,1	27,6	:	:
Irlande	1 089	:	:	:	:
Grèce	2 589	58,0	:	11,8	:
Espagne	13 908	37,7	25,5	14,8	22,0
France	14 663	24,7	20,8	16,2	38,3
Italie	15 177	46,9	21,6	12,5	19,0
Chypre	220	39,0	:	:	:
Lettonie	643	21,7	28,0	26,1	24,1
Lituanie	932	22,8	:	26,5	:
Luxembourg	210	19,1	:	:	:
Hongrie	2 536	35,4	:	16,4	:
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	5 094	29,0	:	16,7	:
Autriche (¹)	2 489	24,9	23,2	:	:
Pologne	7 882	38,6	11,6	18,7	31,1
Portugal (¹)	3 362	:	:	16,5	:
Roumanie	4 114	21,2	19,8	22,6	36,4
Slovénie	597	:	:	:	:
Slovaquie	961	:	:	:	:
Finlande	1 268	:	:	:	:
Suède (¹)	2 874	24,2	21,0	18,3	36,3
Royaume-Uni	17 737	21,5	17,9	15,4	45,2
Norvège	1 329	26,5	25,0	18,3	30,3

(¹) 2007.

Source: Eurostat (sbs_sc_1b_se02, sbs_sc_3ce_tr02, sbs_sc_4d_co02, sbs_sc_2d_mi02, sbs_sc_2d_dade02 et sbs_sc_2d_el02)

**Tableau 7.6:** Démographie des entreprises dans l'économie marchande, 2006 ⁽¹⁾

	Taux de création d'entreprise (en % de création d'entreprises par rapport aux entreprises actives) ⁽²⁾	Taux de cessation d'entreprise (en % de cessation d'entreprises par rapport aux entreprises actives) ⁽³⁾	Taux de survie des entreprises (en % des entreprises créées dans l'année n – 2 et encore actives dans l'année n) ⁽⁴⁾
Belgique	:	:	:
Bulgarie	11,9	11,2	47,3
République tchèque	9,3	11,3	64,1
Danemark	:	10,3	:
Allemagne	10,0	:	:
Estonie	15,9	10,3	64,6
Irlande	:	:	:
Grèce	:	:	:
Espagne	10,4	6,9	75,2
France	9,4	6,8	76,6
Italie	7,1	7,5	74,7
Chypre	7,1	:	:
Lettonie	9,9	7,9	73,0
Lituanie	:	:	:
Luxembourg	12,3	8,3	76,7
Hongrie	8,7	12,0	63,1
Malte	:	:	:
Pays-Bas	9,8	8,6	73,1
Autriche	8,4	6,1	:
Pologne	:	:	:
Portugal	14,2	14,8	59,5
Roumanie	14,6	8,9	77,6
Slovénie	9,7	5,4	84,2
Slovaquie	7,3	5,2	72,8
Finlande	8,3	6,8	66,7
Suède	6,7	5,6	87,3
Royaume-Uni	12,9	10,7	79,2
Norvège	9,8	:	:
Suisse	3,6	3,5	70,7

⁽¹⁾ Couvre l'économie marchande (NACE Rév. 1.1, sections C à K), à l'exception de l'administration d'entreprises (NACE Rév. 1.1, classe 74.15); Portugal et Roumanie, les entreprises individuelles ne sont pas couvertes.

⁽²⁾ Chypre, Pays-Bas, Slovaquie et Finlande, 2005; Allemagne et Suisse, 2004.

⁽³⁾ 2005, à l'exception des Pays-Bas, de la Slovaquie, de la Finlande et de la Suisse, 2004.

⁽⁴⁾ 2006, à l'exception des Pays-Bas, de la Slovaquie, de la Finlande et de la Suisse, 2005.

Source: Eurostat (tsier150)

7.2. L'industrie et la construction

Introduction

Dans son examen à mi-parcours de la politique industrielle ⁽³⁾, la Commission européenne a identifié la mondialisation et les mutations technologiques comme les défis clés auxquels l'industrie européenne était confrontée. La politique industrielle au sein de l'UE est conçue pour compléter les mesures prises au niveau des États membres. Si la réussite d'une entreprise dépend en définitive de sa vitalité et de sa force, l'environnement dans lequel elle évolue peut favoriser ses projets ou bien leur nuire, en particulier lorsqu'elle doit faire face aux défis posés par la mondialisation et à une concurrence internationale intense.

En 2005, une communication de la Commission européenne relative à la politique industrielle s'appuie pour la première fois sur une approche intégrée, traitant les questions sectorielles et communes. Depuis lors, la performance générale de l'industrie européenne n'a cessé de se renforcer, avec en toile de fond un monde toujours plus intégré et le rythme de mutation technologique qui s'accélère. La nouvelle politique industrielle de la Commission comprend sept nouvelles initiatives sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement, les droits de la propriété intellectuelle, l'amélioration de la réglementation, la recherche et l'innovation industrielles, l'accès aux marchés et, enfin, les compétences et la gestion des mutations structurelles. Sept autres initiatives visent des secteurs spécifiques clés, tels que ceux des produits pharmaceutiques, de la défense et des technologies de l'information et de la communication.

Définitions et disponibilité des données

Concernant les informations de fond relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises, y compris les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées, veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section précédente (7.1. Les différentes structures des entreprises). Il est important de rappeler que, dans cette publication, les données SSE continuent de se baser sur la classification des activités économiques NACE Rév. 1.1. Les variables supplémentaires présentées dans cette section sont définies comme suit:

- le **taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires** est le rapport entre la valeur ajoutée au coût des facteurs et les coûts de la main-d'œuvre (nombre de salariés divisé par le nombre de personnes occupées), le résultat étant exprimé en pourcentage. Ce ratio peut également être calculé en divisant la productivité apparente de la main-d'œuvre par les coûts moyens de la main-d'œuvre et en indiquant le résultat en pourcentage;
- le **taux brut d'exploitation** est une mesure de la rentabilité, facteur clé pour la compétitivité et le succès d'une entreprise. Il se définit comme la taille de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par rapport au chiffre d'affaires, exprimé en pourcentage. **L'excédent brut d'exploitation** est l'excédent généré par les activités d'exploitation une fois la main-d'œuvre rémunérée (il peut être obtenu en retranchant le coût de la main-d'œuvre de

⁽³⁾ COM(2007) 374; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/documents/comm-policy-framework/index_en.htm.



la valeur ajoutée au coût des facteurs); le chiffre d'affaires est souvent désigné par le terme de «ventes»; la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires a tendance à être plus importante pour les activités à forte intensité de capital que pour les activités commerciales.

Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) est un système de collecte et de diffusion de statistiques relatives à la production de produits industriels (essentiellement manufacturés), exprimées à la fois en termes de valeur et de volume. Il repose sur une liste de produits appelée «liste Prodcom» et composée d'environ 4500 entrées liées à des produits industriels. Ces produits sont codés en 8 chiffres: les quatre premiers font référence à la catégorie NACE équivalente et les deux suivants désignent les sous-catégories de la classification statistique des produits associée aux activités (CPA). La plupart des rubriques correspondent à un ou plusieurs codes de la nomenclature combinée (NC).

Outre les SSE et Prodcom, les statistiques présentées dans cette section sont en grande partie dérivées des **statistiques conjoncturelles sur les entreprises**. Parmi les indicateurs les plus importants figure un ensemble des principaux indicateurs économiques européens (PIEE), essentiels pour permettre à la Banque centrale européenne (BCE) de suivre la politique monétaire dans la zone euro. Ces statistiques conjoncturelles fournissent des informations sur un large éventail d'activités économiques et sont désormais basées sur la nomenclature NACE Rév. 2 (contrairement aux statistiques SSE qui, pour les données jusqu'à 2008, sont encore basées sur la NACE Rév. 1.1); elles s'appuient généralement sur des enquêtes et des sources administratives. Les États membres sont encouragés à transmet-

tre des données et des indices cycle-tendance désaisonnalisés. S'ils ne transmettent pas ces informations, Eurostat calcule la désaisonnalisation. Les instituts nationaux de statistique sont chargés de la collecte des données et du calcul des indices nationaux, tandis qu'Eurostat est responsable de la zone euro et de l'UE.

La présentation des statistiques conjoncturelles peut prendre différentes formes:

- l'ajustement des **jours ouvrables** tient compte de la durée calendaire d'un mois donné afin d'adapter l'indice. L'ajustement des jours ouvrables vise à adapter les effets calendaires, de quelque nature qu'ils soient. Le nombre de jours ouvrables dans un mois donné dépend de la date de certains jours fériés (Pâques peut tomber en mars ou en avril selon l'année), de la coïncidence éventuelle de certains jours fériés et de journées chômées (le 1^{er} mai peut tomber un dimanche), du fait qu'une année est bissextile ou non, et d'autres motifs;
- la **désaisonnalisation**, ou correction des variations saisonnières, vise, après ajustement des effets calendaires, à tenir compte de l'impact des facteurs saisonniers connus observés par le passé. Par exemple, dans le cas de l'indice de production, les grandes vacances annuelles ont un impact négatif sur la production industrielle. Le cas échéant, Eurostat calcule la désaisonnalisation à l'aide des méthodes TRAMO (*Time Series Regression with ARIMA Noise, Missing Observations and Outliers*) et SEATS (*Signal Extraction in ARIMA Time Series*), appelées TRAMO/SEATS;
- la tendance est une variation lente sur une période longue de plusieurs années, en général associée aux causes structurelles du phénomène en question. Le cycle

est une oscillation presque périodique caractérisée par des périodes alternées de taux de variation élevé et faible impliquant éventuellement, mais pas toujours, une expansion et une contraction. Si la composante irrégulière de la série chronologique est relativement importante, la série **cycle-tendance** offre en général une meilleure série pour l'analyse des évolutions passées à plus long terme. Cependant, cet avantage est moins clair lorsqu'on analyse les toutes dernières évolutions. Les valeurs du cycle-tendance pour les périodes récentes peuvent être sujettes à des révisions supérieures aux valeurs désaisonnalisées équivalentes et, partant, ces dernières peuvent être plus appropriées pour l'analyse des évolutions les plus récentes; c'est notamment le cas autour des points d'inflexion.

La collecte des statistiques conjoncturelles sur les entreprises s'effectue dans le cadre du règlement concernant les statistiques conjoncturelles ⁽⁴⁾. Malgré des changements importants introduits par le règlement sur les statistiques conjoncturelles et les améliorations en termes de disponibilité et de précision des indicateurs résultant de cette mise en œuvre, un développement plus approfondi a été vivement réclamé au moment même où le règlement sur les statistiques conjoncturelles était adopté. La création de la BCE a fondamentalement modifié les attentes formulées à l'égard des statistiques conjoncturelles. Par conséquent, le règlement sur les statistiques conjoncturelles a été modifié le 6 juillet 2005 [règlement (CE) n° 1158/2005]. Parmi les principaux changements introduits figurent:

- de nouveaux indicateurs à des fins d'analyse, à savoir l'introduction de prix à l'importation pour l'industrie, de prix à la production pour les services et la ventilation du chiffre d'affaires extérieur,

des nouvelles commandes et des prix à la production pour l'industrie entre les marchés de la zone euro et ceux n'en faisant pas partie;

- des données plus actuelles, grâce à la réduction des délais de transmission des indices de production pour l'industrie et la construction, des indices relatifs au chiffre d'affaires (et au volume de ventes) du commerce de détail et des services et des indices de l'emploi pour toutes les activités;
- des données plus fréquentes, grâce à la mensualisation (au lieu de la trimestrialisation) de l'indice de production de la construction.

L'**indice de production** vise à fournir une mesure du volume en termes de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée. L'indice de production doit tenir compte:

- des variations au niveau du type et de la qualité des produits et des matières consommées;
- des variations des stocks de produits finis, de services et de travaux en cours;
- des modifications dans les relations techniques entrées-sorties (techniques de transformation);
- de services tels que l'assemblage des unités de production, les opérations de montage, d'installation ou de réparation, la planification, l'ingénierie et le développement de logiciels.

Les données nécessaires pour le calcul de cet indice ne sont en général pas disponibles sous une forme subannuelle. En pratique, il faut utiliser des approximations pour le calcul des indices. Dans le secteur industriel, il peut s'agir des valeurs de production brutes (déflatées), des quantités produites, du chiffre d'affaires (déflaté), des intrants de travail, des intrants

⁽⁴⁾ Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.



de matériel ou des intrants d'énergie. Dans le secteur de la construction, il peut s'agir de données sur les ressources (matières premières, énergie ou main-d'œuvre habituellement consommées) ou de données sur les réalisations (quantités produites, valeurs de production brutes ou valeurs de vente brutes).

L'**indice de production pour le bâtiment** et l'**indice de production pour le génie civil** opèrent une distinction entre la production du secteur du bâtiment et celle de l'ingénierie civile suivant la classification des types de construction (CC). Ces indices ont pour objectif de montrer l'évolution de la valeur ajoutée pour chacune des deux principales composantes de la construction. Ils sont calculés en rapportant les informations de base (production déflatée, heures de travail effectuées, autorisations/permis) à des produits de la CC, puis en agrégeant les indices de produits au niveau des sections de la CC. Les bâtiments sont subdivisés en bâtiments résidentiels (en termes méthodologiques, les bâtiments dont la moitié de la surface au moins est utilisée à des fins résidentielles) et bâtiments non résidentiels. Les ouvrages de génie civil désignent toutes les constructions qui ne sont pas considérées comme des bâtiments: par exemple les voies de chemin de fer, les routes, les ponts, les autoroutes, les pistes aéroportuaires, les barrages, etc.

Il est particulièrement peu aisé de calculer un indice de production pour la construction, car il est difficile de mesurer la production en quantités matérielles puisque pratiquement chaque projet est unique en termes de bâtiment construit et de site utilisé. De la même manière, il est difficile d'obtenir des prix à la production fiables pouvant être utilisés comme déflateurs dans le cas où la production est mesurée en valeur. En conséquence, les différents pays utilisent de nombreuses approches pour ces statistiques, notamment

en recourant au nombre d'heures travaillées comme valeur de remplacement.

L'**indice des prix à la production** (parfois appelé «**indice des prix du producteur**») montre l'évolution mensuelle des prix de la production industrielle et peut se révéler être un indicateur de la pression inflationniste avant que celle-ci n'atteigne le consommateur. Le prix approprié est le prix de base, hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et autres impôts déductibles similaires directement liés au chiffre d'affaires, et sans l'ensemble des droits et taxes sur les biens et services facturés à l'unité. En revanche, il convient d'ajouter, le cas échéant, les subventions sur les produits perçues par le producteur. Le prix doit se rapporter à la date à laquelle la commande est passée et non à la date à laquelle les produits quittent l'usine. Les indices des prix à la production sont calculés pour le marché intérieur et le marché extérieur, ce dernier étant divisé en deux sous-catégories, le marché des pays de la zone euro et celui des pays hors zone euro (les informations présentées dans cette publication font référence uniquement aux variations des prix au sein du marché intérieur). Il est préférable de tenir compte de toutes les caractéristiques susceptibles de déterminer, par exemple, la quantité d'unités vendues, le transport, les rabais, les conditions du service, les conditions de la garantie ou la destination.

L'**indice du chiffre d'affaires** mesure l'évolution du marché des biens et services en termes de ventes réalisées. L'indice n'est pas déflaté et son objectif est donc de mesurer l'activité sur le marché en termes de valeur. Le chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché des biens ou services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.)

imputées aux clients, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. La TVA et les taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires ainsi que tous les droits et taxes sur les biens et services facturés par l'unité sont exclus du chiffre d'affaires. Les remises, ristournes et rabais accordés aux clients ainsi que la valeur des produits retournés sont à déduire.

Conclusions principales

En 2006, le secteur de la construction dans l'UE-27 a généré un peu plus d'un cinquième (20,3 %) de la valeur ajoutée combinée des secteurs de l'industrie et de la construction, soit plus de deux fois et demi la contribution du secteur des machines et équipements (7,7%), qui était le plus important secteur manufacturier (au niveau des divisions de la NACE). La part de l'emploi du secteur de la construction était encore plus élevée, avec plus d'un quart du total (27,7%). Quelques secteurs, concentrés dans les activités liées à l'énergie et l'industrie chimique, affichent une part d'emploi nettement inférieure à celle de la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée moyenne générée par personne dans chacun des secteurs industriels de l'UE-27 ainsi que dans la construction couvrait plus que les coûts moyens respectifs de la main-d'œuvre en 2006. Toutefois, les différences entre les secteurs étaient considérables. Le taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires était élevé pour de nombreuses activités liées à l'énergie, en particulier l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel (900 % en 2005) et pour la cokerie, le raffinage de produits à base de pétrole et le domaine des combustibles nucléaires (357 % en 2005), mais était inférieur à 150 % pour la grande majorité des secteurs industriels ainsi que pour le secteur de la construction.

D'après les données Prodcum, les matériels de transport occupaient les deux premières

places du classement des produits manufacturés les plus vendus en termes de valeur dans l'UE-27 en 2008, plaçant plusieurs autres produits dans les 20 premiers.

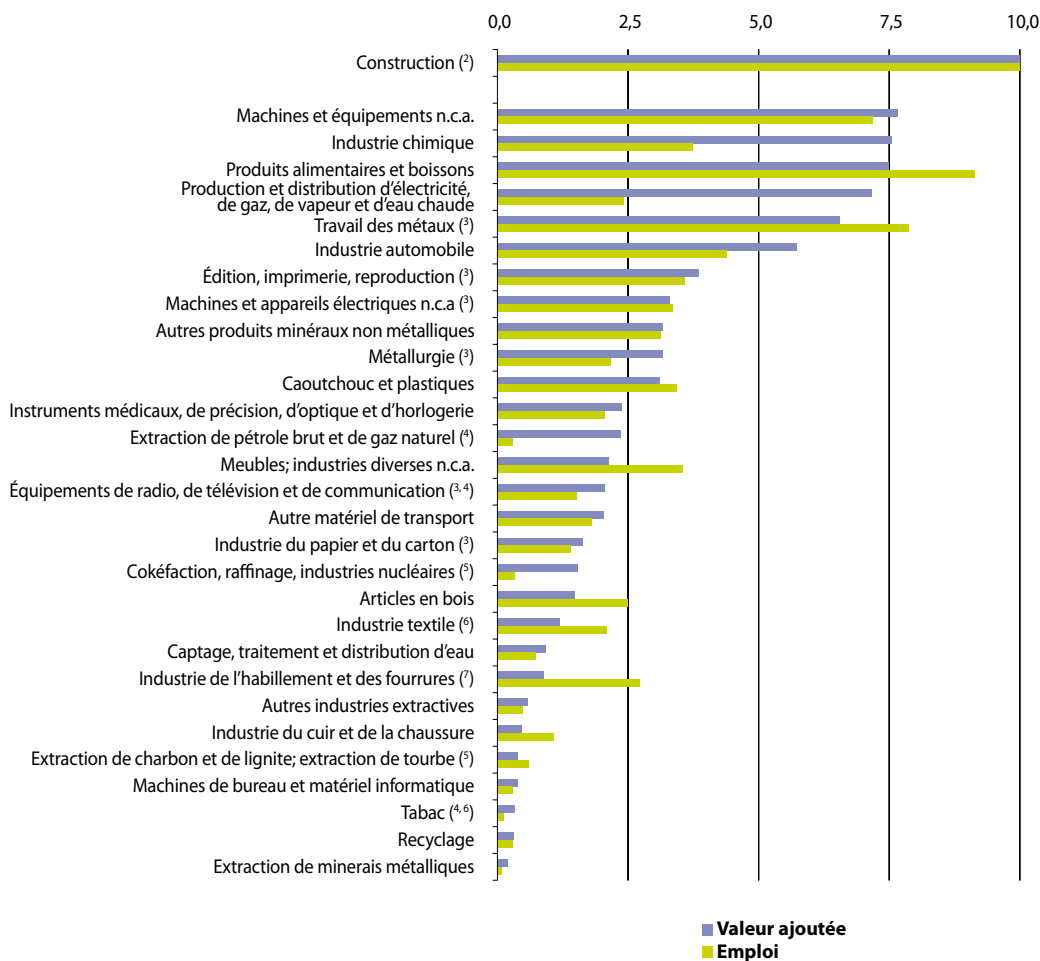
Les indices de la production industrielle et des prix à la production industrielle (établis sur la base de la NACE Rév. 2) pour l'UE-27 ont connu une évolution largement similaire pendant dix ans jusqu'en juillet 2009. Ils ont connu une croissance jusqu'au début de 2001, suivie d'une période de stabilité jusqu'à la mi-2003, puis d'une croissance soutenue et relativement forte, avant de subir une chute violente au premier semestre de 2008. Le déclin de l'indice de la production industrielle pour l'UE-27 par rapport au pic relatif de février 2008 a été particulièrement brutal, le niveau de l'indice de juillet 2009 étant inférieur à celui de juillet 1999. À l'inverse, même si l'indice des prix à la production industrielle pour juillet 2009 était en baisse par rapport au pic relatif de juillet 2008, il était semblable au niveau enregistré avant ce pic, en octobre 2007. Il reflétait en partie encore le prix relativement élevé du pétrole et des produits énergétiques et intermédiaires connexes. À cet égard, il convient de noter que les prix à la production industrielle étaient environ 5 % plus élevés en 2008 qu'en 2007, voire plus, dans tous les États membres, et 10 à 18 % plus élevés dans 11 États membres, les taux maximaux ayant été observés à Malte et au Royaume-Uni.

Le secteur de la construction a également connu une baisse d'activité. L'indice de production a chuté d'environ 14 % entre le pic relatif de février 2008 et le chiffre de juin 2009. Toutefois, une forte différence a été constatée entre les indices relatifs aux bâtiments et aux ouvrages de génie civil au cours de la même période: l'indice pour les bâtiments a baissé de 16,1 %, tandis que, pour les ouvrages de génie civil, il est resté relativement inchangé (-0,7 %).



Graphique 7.4: Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾

(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie et la construction)



⁽¹⁾ Extraction des minerais d'uranium et de thorium, non disponible.

⁽²⁾ Axe interrompu: valeur ajoutée, 20,3 %; emploi, 27,7 %.

⁽³⁾ Estimations.

⁽⁴⁾ Emploi, 2005.

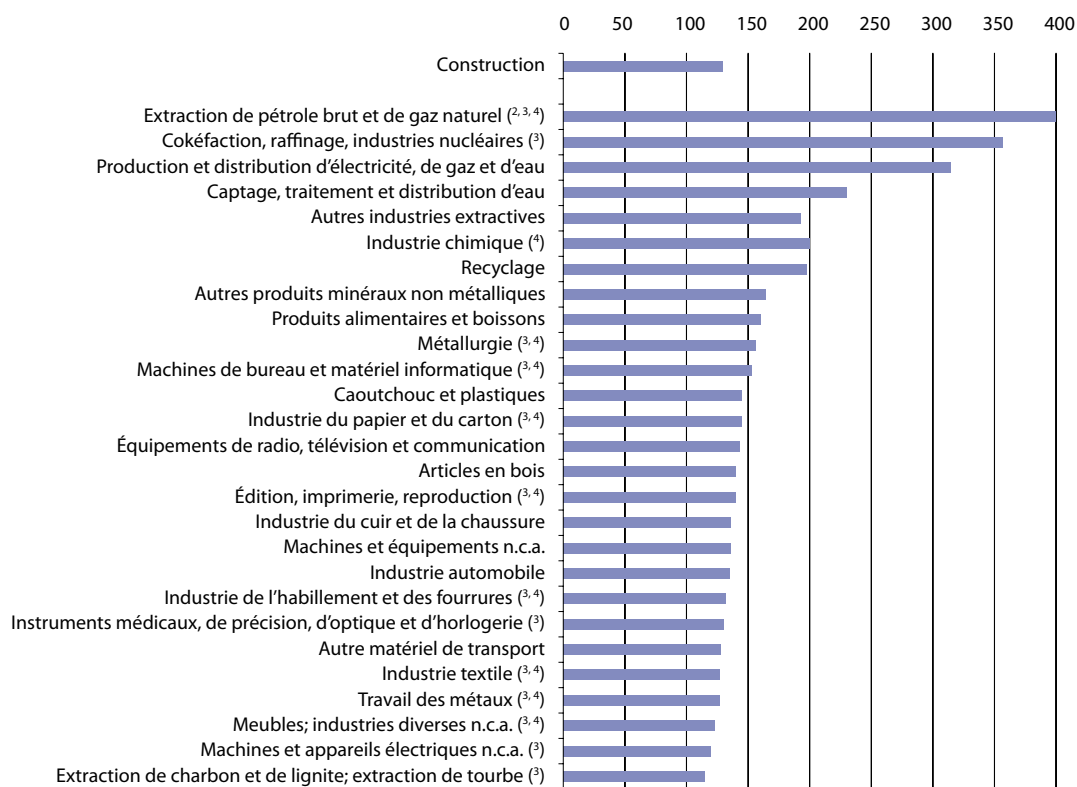
⁽⁵⁾ Valeur ajoutée, 2005.

⁽⁶⁾ Emploi, estimations.

⁽⁷⁾ Valeur ajoutée, estimations.

Source: Eurostat ([ebd_all](#))

Graphique 7.5: Taux de productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Extraction des minerais d'uranium et de thorium, extraction de minerais métalliques et tabac manufacturé, non disponible.

⁽²⁾ Axe X interrompu à 400 % (la valeur réelle étant de 900 %).

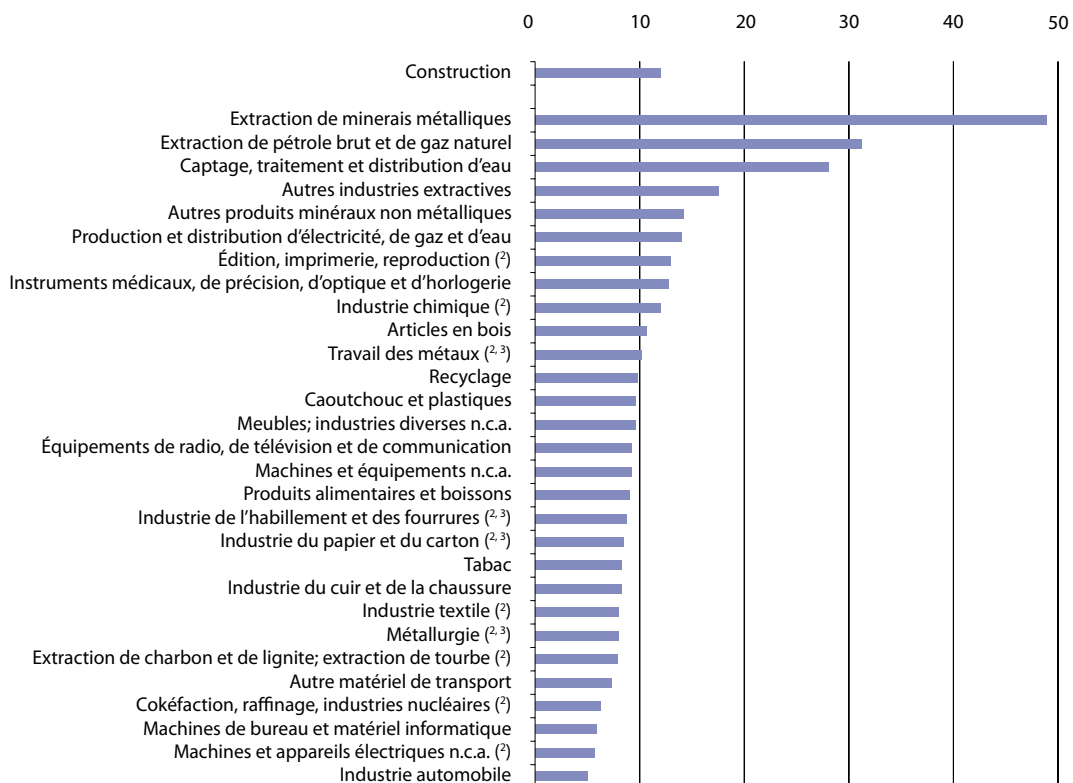
⁽³⁾ 2005.

⁽⁴⁾ Estimation.

Source: Eurostat ([ebd_all](#))



Graphique 7.6: Taux brut d'exploitation dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en %)



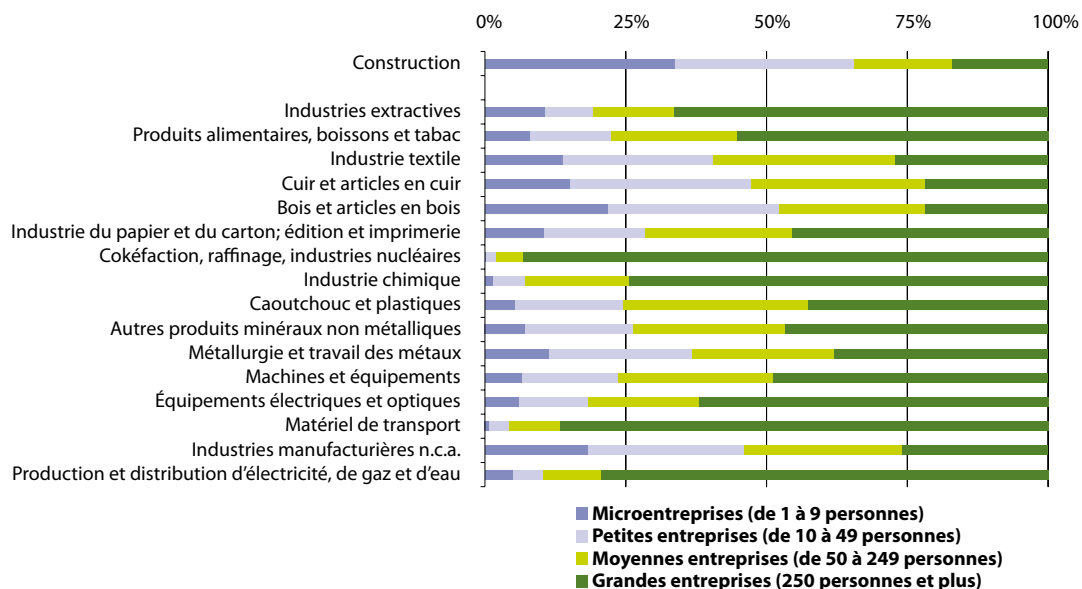
⁽¹⁾ Extraction des minerais d'uranium et de thorium, non disponible.

⁽²⁾ 2005.

⁽³⁾ Estimation.

Source: Eurostat ([ebd_all](#))

Graphique 7.7: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'industrie et dans la construction, UE-27, 2006 ⁽¹⁾
(en % du total du secteur)



⁽¹⁾ Comprend des estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00053)

**Tableau 7.7:** Production vendue, en termes de valeur, pour une sélection de produits, UE-27, 2008 ⁽¹⁾

Code Prodcom	Produit	Valeur (en Mio EUR)	Base d'arrondi (en Mio) ⁽²⁾
29.10.22.30	Voitures particulières à moteurs à étincelles d'une cylindrée > 1 500 cm ³ (y compris caravanes automotrices cylindrée > 3 000 cm ³) (sauf véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	111 332	
29.10.23.30	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais <= 2 500 cm ³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	90 339	
21.20.13.80	Autres médicaments du SH 30.04 en doses ou c.v.d.	61 449	
17.29.11.20	Étiquettes imprimées autoadhésives, en papier ou carton	52 434	
29.32.30.90	Autres parties et accessoires des véhicules des SH 87.01 à 87.05	49 400	200
25.11.23.60	Barres, tubes et autres éléments pour la construction... en fer, fonte, acier, autres qu'en tôle	36 081	9
29.32.20.90	Parties et accessoires de carrosseries automobiles (cabines incluses), autres que les pare-chocs et les ceintures de sécurité	33 911	
29.10.21.00	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée <= 1 500 cm ³ , neuves	31 969	
25.62.20.00	Pièces métalliques (à l'exclusion des pièces métalliques décolletées)	31 900	50
11.05.10.00	Bière de malt	30 942	
10.71.11.00	Pain sans addition de miel, d'œufs, de fromage, de fruits	27 954	
17.21.13.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	27 492	
23.63.10.00	Béton non réfractaire, prêt à la coulée	27 246	
10.51.40.50	Autres fromages (à l'exclusion des fromages fondus), fromages râpés et en poudre, à pâtes persillées	26 000	400
29.10.41.10	Véhicules utilitaires à moteurs diesels, d'un poids en charge maximal <= 5 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	24 223	

⁽¹⁾ Données extraites le 17 décembre 2009.

⁽²⁾ Indique l'ampleur de l'arrondi utilisé afin de protéger la cellule confidentielle (dans le cas du code Prodcom 25.11.23.60 par exemple, la valeur confidentielle se situe dans une fourchette de +/- 9 millions d'euros par rapport à la valeur déclarée).

Source: Eurostat, depuis http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database, aller sur: Explorateur de données / Base de données par thèmes / Industrie, commerce et services / Statistiques sur la production des produits manufacturés (prom) / NACE Rév. 2 (prodcom_n2) / Prodcom Ventes Annuelles (NACE Rév. 2.) (DS056120).

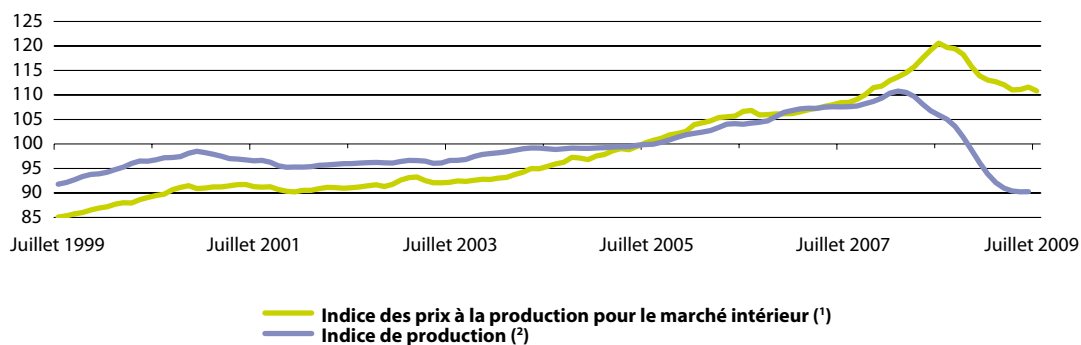
Tableau 7.8: Production vendue, en termes de volume, pour une sélection de produits, UE-27, 2008 (1)

Code Prodcom	Produit	Quantité (en milliers)	Base d'arrondi (en milliers) (2)	Unité
24.10.22.10	Demi-produits plats (brames), en aciers inoxydables	180 204		kg
23.51.12.10	Ciments Portland	220 699 380		kg
11.02.11.30	Champagne	260 788		l
20.42.11.50	Parfums	13 000	500	l
20.11.11.70	Oxygène	29 561 233		m ³
16.10.10.34	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, raboté (sauf poncé ou collé par jointure digitale)	14 980	70	m ³
12.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	758 642 288		p/st
27.90.52.20	Condensateurs électrolytiques au tantale ou à l'aluminium (à l'exclusion des condensateurs de puissance)	12 761 920		p/st

(1) Données extraites le 17 décembre 2009.

(2) Indique l'ampleur de l'arrondi utilisé afin de protéger la cellule confidentielle (dans le cas du code Prodcom 16.10.10.34 par exemple, la valeur confidentielle se situe dans une fourchette de +/- 70 000 m³ par rapport à la valeur déclarée).

Source: Eurostat, depuis http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database aller sur Explorateur de données /Base de données par thèmes/Industrie, commerce et services/Statistiques sur la production des produits manufacturés (prom)/NACE Rév. 2 (prodcom_n2)/Prodcom Ventes Annuelles (NACE Rév. 2.) (DS056120).

Graphique 7.8: Indice de production et indice des prix à la production pour le marché intérieur, industrie (hors construction), UE-27 (2005=100)

(1) Séries brutes; estimations, 1999-2004.

(2) Tendances-cycle; estimations.

Source: Eurostat (sts_inppd_m et sts_inpr_m)



Tableau 7.9: Taux de croissance annuels pour l'industrie (hors construction)
(en %)

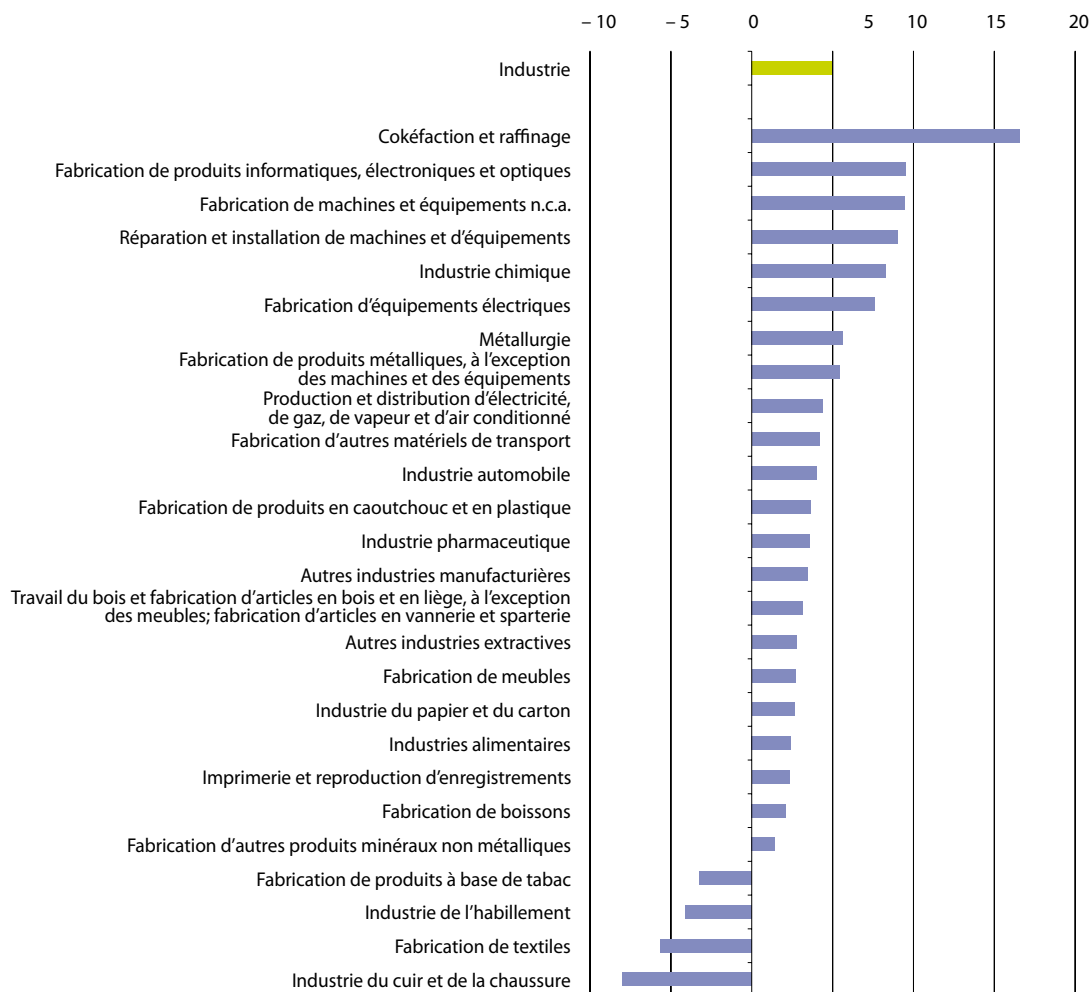
	Indice de production (¹)					Indice des prix à la production pour le marché intérieur (²)				
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	2,1	1,2	4,0	3,5	-1,8	2,9	5,0	5,6	2,8	7,6
Zone euro	2,1	1,3	4,2	3,7	-1,8	2,3	4,1	5,1	2,7	6,1
Belgique	3,7	-0,9	5,0	2,9	-0,6	5,2	2,5	5,1	3,1	9,3
Bulgarie	12,7	7,2	6,0	9,5	0,6	5,4	7,3	8,7	8,0	13,2
République tchèque	9,5	4,3	8,7	10,7	-2,2	5,6	3,1	1,5	4,1	4,5
Danemark	-1,5	2,8	4,0	-2,1	-1,1	3,8	9,2	7,9	1,6	13,2
Allemagne	3,1	3,5	5,7	6,0	0,0	1,7	4,4	5,4	1,3	5,4
Estonie	9,5	11,1	10,2	6,4	-6,2	3,4	1,7	4,3	9,6	9,6
Irlande	1,2	3,9	3,0	4,9	-1,5	0,5	2,2	1,8	1,6	5,3
Grèce	0,7	-1,6	0,8	2,3	-4,2	3,6	5,9	7,3	4,1	10,0
Espagne	1,9	0,8	3,9	2,0	-7,3	3,4	4,7	5,4	3,6	6,6
France	1,4	0,1	1,4	1,2	-2,6	2,0	3,1	3,8	2,8	5,6
Italie	-0,4	-0,8	3,6	2,1	-3,3	2,7	4,0	5,2	3,3	5,8
Chypre	1,8	0,5	0,4	4,6	4,0	4,4	5,0	5,3	3,6	11,7
Lettonie	6,2	7,4	6,5	1,0	-3,8	7,4	7,1	9,6	18,6	15,7
Lituanie	10,9	7,6	6,7	2,5	4,9	2,5	5,9	6,9	9,4	15,8
Luxembourg	4,7	2,8	2,1	-0,3	-5,4	9,1	3,6	12,8	4,4	15,1
Hongrie	6,8	7,3	10,6	8,1	-1,0	8,4	6,1	8,4	6,5	11,6
Malte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	:	:	21,7	-4,9	17,5
Pays-Bas	4,5	0,5	1,5	2,3	1,4	2,4	7,0	8,6	5,3	8,9
Autriche	6,1	4,3	7,8	5,8	0,8	2,0	3,4	2,1	4,1	4,8
Pologne	12,2	4,5	12,3	9,2	2,2	7,6	2,2	3,4	4,0	5,4
Portugal	-4,2	-3,5	3,2	0,1	-4,1	:	:	4,4	2,8	5,2
Roumanie	1,9	-2,9	9,5	10,2	3,1	19,2	10,8	10,3	8,4	12,8
Slovénie	3,9	4,1	6,1	7,2	-1,9	4,4	2,8	2,4	5,5	5,6
Slovaquie	3,7	-2,6	12,2	16,1	5,0	2,7	3,7	6,3	1,8	6,2
Finlande	5,4	0,4	9,9	4,2	-0,5	0,7	4,3	6,3	3,9	8,6
Suède	4,4	2,2	3,6	3,9	-2,9	1,8	3,9	6,1	3,6	6,1
Royaume-Uni	-0,9	-1,6	-0,5	0,1	-3,4	4,0	11,1	8,6	1,7	16,1
Croatie	2,5	5,0	4,3	5,1	0,6	3,5	2,7	2,7	3,5	8,3
Turquie	9,7	5,7	5,8	4,4	-0,9	12,2	7,1	9,8	6,0	13,0
Norvège	-1,2	-0,3	-2,2	-1,3	0,3	3,9	6,1	8,6	-0,6	15,2
Suisse	4,4	2,7	7,8	9,5	1,2	:	:	:	:	:
Japon	4,7	1,4	4,4	2,8	-3,3	:	:	:	:	:
États-Unis	2,5	3,3	2,2	1,7	-1,8	:	:	:	:	:

(¹) Séries corrigées des jours ouvrables.

(²) Séries brutes.

Source: Eurostat ([sts_inprgr_a](#) et [sts_inppdgr_a](#))

Graphique 7.9: Taux de croissance annuel moyen de l'indice de la production industrielle, UE-27, de 2003 à 2008 (¹)
(en %)



(¹) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat ([sts_inprgr_a](#))



Tableau 7.10: Taux de croissance annuels pour la construction
(en %)

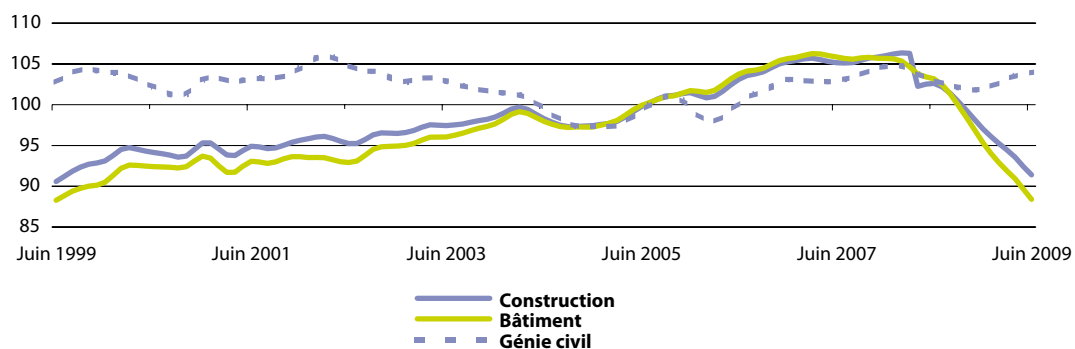
	Indice de production ⁽¹⁾					Indice du coût de la construction ⁽²⁾				
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	0,7	1,8	3,3	2,0	-3,1	6,6	4,1	4,7	4,5	3,5
Zone euro	-0,2	2,0	3,1	1,1	-4,8	4,5	3,6	4,8	4,2	3,5
Belgique	-1,9	-3,4	3,3	2,3	-1,2	:	:	4,1	3,1	:
Bulgarie	34,8	32,2	23,9	27,8	-3,5	:	:	:	:	:
République tchèque	8,4	5,3	6,3	7,1	-0,5	8,3	3,8	2,1	4,8	3,5
Danemark	-0,2	3,0	10,0	3,6	1,7	1,5	2,7	4,7	6,6	3,0
Allemagne	-5,3	-5,3	6,4	2,9	-0,8	2,4	0,8	1,5	3,3	2,4
Estonie	12,5	24,5	27,1	16,5	-15,4	5,3	6,2	10,5	12,7	3,5
Irlande	25,3	13,4	-1,7	-14,2	-30,1	12,8	8,7	9,6	1,7	:
Grèce	-15,9	-38,7	3,8	15,2	2,7	3,1	3,4	4,2	4,6	5,1
Espagne	2,3	10,1	2,2	-4,3	-16,3	4,7	4,6	6,9	5,0	4,7
France	-0,8	2,5	1,8	1,1	-0,6	5,8	2,3	5,3	4,6	5,5
Italie	1,6	1,3	3,9	6,4	-0,4	4,2	4,0	3,1	3,9	3,7
Chypre	4,5	2,8	4,0	6,3	2,3	7,3	4,5	5,1	5,0	8,0
Lettonie	14,1	15,3	13,2	13,8	-3,0	:	:	:	33,7	15,6
Lituanie	6,8	9,9	21,7	22,2	4,0	7,0	8,3	10,7	16,1	9,5
Luxembourg	-1,1	-0,9	2,5	2,6	-1,9	2,8	3,0	2,8	2,9	:
Hongrie	4,3	15,7	-0,7	-14,0	-5,2	5,9	3,2	6,2	7,2	7,5
Malte	1,1	4,3	8,3	1,8	2,4	:	:	:	:	:
Pays-Bas	-2,5	3,4	2,6	5,8	5,6	2,1	1,8	3,2	4,0	4,3
Autriche	5,0	4,9	5,9	3,9	-1,1	5,1	2,1	4,6	4,5	5,2
Pologne	-1,1	9,4	15,9	16,2	9,6	2,6	2,8	1,4	6,6	:
Portugal	-4,4	-4,5	-6,6	-3,8	-1,4	:	:	:	:	:
Roumanie	1,8	6,1	15,6	33,0	27,0	25,1	14,3	11,1	10,2	16,2
Slovénie	0,7	2,0	15,7	18,5	15,5	10,4	6,1	3,4	5,1	5,1
Slovaquie	6,0	14,1	15,7	5,4	11,5	6,9	4,8	4,0	4,4	:
Finlande	4,1	5,3	7,5	10,2	4,1	2,4	3,4	3,8	5,9	3,9
Suède	-1,0	2,7	8,8	7,6	6,0	3,9	3,9	5,0	6,1	4,8
Royaume-Uni	3,5	-0,5	1,4	2,3	-1,3	12,0	5,0	4,6	3,9	:
Croatie	1,9	-0,7	9,4	2,4	:	:	:	:	:	:
Turquie	:	:	:	:	:	14,6	9,9	16,0	8,3	13,6
Norvège	7,3	8,9	6,1	5,7	2,5	3,0	3,4	3,7	7,4	5,7

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

(2) Séries brutes pour nouveaux bâtiments résidentiels.

Source: Eurostat ([sts_copr_a](#) et [sts_copi_a](#))

Graphique 7.10: Indice de production du secteur de la construction dans l'UE-27 ⁽¹⁾
(2005=100)



⁽¹⁾ Tendance-cycle; estimations.

Source: Eurostat (sts_copr_m)

7.3. Les services

Introduction

La contribution des services à l'économie européenne augmente pratiquement chaque année et il est important que les statistiques officielles puissent fournir des informations sur ce domaine en pleine expansion. L'économie de la connaissance et la demande d'actifs incorporels, que ce soit pour la consommation ou l'investissement, ainsi que l'externalisation internationale ont conduit à une restructuration majeure de nombreuses économies européennes, les activités industrielles ayant cédé la place aux services. Cette «immatérialité» inhérente à de nombreux secteurs de l'économie fournit de nouvelles opportunités et, partant, entraîne une concurrence nationale et internationale. Habituellement, les statistiques commerciales étaient concentrées sur les activités

industrielles et de construction et, dans une moindre mesure, sur le commerce et les services. Depuis le début des années 90, les statistiques officielles dans l'UE ont connu des évolutions majeures, les efforts de collecte se concentrant davantage sur les services.

Le marché intérieur reste l'une des premières priorités de l'UE. Les principes essentiels régissant le marché intérieur des services figurent dans le traité CE, qui garantit aux entreprises européennes la liberté de s'installer dans d'autres États membres et la liberté de fournir leurs services sur le territoire d'un autre État membre que celui où elles sont établies. La directive relative aux services ⁽²⁾ vise à éliminer les obstacles au commerce des services, favorisant ainsi le développement des activités transfrontalières. L'objectif n'est pas uniquement d'améliorer la compétitivité des

⁽²⁾ Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.



entreprises de services, mais aussi celle de l'industrie européenne en général. La directive a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006 et doit être transposée par les États membres d'ici à la fin de 2009. Elle devrait, idéalement, contribuer à réaliser le potentiel de croissance économique et de création d'emplois. C'est pourquoi elle est perçue comme la clé de voûte de la stratégie renouvelée de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi. En outre, elle participe également, par ses dispositions en matière de simplification administrative, au programme «Mieux légiférer».

Définitions et disponibilité des données

Pour des informations de fond relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises, veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section 7.1 (Les différentes structures des entreprises), qui contient les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées. Les définitions de la productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires et du taux brut d'exploitation peuvent être consultées à la section 7.2 (L'industrie et la construction). De même, de plus amples informations de fond relatives aux statistiques conjoncturelles sur les entreprises sont fournies dans la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section 7.2. Une fois encore, il convient de garder à l'esprit que les SSE continuent de s'appuyer sur les activités de la NACE Rév. 1.1 dans cette publication (la première année de référence pour laquelle les données SSE doivent être fournies selon la NACE Rév. 2 est 2008), tandis que les statistiques conjoncturelles sur les entreprises se basent déjà sur la NACE Rév. 2 (y compris les données historiques révisées).

L'expression «**économie marchande non financière**» est en général utilisée dans les statistiques des entreprises pour désigner les activités économiques couvertes par les sections C à I et K de la NACE Rév. 1.1 ainsi que les unités qui effectuent ces activités.

La vente au détail désigne la revente au public (sans transformation) de biens neufs ou d'occasion destinés à être utilisés par les particuliers ou les ménages. La vente au détail revêt une importance particulière de par son rôle d'interface entre les producteurs et les consommateurs finaux, ce qui permet d'utiliser les indices du chiffre d'affaires et du volume des ventes comme indicateur conjoncturel de la demande intérieure des ménages.

L'**indice du chiffre d'affaires du commerce de détail** est un indicateur du cycle économique qui montre l'évolution de l'activité mensuelle du secteur du commerce de détail en termes de valeur et de volume. L'indice du volume du chiffre d'affaires du commerce de détail est généralement désigné sous le terme d'**indice du volume des ventes (au détail)**. L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est un indicateur conjoncturel de la demande intérieure finale. Afin d'éliminer l'effet du prix sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, un déflateur des ventes est appliqué. Le déflateur des ventes est un indice fondé sur une méthode analogue à celle d'un indice des prix à la production adapté aux particularités du commerce de détail mais reflétant l'évolution des prix des marchandises vendues plutôt que le service de détail fourni. Ces indices peuvent être ventilés en produits alimentaires et non alimentaires. Les produits alimentaires sont vendus soit en magasins non spécialisés (hypermarchés, supermarchés) soit en magasins spécialisés (par exemple marchands de fruits

et légumes). Une proportion plus grande de ventes en magasins spécialisés est le signe d'un schéma de commerce de détail plus traditionnel.

L'indice du chiffre d'affaires pour les autres services illustre l'évolution des ventes en termes de valeur. Il est à noter qu'en réalité, les prix pour certains services baissent, peut-être en raison de la libéralisation du marché et de la concurrence accrue (par exemple dans les télécommunications et d'autres activités technologiques). Dans ces cas, les taux de croissance rapide des indices du chiffre d'affaires, exprimés en valeur, pour certaines activités seront encore plus élevés s'ils sont exprimés en volume.

Conclusions principales

Les services aux entreprises jouent un rôle prépondérant dans l'économie des services. Nombre des activités inhérentes à ce secteur de l'économie (activités informatiques, recherche et développement et autres services aux entreprises tels que les services juridiques, comptables, d'étude de marché, de publicité, de nettoyage et de sécurité) se sont développées, probablement à la suite de l'externalisation.

Dans le secteur des services non financiers, les autres services aux entreprises (tels que définis par la division 74 de la NACE Rév. 1.1) ont contribué pour plus d'un cinquième (22,7%) à la valeur ajoutée générée dans l'UE-27 en 2006. En comparaison, le commerce de gros (16,5%) et le commerce de détail et la réparation (13,3%) ont représenté des parts moins importantes. En ce qui concerne l'emploi toutefois, les activités de commerce de détail ont totalisé une part similaire à celle des autres services aux entreprises (respectivement 22,1% et 24,6% de la main-d'œuvre de l'UE-27 pour les

services non financiers en 2006), ce qui s'explique en partie par la grande importance de l'emploi à temps partiel dans le commerce de détail et les activités de réparation.

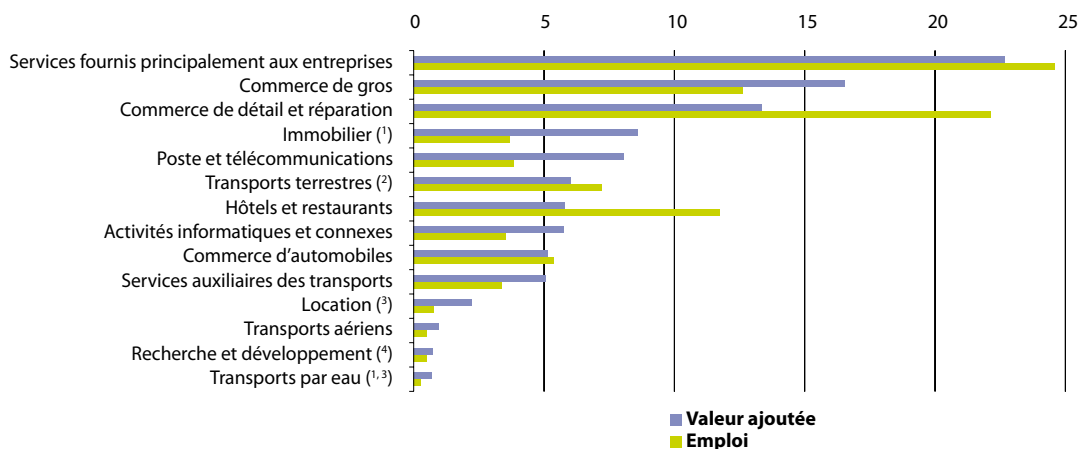
La structure des activités de services non financiers de l'UE-27 variait considérablement, reflétant en partie les différences de coûts de création et de portée des marchés. Les petites et moyennes entreprises dans les activités immobilières ont généré l'écrasante majorité (88,1%) de la valeur ajoutée en 2006 dans les activités immobilières, tandis qu'elles représentaient un peu moins d'un dixième (8,3%) de la valeur ajoutée des entreprises de poste et de télécommunication et un peu moins d'un cinquième (18,8%) de la valeur ajoutée du transport aérien.

Parmi les activités de services (au niveau des divisions de la NACE Rév. 2), le taux de croissance du chiffre d'affaires le plus rapide entre 2003 et 2008 concernait les activités liées à l'emploi (en moyenne 9,4% par an), suivies par les activités juridiques et comptables et les conseils de gestion (en moyenne 9% par an). À l'inverse, la croissance a été la plus lente pour les activités de production cinématographique, de vidéo et de programmes de télévision (en moyenne 1,3% par an). Il convient toutefois de noter que la croissance relativement rapide du chiffre d'affaires a cessé de manière abrupte à la mi-2008, la baisse ayant cependant été moins forte que pour l'industrie. En termes de volume des ventes, on a assisté à une stabilité relative de la vente au détail dans son ensemble au cours de l'année, jusqu'en juillet 2009, avec une croissance pour le commerce de détail de textiles, d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir en magasins spécialisés.



Graphique 7.11: Ventilation de la valeur ajoutée et de l'emploi des services non financiers dans l'UE-27, 2006

(en % de la valeur ajoutée et de l'emploi des services non financiers)



(¹) Valeur ajoutée, estimation.

(²) Estimation, 2005.

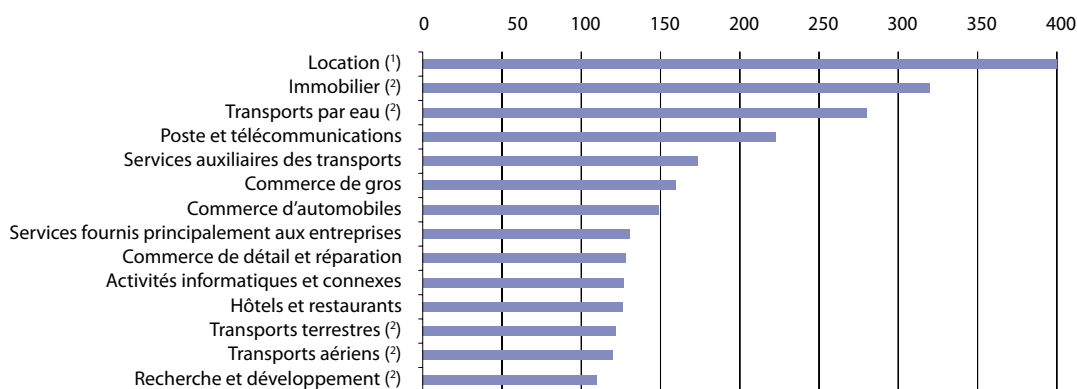
(³) Emploi, 2005.

(⁴) Valeur ajoutée, estimation, 2005.

Source: Eurostat (ebd_all)

Graphique 7.12: Productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires pour les services non financiers dans l'UE-27, 2006

(en %)

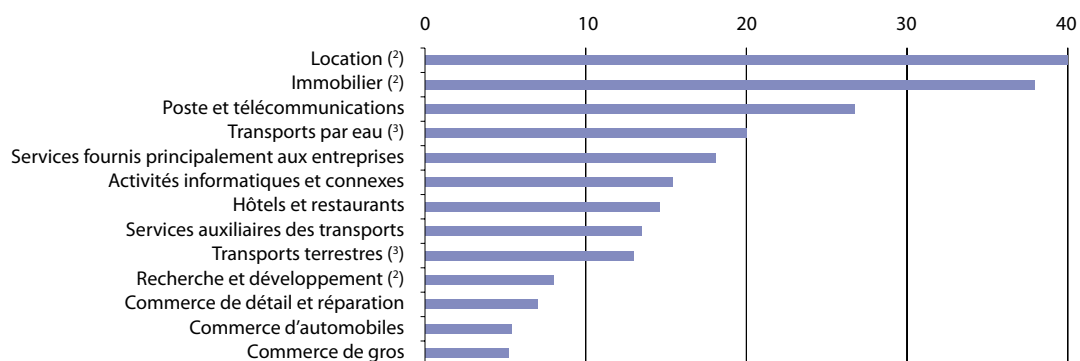


(¹) 2005.

(²) Estimation, 2005.

Source: Eurostat (ebd_all)

Graphique 7.13: Taux brut d'exploitation pour les services de services non financiers dans l'UE-27, 2006 ⁽¹⁾ (en %)



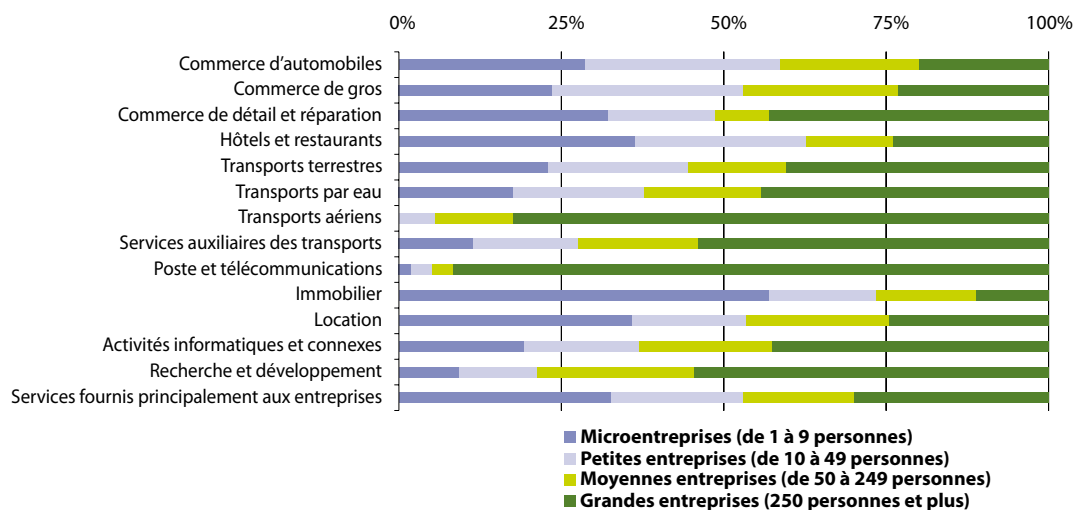
⁽¹⁾ Transports aériens, confidentiel.

⁽²⁾ Estimation, 2005.

⁽³⁾ 2005.

Source: Eurostat ([ebd_all](#))

Graphique 7.14: Valeur ajoutée des services non financiers par classe de taille d'entreprise dans l'UE-27, 2006 ⁽¹⁾ (en % du total du secteur)

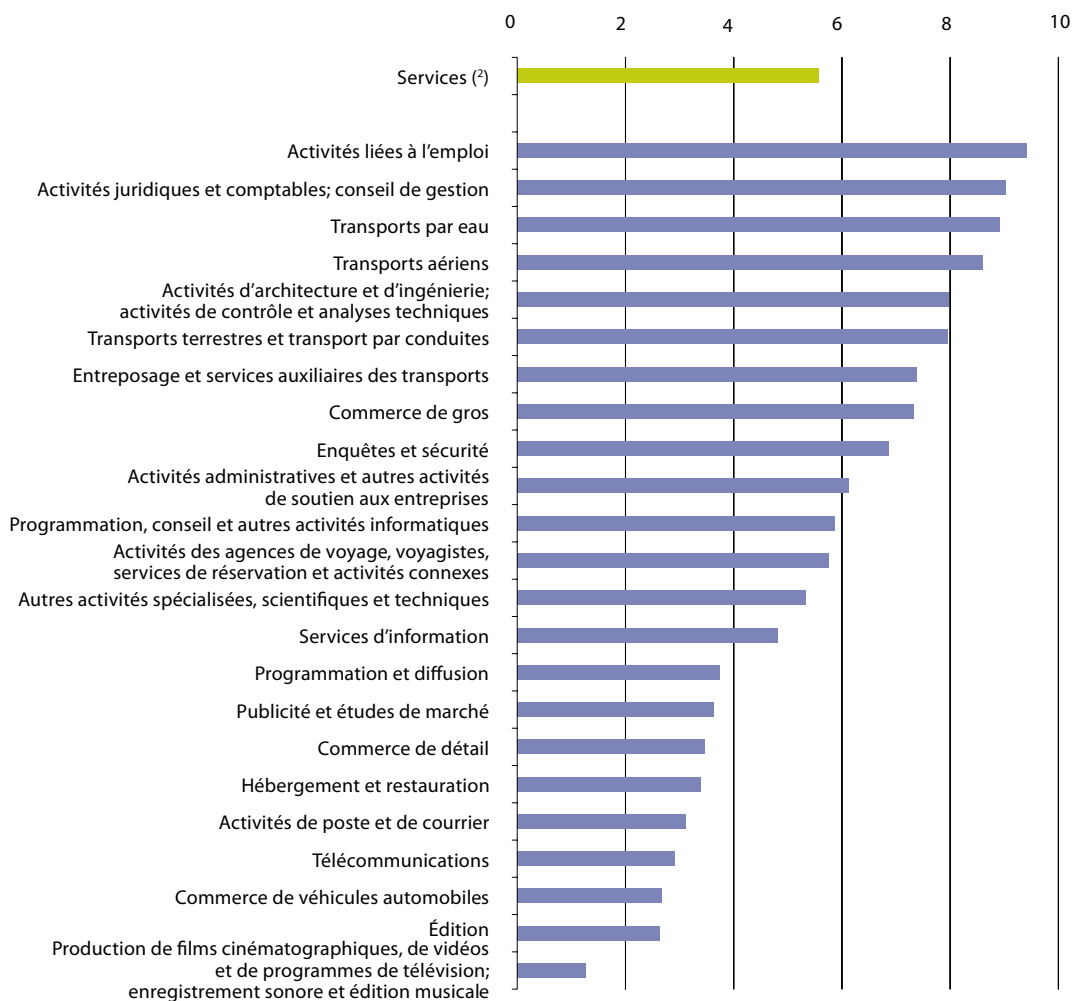


⁽¹⁾ Comprend des estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat ([tin00053](#))



Graphique 7.15: Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services dans l'UE-27, de 2003 à 2008 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Séries corrigées des jours ouvrables.

⁽²⁾ Demandées par le règlement sur les statistiques conjoncturelles (règlement SC).

Source: Eurostat ([sts_setu_a](#) et [sts_trtu_a](#))

Tableau 7.11: Taux de croissance annuels du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services (1)
(en %)

	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles		Transports et entreposage		Hébergement et restauration		Information et communication		Activités spécialisées, scientifiques et techniques (2)		Activités de services administratifs et de soutien (2)	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
UE-27	5,3	5,1	10,2	5,7	3,9	1,4	5,0	2,8	8,7	7,8	10,3	4,6
Zone euro	4,2	2,9	7,0	3,5	4,0	0,3	3,4	1,6	6,9	7,0	8,3	6,1
Belgique	6,9	3,2	9,7	7,9	5,3	4,1	:	:	7,6	40,8	11,3	7,3
Bulgarie	16,3	13,8	18,6	18,3	21,8	16,4	21,9	0,8	51,6	11,2	42,5	5,8
République tchèque	9,1	3,0	12,0	1,7	6,4	-2,9	9,5	6,0	11,3	8,6	19,3	1,1
Danemark	4,0	0,0	7,7	8,9	9,6	3,3	13,9	-1,5	10,1	6,3	-8,1	9,0
Allemagne	0,2	4,3	8,1	3,9	-0,8	-0,2	0,5	0,9	7,5	8,6	12,7	12,5
Estonie	25,9	-4,8	11,4	-6,2	18,1	1,6	18,7	10,6	31,6	8,0	37,5	-0,4
Irlande	7,4	-4,9	3,1	-2,4	5,0	-5,2	:	:	8,3	-0,9	:	:
Grèce	8,9	6,3	8,8	5,3	6,4	3,2	-2,6	0,1	9,3	6,6	16,1	6,0
Espagne	5,4	-4,5	5,9	-0,8	4,7	-2,3	6,4	1,1	9,0	-4,3	6,1	-0,2
France	4,8	3,7	5,4	4,2	4,5	1,0	5,8	4,7	4,8	4,7	3,6	2,8
Italie	3,3	1,1	:	:	:	:	1,5	-1,8	:	:	:	:
Chypre	12,0	10,9	5,9	4,5	12,6	3,5	12,0	11,4	14,0	9,4	6,2	-1,4
Lettonie	25,7	-4,8	17,5	24,9	21,9	-0,4	15,0	5,0	19,9	8,8	38,9	10,0
Lituanie	21,8	12,6	31,3	8,1	10,5	15,2	14,8	11,2	30,4	20,7	28,5	19,6
Luxembourg	:	:	:	:	3,4	2,2	:	:	:	:	:	:
Hongrie	1,3	0,8	-8,8	21,1	5,5	4,2	1,4	3,3	2,1	34,8	6,2	24,1
Malte	17,0	-1,0	2,7	6,1	6,4	5,2	:	:	1,6	12,2	:	:
Pays-Bas	7,6	7,0	:	:	5,6	0,2	7,1	1,6	6,8	6,3	12,3	6,8
Autriche	3,6	4,1	5,2	4,3	5,2	4,4	3,3	0,1	4,5	3,9	7,5	4,6
Pologne	12,6	7,7	14,3	13,4	12,5	11,7	9,1	11,7	16,5	30,3	20,5	21,9
Portugal	4,3	0,7	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	27,3	21,3	17,4	25,4	20,3	-0,4	19,0	21,7	31,8	27,8	15,8	19,8
Slovénie	14,2	15,7	16,5	-5,9	9,8	6,5	13,4	6,5	2,2	6,4	21,9	4,8
Slovaquie	7,7	12,3	15,0	13,7	4,0	5,9	8,4	8,3	10,9	7,2	4,7	28,4
Finlande	6,8	6,2	8,0	7,1	6,7	5,4	5,2	3,8	14,2	8,7	13,8	12,7
Suède	:	:	6,5	2,6	8,6	4,6	5,2	1,3	7,9	-0,3	9,6	0,8
Royaume-Uni	6,9	13,3	20,3	9,1	1,6	3,3	7,9	4,8	11,0	6,6	14,3	0,5
Norvège	:	:	:	:	12,2	5,8	:	:	:	:	:	:

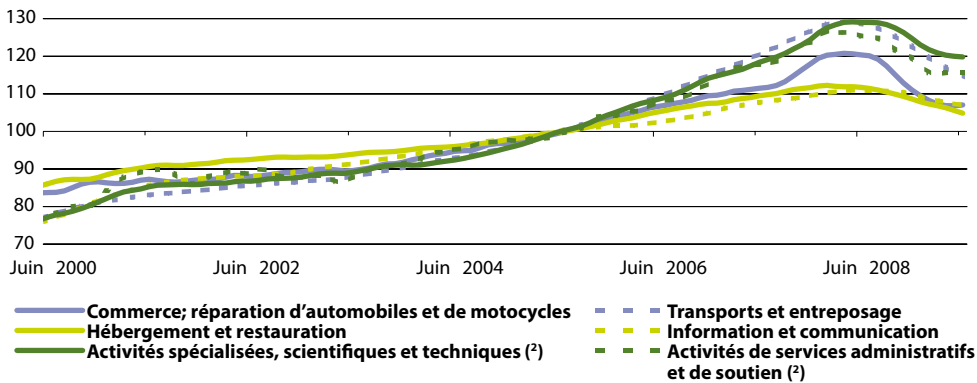
(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

(2) Demandées par le règlement sur les statistiques conjoncturelles (règlement SC).

Source: Eurostat ([sts_trtu_a](#) et [sts_setu_a](#))



Graphique 7.16: Indice du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services dans l'UE-27 (1)
(2005=100)

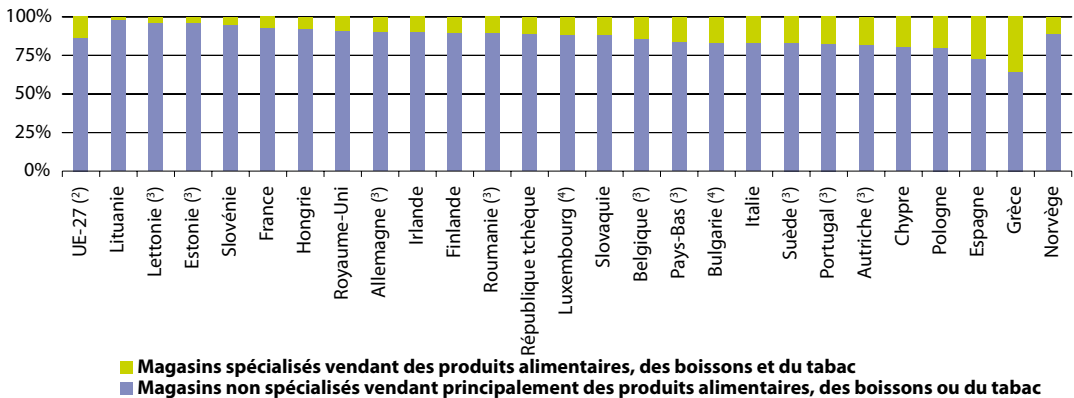


(1) Tendence-cycle; estimations.

(2) Demandées par le règlement sur les statistiques conjoncturelles (règlement SC).

Source: Eurostat ([sts_trtu_m](#) et [sts_setu_m](#)).

Graphique 7.17: Ventilation du chiffre d'affaires pour le commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabac, 2006 (1)
(en % du chiffre d'affaires total)



(1) Danemark, confidentiel; Malte, non disponible.

(2) 2005; magasins non spécialisés, estimation.

(3) 2007.

(4) 2005.

Source: Eurostat ([tin00007](#))

Tableau 7.12: Taux de croissance annuel du volume des ventes pour le commerce de détail ⁽¹⁾
(en %)

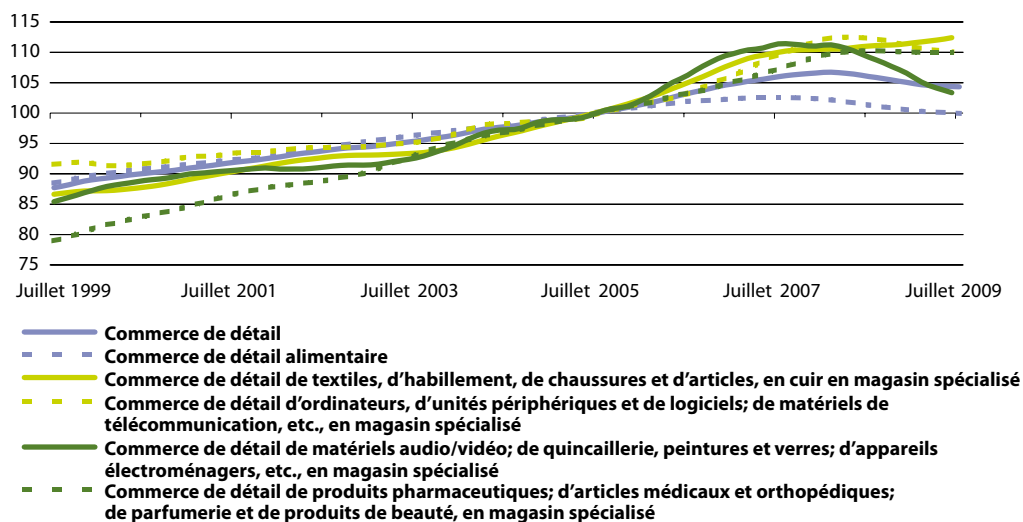
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	2,8	2,4	2,4	2,2	2,0	1,7	2,6	2,3	3,2	2,5	0,3
Zone euro	3,0	2,1	1,5	1,6	1,1	0,8	1,4	1,7	2,3	1,4	-0,8
Belgique	4,1	2,2	5,2	0,2	-0,9	-0,2	1,7	1,3	1,7	1,8	1,2
Bulgarie	:	:	:	2,9	5,9	15,5	16,7	14,6	13,0	19,0	3,1
République tchèque	-6,5	3,2	-1,0	7,3	1,2	8,0	3,1	6,8	8,9	7,8	4,0
Danemark	2,2	1,1	0,8	4,4	3,3	3,2	4,5	8,9	4,7	-1,4	-3,4
Allemagne	0,7	-0,2	0,5	0,0	-2,3	-0,9	1,7	0,9	0,3	-3,0	-0,7
Estonie	:	2,3	14,2	12,9	13,0	-0,9	11,0	14,8	17,6	10,5	-4,5
Irlande	:	:	:	9,0	3,6	3,5	5,7	6,7	8,8	8,0	-2,3
Grèce	2,6	1,8	8,8	4,3	4,9	4,3	4,5	3,0	9,0	2,2	1,3
Espagne	6,0	3,4	2,7	3,5	6,4	3,2	2,5	1,3	2,3	2,7	-5,4
France	4,6	4,5	2,8	3,4	3,3	2,9	3,1	3,3	2,7	4,1	1,3
Italie	1,2	0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-2,5	-0,6	1,9	0,8	-2,3
Chypre	:	:	:	9,2	2,6	-1,4	3,2	4,9	6,9	8,5	4,8
Lettonie	:	5,9	20,1	5,5	10,7	12,7	10,0	20,0	19,9	15,3	-7,2
Lituanie	8,1	-5,1	14,3	2,8	10,1	11,2	9,3	11,7	7,2	13,7	3,8
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	6,0	3,4	3,8	8,5	7,7	6,0	4,3	4,9	-2,0	-1,9
Malte	:	:	:	8,0	-4,9	15,5	-5,4	-20,4	-6,4	17,6	-11,3
Pays-Bas	4,1	3,4	-0,9	2,9	1,2	-1,0	-0,3	1,8	4,6	2,7	-0,1
Autriche	:	:	2,0	-1,9	-0,5	-0,1	0,1	1,4	1,8	0,8	-0,8
Pologne	:	:	:	2,5	-1,2	4,7	4,7	1,4	12,5	11,0	4,4
Portugal	9,9	6,3	-0,7	2,7	0,5	-2,1	2,1	6,0	1,8	0,6	1,2
Roumanie	:	:	:	0,0	3,0	8,4	14,7	16,2	19,6	20,4	20,4
Slovénie	:	-15,0	30,5	10,1	2,9	3,4	3,8	8,0	2,6	6,1	12,1
Slovaquie	4,6	16,7	-3,0	7,6	8,3	-2,4	8,2	10,2	8,2	5,5	9,0
Finlande	7,7	5,7	5,3	5,6	3,6	4,8	5,0	4,8	4,6	5,2	1,2
Suède	2,8	3,7	5,7	2,7	3,8	3,9	3,9	5,8	6,2	0,9	0,8
Royaume-Uni	:	3,5	5,9	4,4	5,9	3,3	5,7	2,5	3,3	4,3	2,4
Croatie	:	:	:	12,4	11,6	10,7	7,3	3,1	4,3	2,8	-0,4
Norvège	:	:	:	1,8	5,2	2,6	3,2	3,4	5,6	6,6	1,5

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat ([sts_trtu_a](#))



Graphique 7.18: Indice du volume de ventes, sélection d'activités du commerce de détail dans l'UE-27 ⁽¹⁾ (2005=100)



⁽¹⁾ Tendances-cycle.

Source: Eurostat (sts_trtu_m)

7.4. Le tourisme

Introduction

L'Europe est l'une des plus importantes régions touristiques au monde. En effet, six États membres figurent parmi les dix destinations mondiales préférées des vacanciers. Par conséquent, l'industrie touristique joue un rôle important en termes de potentiel économique et d'emploi, tout en ayant des répercussions sociales et environnementales; cette double caractéristique justifie le besoin de statistiques fiables et harmonisées dans ce domaine.

Le tourisme joue un rôle important en termes de potentiel économique et d'emploi; les infrastructures créées à des fins touristiques contribuent au développement local, tandis que les emplois créés (souvent en

mettant l'accent sur les opportunités pour les jeunes) ou conservés peuvent aider à contrer le déclin industriel ou rural.

Toutefois, le tourisme a également des implications sociales et environnementales qui poussent à s'interroger sur la durabilité du développement du tourisme; outre les préoccupations en matière de pollution mondiale provenant du transport lié au tourisme de masse, des inquiétudes plus locales apparaissent concernant la répartition de ressources parfois rares, l'impact environnemental des structures touristiques, la pression du tourisme sur la qualité de vie des communautés locales et la préservation de leur patrimoine culturel et historique. La double caractéristique du potentiel économique et de la préoccupation environ-

nementale justifie le besoin de statistiques fiables et harmonisées dans ce domaine. Le «tourisme durable» implique la préservation et l'amélioration du patrimoine culturel et naturel, qui va des arts à la gastronomie locale, en passant par la préservation de la biodiversité.

Une nouvelle politique du tourisme est en cours d'élaboration. La Commission européenne a adopté en 2006 une communication intitulée «Une nouvelle politique européenne du tourisme: renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe». Ce document traite un ensemble de défis qui façonneront le tourisme dans les années à venir, tels que:

- le vieillissement de la population en Europe;
- le renforcement de la concurrence étrangère;
- l'exigence d'un tourisme plus spécialisé de la part des consommateurs;
- la nécessité de développer des pratiques touristiques plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

La communication estime qu'une industrie touristique plus compétitive et des destinations plus durables contribueraient davantage à la réussite de la stratégie renouvelée de Lisbonne, à la satisfaction des touristes et au renforcement de la position de l'Europe en tant que première destination touristique dans le monde.

En octobre 2007, une autre communication de la Commission, «Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable», a souligné les étapes suivantes dans la promotion d'un tourisme européen durable. Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie renouvelée de Lisbonne relative à la croissance et à l'emploi et à celle de la nouvelle stratégie en faveur du développement durable, en s'adressant aux parties

prenantes qui jouent un rôle dans le secteur du tourisme en Europe. La gestion durable des destinations, la prise en compte des questions de durabilité par les entreprises et la sensibilisation des touristes au développement durable constituent le cadre des actions proposées.

Définitions et disponibilité des données

Eurostat publie des statistiques touristiques relatives à la capacité et à l'occupation des installations touristiques et à la demande touristique des résidents européens, collectées et établies par les autorités nationales de statistique.

Les statistiques dans ce domaine sont non seulement utilisées pour observer les politiques liées au tourisme, mais jouent également un rôle dans le contexte plus large de la politique régionale et du développement durable. La directive 95/57/CE du Conseil du 23 novembre 1995 concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme établit un système de statistiques touristiques. Cette base juridique exige des gouvernements nationaux des États membres de l'UE qu'ils fournissent un ensemble comparable de statistiques relatives au tourisme. Une décision de la Commission de décembre 1998 (1999/35/CE) met en œuvre certains éléments de cette directive. En 2004 et en 2006, des modifications ont été apportées à la suite de l'élargissement de l'UE et des récents changements sur le marché mondial du tourisme.

Le système consiste en deux composantes principales: d'une part, les statistiques relatives à la capacité et à l'occupation des hébergements touristiques collectifs et, d'autre part, les statistiques relatives à la demande touristique. Dans la plupart



des États membres, les premières données proviennent d'enquêtes complétées par les établissements d'hébergement, les secondes étant principalement collectées à travers des enquêtes auprès des voyageurs aux frontières ou par le biais d'enquêtes traditionnelles auprès des ménages.

Les statistiques sur la **capacité des hébergements touristiques collectifs** portent notamment sur le nombre d'établissements, le nombre de chambres et le nombre de places-lits. Ces statistiques sont disponibles par type d'établissement ou par région et sont établies annuellement.

Les statistiques sur l'**occupation des hébergements touristiques collectifs** portent sur le nombre d'arrivées (dans les établissements d'hébergement) et le nombre de nuitées passées par les résidents et les non-résidents, par type d'établissement ou par région. Des séries de statistiques annuelles et mensuelles sont disponibles. Des statistiques sur l'utilisation des places-lits (taux d'occupation) sont également établies.

Les statistiques sur la **demande touristique** renvoient à la participation touristique, à savoir le nombre de personnes dans la population qui font un voyage d'au moins quatre nuitées au cours de la période de référence (trimestre ou année). Elles portent également sur le nombre de séjours touristiques effectués (et le nombre de nuitées de ces séjours), en fonction de variables liées au tourisme:

- le pays de destination;
- le mois du départ;
- la durée du séjour;
- le type d'organisation de voyage;
- le mode de transport;
- le type d'hébergement;
- les dépenses.

Les données statistiques sont également divisées en variables explicatives sociodémographiques telles que l'âge et le sexe.

Au-delà des statistiques purement touristiques, des données provenant d'autres sources peuvent être utilisées pour examiner de plus près la situation statistique du tourisme dans l'UE. Dans le secteur de l'hébergement, ces statistiques supplémentaires concernent notamment les données sur l'emploi [tirées de l'enquête sur les forces de travail (EFT)] ou les informations tirées de la balance des paiements (BDP):

- le temps de travail (temps plein ou temps partiel);
- le statut de travail;
- l'âge;
- le niveau d'éducation;
- le sexe;
- la continuité et l'ancienneté du travail auprès d'un même employeur;
- les recettes et les dépenses liées au tourisme.

En outre, les statistiques relatives au transport (par exemple le transport aérien de passagers) et les statistiques structurelles sur les entreprises peuvent donner des indications supplémentaires, respectivement sur les flux touristiques et la performance économique de certains secteurs liés au tourisme.

Le «**tourisme**» se réfère à l'activité de visiteurs se rendant dans une destination située en dehors de leur environnement habituel, pour une période inférieure à un an. Il peut avoir plusieurs motifs, y compris les affaires, les loisirs ou d'autres raisons personnelles autres que le fait de travailler pour un résident, un ménage ou une entreprise du pays visité. Les statistiques présentées ici se limitent aux séjours d'au moins une nuitée. La possibilité d'in-

clure les statistiques relatives aux séjours d'une journée est examinée.

Un **touriste** se définit comme un visiteur séjournant dans un hébergement collectif ou privé, au moins pour une nuitée. Une **nuitée** correspond à chaque nuit pour laquelle un client est inscrit dans un hôtel ou un établissement équivalent (sa présence physique sur place n'est pas requise). Une ventilation des nuitées entre **résidents et non-résidents** est proposée. Les résidents désignent des personnes ayant séjourné pendant la majeure partie de l'année écoulée dans un pays/lieu ou ayant vécu dans ce pays/lieu pour une période plus courte mais qui projettent d'y retourner dans moins d'un an pour y vivre. Il convient de noter que, selon les définitions susmentionnées, la clientèle commerciale représente une part importante du tourisme.

L'**intensité touristique** et les recettes du tourisme international par rapport au produit intérieur brut (PIB) renseignent sur l'importance du tourisme. L'intensité touristique correspond au nombre de nuitées des touristes par rapport à la population du pays d'accueil.

Du point de vue de l'offre, le tourisme s'appuie sur les entreprises de différents secteurs qui proposent des services d'hébergement, de restauration, des moyens et des services de transport ainsi que des divertissements. Le terme **hébergement touristique** désigne tout type d'hébergement collectif — il exclut donc les logements touristiques loués à titre privé. Il peut être décomposé en **hôtels et établissements similaires** — ceux-ci comprennent l'hébergement en hôtel, motel, auberge et établissement équivalent combiné à des services d'hôtellerie habituels, comme faire les lits et nettoyer la chambre et les installations sanitaires — et **autres établissements d'hébergement collectif**, qui comprennent les logements de vacances, les campings et autres structures d'hébergement de courte durée, comme les auberges

de jeunesse, les dortoirs pour touristes et les maisons de vacances. Le nombre de **places-lits** d'un établissement désigne le nombre de personnes pouvant passer la nuit dans les lits disponibles dans l'établissement, compte non tenu des lits supplémentaires éventuellement mis à la disposition du client qui en fait la demande. Une «place-lit» désigne un lit simple, les lits doubles valant deux places-lits.

Les **services de voyage** assurés par des entreprises qui organisent le transport, l'hébergement et la restauration des voyageurs sont classés dans le groupe 63.3 de la NACE Rév. 1.1, qui englobe les activités suivantes: fourniture d'informations et de conseils en matière de voyages et planification de ceux-ci, organisation de voyages personnalisés ainsi que de l'hébergement et du transport des voyageurs et des touristes, délivrance de billets, vente de voyages organisés, activités des organisateurs de voyages et activités des accompagnateurs de voyage.

Conclusions principales

En 2007, les résidents de l'UE ont effectué pratiquement 1 milliard de séjours de vacances, dont 76 % dans leur propre pays de résidence, les 24 % restants ayant été effectués à l'étranger. Un peu plus de la moitié du nombre total de voyages (55 %) étaient de courte durée (une à trois nuitées).

De grandes différences ont pu être observées dans l'UE, certains pays déclarant que la moitié des vacances avaient été passées à l'étranger. C'était le cas pour la Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Slovénie. Toutefois, 10 % ou moins des résidents en Grèce, en Espagne, en France et au Portugal se sont rendus à l'étranger pour leurs vacances. Ce schéma semble influencé à la fois par la taille et par la situation géographique de l'État membre concerné.



Du côté de l'offre, en 2007, l'UE-27 comptait 202 353 hôtels et établissements similaires, ainsi que 220 497 autres établissements d'hébergement collectif (campings et logements de vacances, etc.). Ces hôtels et établissements similaires représentaient plus de 11,7 millions de places-lits, dont presque la moitié (47 %) dans les trois premiers pays du classement: l'Italie (2,1 millions de places-lits), l'Allemagne et l'Espagne (chacune 1,7 million de places-lits). En 2007, les touristes non résidents (étrangers) ont passé près de 730 millions de nuitées dans les hôtels et établissements similaires de l'UE-27.

En 2008, le premier groupe de touristes partant à l'étranger parmi la population de l'UE était enregistré en Allemagne. Au cours de cette année, les Allemands ont passé plus de 625 millions de nuitées dans des établissements d'hébergement collectif en dehors de leur pays. Ils étaient suivis de près par les résidents du Royaume-Uni (546 millions de nuitées à l'étranger en 2007). Ces deux États membres représentaient à eux seuls plus de la moitié du nombre total de nuitées passées par les résidents de l'UE en dehors de leurs frontières respectives. Les dix premiers pays du classement totalisaient légèrement plus de 90 % des 2 milliards de nuitées passées par les Européens dans les établissements d'hébergement touristique en dehors de l'État membre où ils avaient leur lieu de résidence habituelle en 2008. En tenant compte de la taille du pays en termes de population, le Luxembourg était l'État membre dont la plus grande proportion de résidents (de 16 ans et plus) allaient en vacances à l'étranger; il était suivi par Chypre et la Suède. À l'autre extrémité du classement, 1,6 % seulement des Bulgares ont passé au moins quatre nuitées en vacances à l'étranger en 2008.

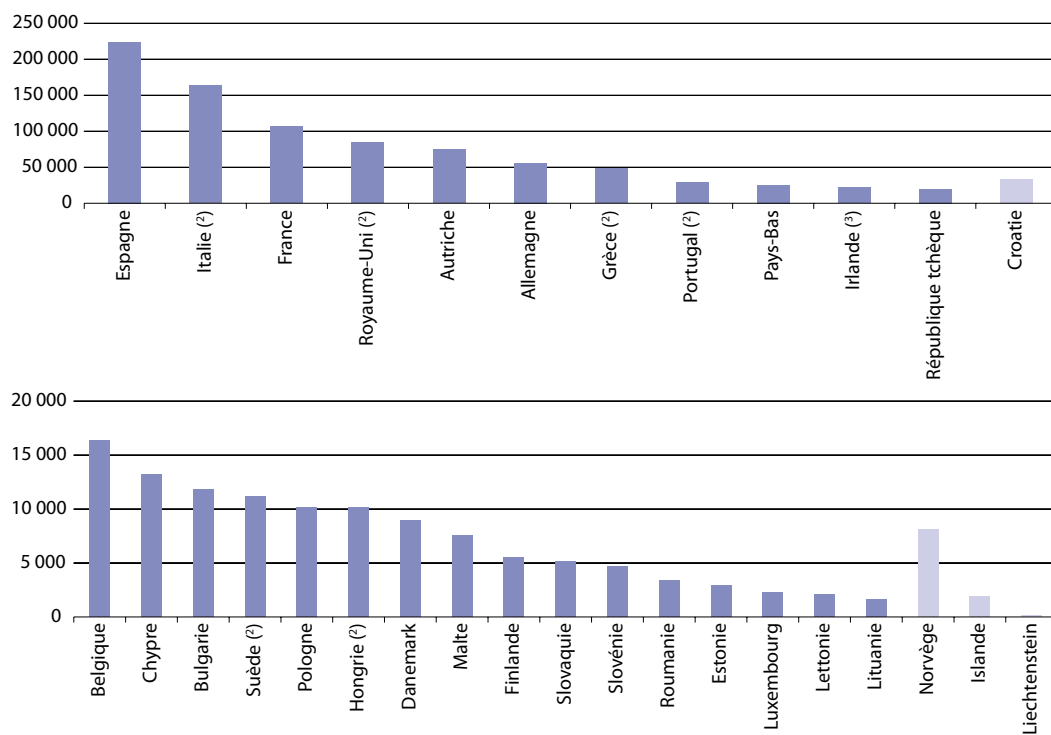
En 2008, l'Espagne était la destination touristique la plus populaire pour les non-résidents, avec 225 millions de nuitées passées dans des

hébergements collectifs. Ce pays représentait à lui seul plus de 23 % des nuitées totales passées dans l'UE par des non-résidents. Les trois pays les plus populaires étaient l'Espagne (225 millions de nuitées), l'Italie (163 millions de nuitées en 2007) et la France (107 millions de nuitées). Ensemble, ces trois pays représentaient 51 % des nuitées passées par des résidents de l'UE dans des établissements d'hébergement collectif en dehors de leur pays. Les destinations les moins populaires étaient le Luxembourg et les trois pays Baltes (Lituanie, Lettonie et Estonie). Dans ces quatre cas, l'effet de la taille du pays doit être pris en compte.

En mettant le nombre de nuitées en perspective et en le comparant à la population de l'État membre, il est possible de calculer l'intensité touristique. En 2008, cet indicateur a montré que les îles méditerranéennes de Malte et de Chypre, ainsi que les villes et destinations alpines d'Autriche étaient les plus populaires.

L'importance économique du tourisme peut être mesurée en examinant le rapport entre les recettes du tourisme international et le PIB. En 2007, ce taux était le plus élevé à Chypre (11,55 %), confirmant ainsi l'importance du tourisme pour ce pays insulaire. En valeur absolue, les recettes du tourisme international les plus élevées pour les voyages privés ont été enregistrées en France (34,995 milliards d'euros), en Italie (24,280 milliards d'euros) et au Royaume-Uni (20,301 milliards d'euros). Les Britanniques étaient les plus dépensiers en termes de tourisme international, avec un total de dépenses de 44,878 milliards d'euros. En 2007, en tenant compte de la taille de chaque économie, les résidents chypriotes et luxembourgeois dépensaient les sommes les plus élevées par habitant pour leurs voyages privés (plus de 6,5 % du PIB), loin devant le pays arrivant en troisième position, l'Irlande (3,32 %).

Graphique 7.19: Destinations touristiques, 2008 ⁽¹⁾
(en milliers de nuitées passées dans le pays par des non-résidents)



⁽¹⁾ Il convient de noter les différences d'échelle entre les deux graphiques.

⁽²⁾ 2007.

⁽³⁾ 2006.

Source: Eurostat ([tour_occ_ni](#))



Tableau 7.13: Indicateurs du tourisme

	Hôtels et établissements similaires (unités)		Autres établissements d'hébergement collectif (unités)		Places-lits dans les hôtels et établissements similaires (en milliers)		Nuitées passées dans les hôtels et établissements similaires (en milliers) (1)		Ratio de la population (âgée de 15 ans et plus) participant au tourisme	
	2003 (2)	2008 (3)	2003 (2)	2008 (3)	2003 (2)	2008 (3)	2003 (2)	2008 (4)	2003	2008 (5)
UE-27	204457	202353	193275	220497	10895	11715	626802	729871	:	:
Zone euro	143062	142277	139446	163787	8309	8871	498328	574260	:	:
Belgique	1957	2009	1561	1527	122	125	10281	11120	0,45	0,47
Bulgarie	849	1646	210	482	144	240	8987	11641	:	0,07
République tchèque	4377	4483	3549	3222	227	258	13688	17741	0,50	0,54
Danemark	478	470	623	588	68	73	4512	4552	0,64	0,62
Allemagne	37547	35891	17572	18068	1611	1677	33301	45218	0,66	0,63
Estonie	230	368	313	680	18	30	2086	2727	0,23	0,34
Irlande	4821	3947	4150	5483	146	169	17748	:	:	:
Grèce	8689	9385	333	321	645	716	39760	47410	0,43	0,42
Espagne	17102	18026	14447	20976	1452	1685	136865	155379	0,50	0,43
France	18617	17970	10489	10697	1236	1256	69323	71725	0,59	0,67
Italie	33480	34058	79864	96991	1969	2143	93935	113017	0,50	:
Chypre	829	708	122	161	91	86	13424	13151	0,75	0,89
Lettonie	261	387	65	104	15	24	963	1913	:	0,20
Lituanie	270	365	218	177	14	22	766	1544	:	0,36
Luxembourg	307	267	277	236	15	14	1144	1297	0,66	0,77
Hongrie	2261	2001	1256	923	159	155	8046	8635	:	0,51
Malte	194	155	4	7	40	39	7301	7416	:	:
Pays-Bas	2908	3196	3795	4072	180	200	13798	14962	0,69	0,69
Autriche	14708	13756	6206	6682	566	580	55200	60462	0,53	0,61
Pologne	1547	2642	5569	4215	134	211	5450	7939	0,35	0,36
Portugal	1934	2031	280	308	246	265	23215	26769	0,28	0,19
Roumanie	2989	4362	580	522	202	238	2688	3251	:	0,29
Slovénie	381	410	422	440	29	34	3166	3659	0,57	0,60
Slovaquie	838	1313	1246	1454	55	70	3560	3978	:	0,52
Finlande	992	901	472	448	120	121	3758	4768	0,56	0,58
Suède	1765	1893	2048	2083	185	207	4833	5842	:	:
Royaume-Uni	44126	39860	37604	41988	1204	1245	49003	64253	0,64	0,58
Croatie	832	835	509	1150	194	164	16830	17605	:	0,35
ARY de Macédoine	150	:	175	:	16	:	249	:	:	:
Turquie	9877	:	:	:	820	:	51118	74192	:	:
Islande	283	301	384	280	15	19	1070	1517	:	:
Liechtenstein	46	45	101	103	1	1	105	131	:	:
Norvège	1099	1108	1120	1179	144	157	4375	4871	0,72	0,72
Suisse	5643	5582	94100	:	259	270	17768	21478	:	:

(1) Nuitées passées par des non-résidents.

(2) Ancienne République yougoslave de Macédoine et Suisse, 2002.

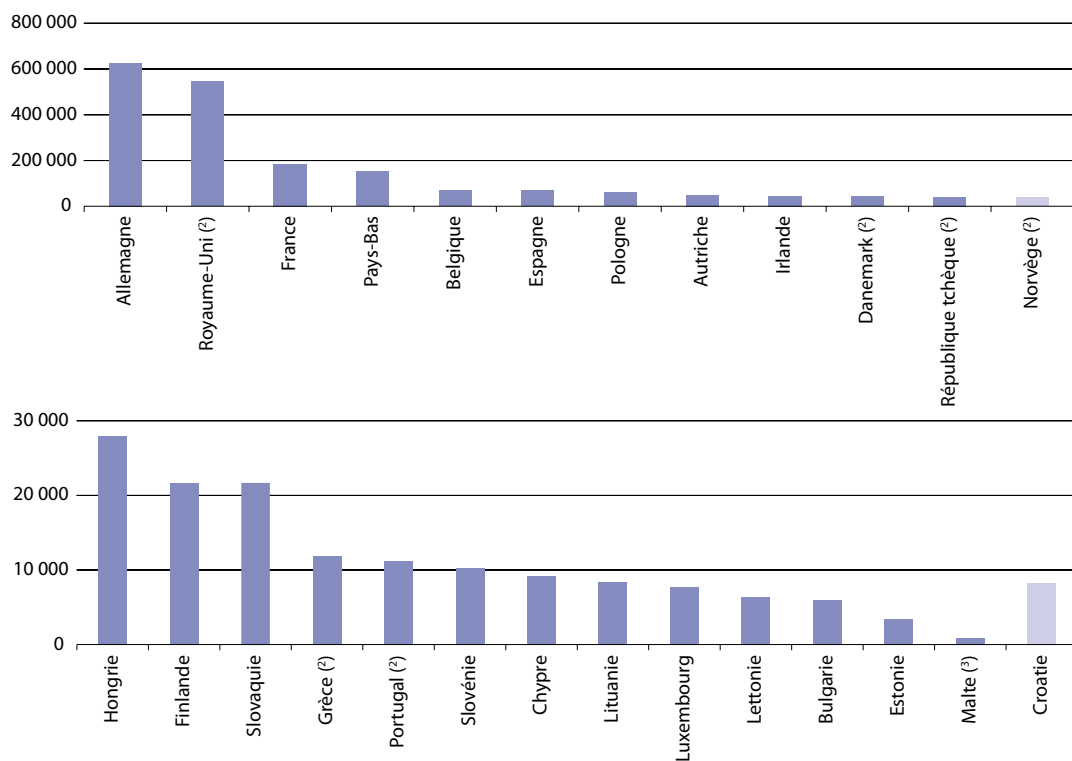
(3) UE-27, zone euro, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni, 2007.

(4) UE-27, zone euro, Grèce, Italie, Hongrie, Portugal, Suède, Royaume-Uni et Turquie, 2007.

(5) République tchèque, Danemark, Grèce, Portugal, Royaume-Uni et Norvège, 2007.

Source: Eurostat (tin00039, tin00040, tin00041, tin00043, tin00045, tps00001 et tps00010)

Graphique 7.20: Pays d'origine pour les séjours à l'étranger, 2008 ⁽¹⁾
(en milliers de nuitées passées à l'étranger)



⁽¹⁾ Il convient de noter les différences d'échelle entre les deux graphiques; Italie, Roumanie et Suède, non disponible.

⁽²⁾ 2007.

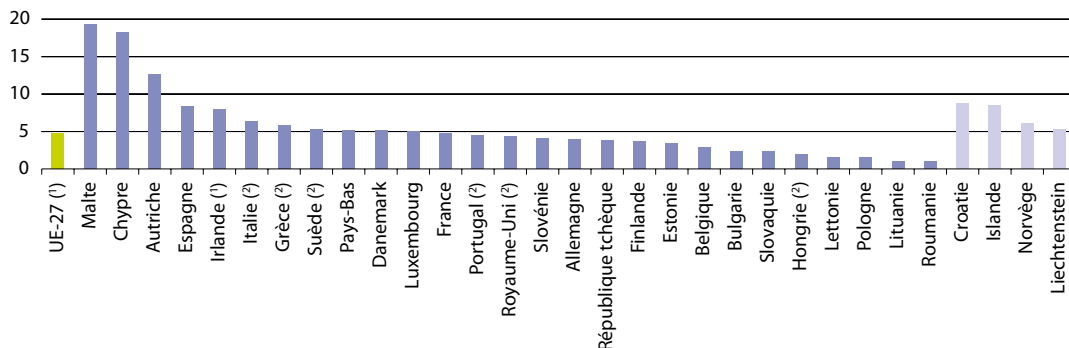
⁽³⁾ Estimation, 2007.

Source: Eurostat ([tour_dem_tnw](#))



Graphique 7.21: Intensité touristique, 2008

(nuitées passées par des résidents et non-résidents dans des hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif par habitant)



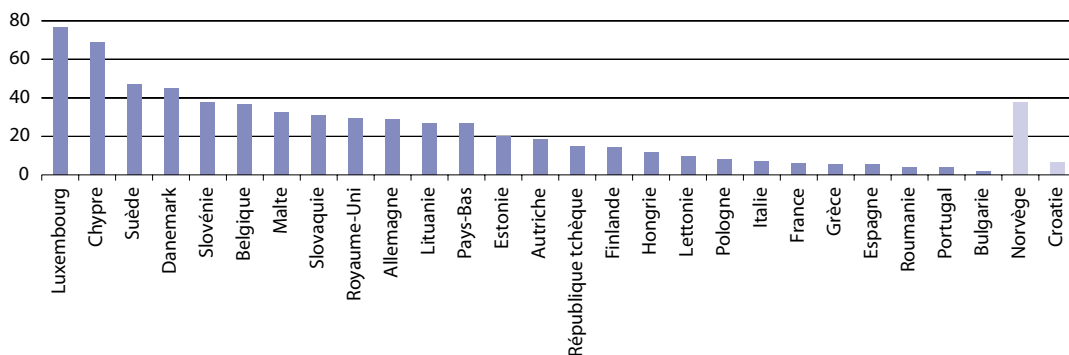
(¹) 2006.

(²) 2007.

Source: Eurostat ([tour_occ_ni](#) et [tps00001](#))

Graphique 7.22: Proportion de la population âgée de 15 ans ou plus partant en vacances à l'étranger pendant quatre nuits au minimum, 2008 (¹)

(en %)



(¹) Bulgarie, République tchèque et Malte, estimations; Danemark, Malte et Norvège, 2007; Italie et Suède, 2006; Irlande, non disponible.

Source: Eurostat ([tour_dem_toage](#), [tps00001](#) et [tps00010](#))

Tableau 7.14: Voyages de vacances effectués par des résidents de l'UE âgés de 15 ans ou plus, 2008

	Nombre de voyages (en milliers)			Ventilation de tous les voyages par destination et durée (en %)			
	Tous les voyages	Voyages courts (1-3 nuits)	Voyages longs (4 nuits et plus)	Voyages courts dans le pays (1-3 nuits)	Voyages longs dans le pays (4 nuits et plus)	Voyages courts à l'étranger (1-3 nuits)	Voyages longs à l'étranger (4 nuits et plus)
Belgique	10 712	3 609	7 103	16,5	11,3	17,2	55,0
Bulgarie	6 251	3 775	2 476	57,0	32,0	3,4	7,6
République tchèque	24 532	14 626	9 906	53,6	20,1	6,0	20,3
Danemark (¹)	10 368	4 377	5 991	32,5	15,2	9,7	42,6
Allemagne	214 482	110 659	103 823	44,9	21,1	6,7	27,3
Estonie	1 241	813	428	49,5	7,7	17,0	25,8
Irlande	11 839	6 023	5 816	38,4	10,4	12,5	38,8
Grèce	13 561	5 627	7 934	40,3	50,4	1,2	8,1
Espagne	119 969	80 687	39 282	65,4	28,0	1,9	4,7
France	212 562	125 587	86 975	56,4	34,3	2,7	6,6
Italie (²)	78 055	36 920	41 134	43,3	39,8	4,0	12,9
Chypre	1 704	813	891	42,2	11,4	5,5	40,9
Lettonie	4 262	3 318	944	71,8	6,4	7,6	14,2
Lituanie	3 813	2 418	1 395	49,5	13,9	13,9	22,7
Luxembourg	1 199	444	755	0,5	0,3	36,6	62,7
Hongrie	22 155	15 010	7 144	60,8	19,6	7,0	12,7
Malte	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas (¹)	29 083	10 621	18 462	25,5	22,7	11,0	40,8
Autriche	15 426	6 857	8 569	30,7	20,9	13,8	34,6
Pologne	36 245	19 080	17 165	49,4	35,6	3,3	11,7
Portugal (²)	10 265	6 423	3 842	60,5	29,6	2,1	7,9
Roumanie	10 275	:	:	:	:	:	:
Slovénie	3 733	2 149	1 584	36,7	11,4	20,9	31,0
Slovaquie	6 724	2 071	4 653	24,1	33,8	6,7	35,4
Finlande	30 115	23 246	6 869	69,5	15,3	7,7	7,5
Suède (²)	38 399	25 618	12 781	58,3	19,1	8,5	14,2
Royaume-Uni (²)	112 695	53 375	59 320	40,8	20,1	6,5	32,5
Croatie	6 721	3 557	3 164	39,5	32,3	13,4	14,7
Norvège	16 800	9 650	7 150	44,9	19,9	12,6	22,6

(¹) 2007.

(²) 2006.

Source: Eurostat ([tour_dem_ttmtd](#))

**Tableau 7.15:** Recettes et dépenses du tourisme pour les voyages privés

	Recettes				Dépenses			
	(en Mio EUR)			Par rapport au PIB	(en Mio EUR)			Par rapport au PIB
	2005	2006	2007	2007 (en %)	2005	2006	2007	2007 (en %)
UE-27 (*)	51 644	56 643	59 366	0,48	66 150	67 028	73 166	0,59
Belgique	6 506	6 658	6 330	1,89	10 330	10 551	10 728	3,20
Bulgarie	1 735	1 832	2 027	7,02	295	325	302	1,04
République tchèque	2 892	3 465	3 675	2,89	1 566	1 805	2 217	1,74
Danemark	3 281	3 428	3 490	1,54	4 207	4 507	4 837	2,14
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	599	629	572	3,74	213	287	308	2,02
Irlande	3 813	:	4 312	2,26	:	:	6 321	3,32
Grèce	10 082	10 439	10 339	4,53	1 429	1 308	1 425	0,62
Espagne	:	:	:	:	:	:	:	:
France	30 838	32 368	34 995	1,85	19 763	18 223	20 413	1,08
Italie	22 679	23 825	24 280	1,57	11 652	11 895	12 710	0,82
Chypre	1 779	1 776	1 810	11,55	736	751	1 048	6,69
Lettonie	190	270	343	1,62	345	451	564	2,67
Lituanie	594	604	579	2,04	455	510	717	2,52
Luxembourg	1 871	1 767	1 732	4,76	2 184	2 282	2 382	6,54
Hongrie	2 684	2 766	2 792	2,75	1 621	1 292	1 595	1,57
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	5 639	6 149	6 564	1,15	9 847	10 256	10 519	1,85
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	4 008	4 618	6 160	1,98	2 555	3 545	3 109	1,00
Portugal	5 557	5 998	6 649	4,07	1 565	1 727	1 807	1,11
Roumanie	432	382	329	0,27	229	294	331	0,27
Slovénie	1 392	1 493	1 739	5,04	520	596	618	1,79
Slovaquie	:	:	1 250	2,28	:	:	963	1,76
Finlande	1 049	1 072	1 231	0,68	1 651	1 765	2 058	1,15
Suède	:	:	:	:	5 827	6 268	6 995	2,11
Royaume-Uni	18 320	19 500	20 301	0,99	40 778	42 708	44 878	2,20
Croatie	5 458	5 876	6 345	14,82	337	355	450	1,05
États-Unis	78 599	81 660	83 729	0,82	58 646	60 982	58 876	0,57

(*) Hors UE-27.

Source: Eurostat ([bop_its_det](#) et [nama_gdp_c](#))

7.5. La société de l'information

Introduction

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont considérées comme indispensables pour améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et, plus généralement, pour répondre à la demande de ses sociétés et de ses économies. Les TIC touchent de nombreux aspects de la vie quotidienne, tant au travail qu'à domicile, et les politiques européennes dans ce domaine s'étendent de la réglementation de secteurs industriels tout entiers à la protection de la vie privée des citoyens.

Le cadre politique régissant les TIC est l'initiative i2010 ⁽⁶⁾ — «Société européenne de l'information pour la croissance et l'emploi» — qui vise à stimuler l'efficacité dans l'ensemble de l'économie européenne en généralisant le recours aux TIC. Cette initiative est conçue pour promouvoir une économie numérique ouverte et concurrentielle, la recherche sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur application pour améliorer l'inclusion sociale, les services publics et la qualité de vie. En effet, la volonté de surmonter les différences géographiques et sociales afin de créer une société numérique ouverte à tous est au cœur de cette politique. L'initiative i2010 compte trois priorités principales:

- créer un espace européen unique de l'information, qui vise à promouvoir un marché intérieur ouvert et concurrentiel des services dans les domaines de la société de l'information et des médias;
- stimuler la société de l'information en renforçant l'investissement dans l'innovation et la recherche sur les TIC;

- mettre à profit les avantages des TIC en favorisant l'inclusion et l'amélioration des services publics et de la qualité de vie grâce aux TIC.

En 2006, les États membres de l'UE et la Commission européenne ont approuvé un cadre d'évaluation comparative pour i2010, qui définit un ensemble complet d'indicateurs sur l'internet et le haut débit ainsi que sur l'utilisation des ordinateurs et des services en ligne par les citoyens et les entreprises. En outre, il fournit des modules flexibles sur un thème spécifique à définir chaque année.

Après un réexamen à mi-parcours, une stratégie i2010 remaniée a été présentée en avril 2008 en vue d'aborder les défis essentiels pour la période 2008-2010. La Commission européenne a ensuite publié une communication sur les réseaux et l'internet du futur ⁽⁷⁾, qui a esquissé le potentiel social et économique de l'internet du futur dans toute sa diversité, sur la base du postulat d'un internet à grande vitesse pour tous, qui soit ouvert et concurrentiel sur le plan international, dont l'utilisation soit sécurisée et qui soit doté d'une gouvernance transparente et efficace. Ces conditions fondamentales d'accessibilité, d'ouverture, de transparence et de sécurité forment les piliers du programme à court terme de la Commission pour l'internet du futur, qui se résume en six actions:

- construire des infrastructures internet à haut débit qui soient ouvertes à la concurrence et offrent de véritables choix aux consommateurs;
- promouvoir l'accès de tous à une connexion internet de bonne qualité à un prix abordable;

⁽⁶⁾ Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/information_society/europe/i2010/index_en.htm.

⁽⁷⁾ COM(2008) 594 final, pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/information_society/europe/i2010/docs/future_internet/act_future_networks_internet_fr.pdf.



- maintenir l'internet ouvert à la concurrence, à l'innovation et au choix des consommateurs;
- lancer un débat sur la conception et le développement de l'internet du futur;
- fournir des orientations claires sur la mise en œuvre des règles existantes relatives à la protection des données et une stratégie cohérente pour la stratégie de l'internet du futur;
- prendre en compte le rôle crucial joué par la politique internationale, le dialogue relatif à la réglementation et la coopération en matière de recherche dans l'ensemble de ces efforts de développement.

Les technologies à haut débit revêtent une importance majeure pour mesurer l'accès à l'internet et son utilisation, car elles offrent aux utilisateurs la possibilité de transférer rapidement d'importants volumes de données et de maintenir la ligne d'accès ouverte; la diffusion de ces technologies est considérée comme un indicateur clé pour l'élaboration des politiques relatives aux TIC. Un accès internet à haut débit à grande échelle est perçu comme essentiel au développement des services internet avancés, tels que le commerce, l'administration et la formation électroniques. Le haut débit n'a cessé de se répandre à travers l'UE au cours de ces dernières années et 49% des foyers dans l'UE-27 en sont aujourd'hui équipés. La technologie DSL (lignes d'abonnés numériques) reste la technologie à haut débit la plus répandue dans l'UE, bien que les solutions alternatives, telles que le câble, le satellite, la fibre optique et les boucles locales sans fil, gagnent du terrain.

Définitions et disponibilité des données

Les statisticiens ont parfaitement conscience des défis que pose l'évolution

rapide de la technologie dans les domaines liés à l'internet et à d'autres nouvelles TIC. En tant que tel, ce domaine a considérablement progressé, les outils statistiques ayant été adaptés pour répondre à de nouvelles demandes relatives aux données. Les statistiques dans ce domaine sont réévaluées chaque année afin de répondre aux besoins des utilisateurs et de tenir compte de la rapidité des évolutions technologiques.

Il est également évident que si les TIC sont devenues plus accessibles à un public plus large, il existe toujours un fossé entre les utilisateurs et les non-utilisateurs, en ce qui concerne l'accessibilité et les coûts, qu'on désigne souvent par l'expression «fracture numérique». Ce phénomène peut être dû à de nombreux facteurs, notamment un manque d'infrastructures (en particulier dans les zones reculées et rurales), un manque d'aptitudes et de compétences informatiques nécessaires pour participer à la société de l'information ou un manque de sensibilisation ou d'intérêt pour ce que peut offrir la société de l'information. La détection de cette fracture apporte des éléments stratégiques essentiels.

Cette approche se reflète dans les **enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication réalisées par Eurostat auprès des ménages, des particuliers et des entreprises**. Ces enquêtes annuelles sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et les ménages et par les individus peuvent être utilisées pour évaluer comparativement les développements induits par les TIC, à la fois en suivant l'évolution des variables clés au fil du temps et en examinant plus en détail d'autres aspects à un moment déterminé. Initialement consacrées à l'accès et à la connectivité, ces enquêtes ont été éten-

dues à un éventail d'autres éléments (tels que les services administratifs en ligne et les compétences numériques, par exemple) et aux ventilations socio-économiques, notamment la diversité régionale, la spécificité liée au sexe, l'âge, les différences de niveaux d'études et la situation de l'emploi des individus dans les enquêtes auprès des ménages, ainsi qu'aux ventilations par taille (petite, moyenne ou grande) dans les enquêtes auprès des entreprises. La portée des enquêtes relatives aux différentes technologies est également adaptée pour couvrir les technologies émergentes et l'utilisation de ces technologies par les utilisateurs finaux (entreprises et ménages).

Ménages et individus

Dans cette étude, les **ménages** sont définis comme ayant au moins un membre dans la tranche d'âge des 16-74 ans. L'**accès à l'internet des ménages** indique le pourcentage des ménages disposant d'un accès à l'internet de sorte que tout membre du ménage peut utiliser l'internet à son domicile s'il le souhaite, ne serait-ce que pour envoyer un courrier électronique. Les **utilisateurs de l'internet** sont définis comme les personnes de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des trois mois précédents et les **utilisateurs réguliers de l'internet** sont les personnes qui ont utilisé l'internet en moyenne au moins une fois par semaine au cours des trois mois qui ont précédé l'enquête (en général, au premier trimestre de 2008).

Les technologies les plus fréquemment utilisées pour accéder à l'internet sont classées en fonction de la vitesse de connexion (haut débit ou bas débit) ou en fonction de l'accès fixe ou mobile. Par

haut débit, on entend les **lignes numériques d'abonnés** ou les réseaux de télévision câblée utilisant des technologies de transfert rapide des données. Les **lignes à large bande** sont celles qui ont une capacité égale ou supérieure à 144 kilobits par seconde (kbit/s). Un **accès distant** par modem peut être installé sur une ligne téléphonique normale ou RNIS (réseau numérique à intégration de services). Cette connexion est également appelée «bas débit» en raison de la bande passante limitée. La **disponibilité d'un accès à large bande** est mesurée en pourcentage du total des ménages pouvant être connectés à un central qui a été adapté à la technologie xDSL, à un réseau câblé qui a été adapté au trafic internet ou à d'autres technologies à large bande.

Un **ordinateur** désigne un ordinateur personnel fonctionnant sous l'un des principaux systèmes d'exploitation (Mac OS, Linux ou Microsoft). Sont également compris les ordinateurs portables et les assistants personnels numériques (PDA).

La **commande électronique de biens et de services par des particuliers** englobe les réservations confirmées dans un établissement d'hébergement, l'achat de produits financiers, la participation à des loteries et à des paris, les enchères sur l'internet ainsi que les services d'information à accès payant direct. Les biens et les services obtenus gratuitement via l'internet sont exclus, au même titre que les commandes effectuées par courriers électroniques saisis manuellement. L'indicateur correspond au nombre de personnes de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des douze mois précédant l'enquête pour commander des biens ou des services. Les services liés aux voyages et à l'hébergement incluent l'utilisa-



tion de l'internet pour vérifier des informations ou acheter des biens et des services en relation avec les voyages et l'hébergement, par exemple l'achat de billets, la réservation d'hôtels ou d'autres types d'hébergement, ou pour consulter les sites internet contenant des informations pour les touristes.

Sur l'internet, les personnes peuvent non seulement avoir accès à des informations, acheter des biens et des services ou obtenir des contenus (par exemple télécharger de la musique, des films ou des jeux vidéo), mais grâce à la technologie web 2.0, elles peuvent également adhérer à des réseaux sociaux et professionnels qui leur permettent de générer des contenus et de les partager avec d'autres ayant un intérêt commun.

Entreprises

L'enquête sur l'utilisation des TIC dans les entreprises prend en compte les entreprises de 10 salariés et plus. Sa portée se limite aux entreprises dont l'activité principale correspond aux sections D, F, G, I et K et aux groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1, c'est-à-dire l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les hôtels et établissements d'hébergement, les transports et communications, l'immobilier, la location et les services aux entreprises, les activités cinématographiques et vidéos et les activités de radio et de télévision. On distingue différentes tailles d'entreprises en fonction du nombre de salariés: les petites entreprises (10 à 49 salariés), les moyennes entreprises (50 à 249) et les grandes entreprises (250 salariés ou plus).

Le **partage d'informations au sein d'une entreprise** désigne le partage d'informations par voie électronique et automatique entre les différentes fonctions de

l'entreprise en respectant un des éléments suivants:

- utilisation d'une application logicielle unique pour les différentes fonctions de l'entreprise;
- liaison des données entre les applications logicielles qui soutiennent les différentes fonctions de l'entreprise;
- utilisation d'une base de données commune ou d'un entrepôt de données auxquels peuvent accéder les applications logicielles qui soutiennent les différentes fonctions de l'entreprise ou
- échange automatisé de données entre différents systèmes logiciels.

Cette enquête a analysé le partage d'informations dans le cas de la réception d'une commande touchant au moins une des fonctions suivantes: gestion des niveaux d'inventaire, comptabilité, gestion de la production ou des services ou gestion de la distribution. Elle s'est également penchée sur l'envoi d'une facture touchant au moins une des fonctions suivantes: gestion des niveaux d'inventaire ou comptabilité.

Le **partage d'informations en dehors de l'entreprise** désigne le partage d'informations par voie électronique sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement par différents moyens:

- échange de tous les types d'informations avec les fournisseurs et/ou les clients afin de coordonner la disponibilité et la livraison des produits ou services au consommateur final;
- inclusion d'informations sur les prévisions de demandes, les inventaires, la production, la distribution ou le développement du produit;
- réseaux informatiques, non seulement l'internet, mais aussi d'autres

connexions entre les ordinateurs des différentes entreprises;

- exclusion des courriers électroniques normaux saisis manuellement.

Les indicateurs relatifs à l'**interaction des entreprises avec les pouvoirs publics** se basent sur un concept de pouvoir public aussi large que possible, désignant à la fois les activités des services publics et l'administration. L'administration désigne les droits et obligations dans le pays (la «bureaucratie») et les services publics renvoient aux tâches non administratives des organes gouvernementaux, par exemple la mise en ligne du catalogue d'une bibliothèque publique. L'**obtention d'informations** désigne les recherches d'informations sur les sites internet des pouvoirs publics. L'**obtention de formulaires** comprend le téléchargement de formulaires officiels à toutes fins (par exemple à des fins d'information ou pour demander un service). L'**envoi de formulaires remplis** (par exemple la fourniture d'informations statistiques aux pouvoirs publics) comprend l'envoi de formulaires remplis uniquement par l'internet. Le **traitement uniquement électronique d'une procédure administrative** renvoie à toutes les procédures administratives (par exemple demande d'enregistrement, d'autorisation) pour lesquelles toutes les étapes peuvent être traitées électroniquement au moyen de l'internet et qui ne nécessitent aucun document écrit supplémentaire (paiements éventuels, signatures, etc.). La **soumission d'une proposition dans un système de marchés publics électroniques** désigne la soumission de propositions dans des systèmes basés sur l'internet (interfaces web ou autres architectures).

Le **commerce électronique** se définit comme la commande ou la vente de biens et de

services réalisée par le biais de réseaux informatiques. Les achats ou commandes en ligne ne tiennent pas compte des achats ou commandes effectués par courriers électroniques saisis manuellement. L'indicateur sur les entreprises **ayant reçu des commandes ou réalisé des achats en ligne** couvre la vente en ligne et l'EDI, au cours de l'année précédant l'enquête, tant via l'internet que via les autres réseaux informatiques. Seules les entreprises effectuant plus de 1 % de leurs achats/ventes en ligne sont prises en compte.

Les données relatives aux **dépenses en matière de technologies de l'information (TI)** couvrent les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et autres services liés.

Conclusions principales

Au cours de la dernière décennie, les technologies de l'information et de la communication ont été mises à la portée du grand public, en termes d'accessibilité et de coût. Un palier a été atteint en 2007, une majorité (54 %) des ménages de l'UE-27 disposant d'un accès à l'internet. Cette proportion a encore augmenté en 2008 (60 %). En 2008, la plus grande proportion (86 %) de ménages ayant accès à l'internet était enregistrée aux Pays-Bas et la plus faible (25 %), en Bulgarie. La généralisation de la connexion à haut débit et son prix raisonnable semblent constituer l'un des moyens de promouvoir la société de l'information et de la connaissance. Dans la quasi-totalité des États membres, le haut débit est de loin la forme d'accès à l'internet la plus courante (en moyenne 49 % de l'ensemble des ménages de l'UE-27 en 2008, contre 11 % qui disposaient d'une connexion par accès distant ou de type RNIS), à l'exception de la Roumanie.



Dans l'UE-27, deux tiers (66%) des personnes âgées de 16 à 74 ans ont utilisé un ordinateur dans les trois mois qui ont précédé l'enquête TIC 2008. Un pourcentage comparable d'entre elles (62%) ont utilisé l'internet. La proportion d'individus qui ont utilisé un ordinateur et l'internet dans les trois mois précédant l'enquête de 2008 a atteint un pourcentage compris entre 80 et 90% en Suède, aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et au Luxembourg, mais ces personnes étaient minoritaires en Bulgarie, en Grèce, en Italie, au Portugal, à Chypre et, en particulier, en Roumanie. Près d'un tiers (32%) des citoyens de l'UE-27 ont utilisé l'internet pour des services de voyage et d'hébergement en 2008, la fourchette entre les États membres allant de moins de 10% en Bulgarie et en Roumanie à 50 à 60% en Finlande, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Parmi les utilisateurs de l'internet, à savoir les individus de l'UE-27 ayant utilisé l'internet dans les trois mois précédant l'enquête TIC, une grande majorité (86%) avait accès à l'internet à domicile. À l'inverse, environ la moitié d'entre eux y accédaient depuis leur travail (42%), soit environ deux fois plus que le nombre de ceux qui y accédaient depuis le domicile d'un ami, d'un voisin ou d'une connaissance (22%). Si 87% de l'ensemble des individus de 16 à 74 ans utilisaient un téléphone mobile, la part d'entre eux qui utilisaient un téléphone mobile pour accéder à l'internet était de seulement 6% dans l'UE-27. La Finlande et la Suède présentaient le taux d'accès à l'internet via un téléphone mobile le plus élevé (16%).

Sur les 62% d'individus de l'UE-27 qui ont utilisé l'internet dans les trois mois qui ont précédé l'enquête TIC 2008, sept sur dix accédaient à l'internet tous les jours ou presque. Parmi les utilisateurs de l'in-

ternet, la proportion de ceux utilisant l'internet au quotidien était la plus élevée au Danemark (85%) et en Italie (84%), malgré un taux global d'utilisation de l'internet relativement faible pour cette dernière.

Près de deux cinquièmes (38%) des individus dans l'UE-27 utilisaient l'internet pour obtenir ou partager un contenu numérique. Si l'on se penche sur les activités sélectionnées, 28% des individus ont téléchargé de la musique ou des films et 9% ont téléchargé des jeux vidéo. La proportion d'individus ayant mis en ligne un contenu qu'ils avaient créé (textes, images, photos, vidéos ou musique) pour le partager atteignait 11%.

En 2008, une forte minorité (40%) des entreprises de l'UE-27 procédaient à des échanges automatiques de données avec un système TIC situé hors de l'entreprise. Par exemple, environ un quart (27%) des entreprises envoyaient automatiquement des ordres de paiement aux institutions financières et une part similaire d'entre elles échangeaient des données avec les pouvoirs publics (25%) et avec des clients et/ou fournisseurs (25%). Dans les activités cinématographiques, vidéos et de radio et télévision, une courte majorité (53%) des entreprises procédaient à des échanges de données automatiques. À l'inverse, un tiers seulement (32%) des hôtels, des campings et autres entreprises d'hébergement et de construction ont procédé à des échanges automatiques de données avec des systèmes TIC situés hors de l'entreprise en 2008. Le partage d'informations automatique au sein même de l'entreprise (pour différentes fonctions) ou en dehors de celle-ci, avec la chaîne d'approvisionnement, augmentait avec la taille de l'entreprise: plus de deux tiers (70%) des grandes entreprises (plus

de 250 salariés) partageaient les informations au sein même de l'entreprise et un tiers (32%) disposaient de systèmes de gestion automatique de la chaîne d'approvisionnement, soit le double des valeurs enregistrées par les petites entreprises (de 10 à 49 salariés).

Environ deux tiers (68%) des entreprises ont eu recours aux services administratifs en ligne en 2008, dont la majorité pour obtenir des informations et télécharger des formulaires (61% dans les deux cas), tandis que 50% des entreprises ont renvoyé des formulaires remplis. L'adoption des services administratifs en ligne parmi les entreprises était particulièrement forte en Finlande, en Irlande, au Danemark et au Luxembourg en 2008 (plus de 90% des entreprises dans chacun de ces pays). La Roumanie était le seul État membre à enregistrer une minorité d'entreprises ayant recours à des services administratifs en ligne.

Dans l'UE-27, environ 6 entreprises sur 10 (64%) comptant plus de 10 salariés (sauf dans le secteur financier) avaient leur propre site internet en 2008. Cette part augmentait avec la taille de l'entreprise, 9 grandes entreprises sur 10 possédant leur site internet. Les taux globaux les plus élevés ont été observés au Danemark et en Suède.

Environ 16% des entreprises de l'UE-27 ont reçu des commandes en ligne en 2007, soit approximativement trois cinquièmes de la proportion des entreprises (28%) ayant utilisé les réseaux informatiques pour passer

des commandes ou acheter des biens ou des services. Le pourcentage d'entreprises effectuant des achats ou des ventes en ligne tend à augmenter avec la taille de l'entreprise. En effet, il est plus facile pour les grandes entreprises de financer les investissements liés à l'introduction des services de commerce électronique. En général, dans les États membres, les entreprises ayant réalisé des achats en ligne sont considérablement plus nombreuses que celles ayant reçu des commandes en ligne (ce qui s'explique peut-être par le fait qu'il est nettement plus complexe d'établir un système de vente en ligne que d'acheter en ligne). Près d'un tiers (32%) des entreprises du Royaume-Uni ont reçu des commandes en ligne en 2008, tandis que ces pourcentages étaient également égaux ou supérieurs à un quart aux Pays-Bas et en Irlande. À l'inverse, une courte majorité des entreprises en Irlande, en Allemagne et en Suède ont procédé à des achats en ligne en 2008, 40% des entreprises du Royaume-Uni et des Pays-Bas ayant également fait des achats en ligne.

En comparaison du Japon et des États-Unis, l'UE affiche une part relativement faible de dépenses liées aux TIC, exprimées en part du PIB. Les dépenses en matière de technologies de l'information représentaient 2,7% du PIB dans l'UE-27 en 2006, contre 3,4% au Japon et 3,3% aux États-Unis.



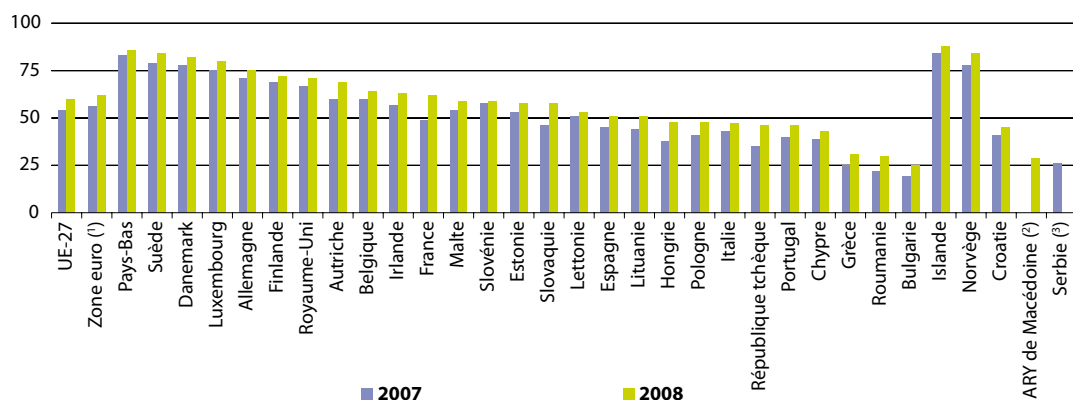
Tableau 7.16: Utilisation des TIC et des services en ligne pour les voyages et l'hébergement (en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

	Utilisation d'ordinateurs			Utilisation de l'internet			Ayant utilisé l'internet pour accéder à des services relatifs aux voyages et à l'hébergement		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
UE-27	59	63	66	52	57	62	25	31	32
Zone euro (*)	60	64	66	53	59	63	25	33	34
Belgique	67	70	71	62	67	69	30	34	36
Bulgarie	30	35	40	24	31	35	4	5	6
République tchèque	52	55	63	44	49	58	22	25	26
Danemark	86	84	86	83	81	84	45	51	47
Allemagne	76	78	80	69	72	75	41	45	42
Estonie	62	65	66	61	64	66	20	21	27
Irlande	58	62	67	51	57	63	37	39	41
Grèce	38	40	44	29	33	38	12	16	17
Espagne	54	57	61	48	52	57	16	33	35
France	55	69	71	47	64	68	15	30	38
Italie	43	43	46	36	38	42	15	18	20
Chypre	44	47	47	34	38	39	16	23	18
Lettonie	53	58	63	50	55	61	18	18	25
Lituanie	47	52	56	42	49	53	12	14	15
Luxembourg	76	80	83	71	78	81	48	55	50
Hongrie	54	58	63	45	52	59	20	24	23
Malte	43	48	51	38	45	49	15	21	22
Pays-Bas	84	87	88	81	84	87	43	48	50
Autriche	68	73	76	61	67	71	26	28	32
Pologne	48	52	55	40	44	49	11	11	14
Portugal	42	46	46	36	40	42	13	14	12
Roumanie	30	34	35	21	24	29	4	5	7
Slovénie	57	58	60	51	53	56	24	26	26
Slovaquie	61	64	72	50	56	66	21	26	29
Finlande	80	81	84	77	79	83	53	57	58
Suède	87	88	89	86	80	88	45	41	46
Royaume-Uni	73	78	80	66	72	76	47	46	48
Croatie	:	47	46	:	38	42	:	10	15
ARY de Macédoine	34	:	50	25	:	42	2	:	7
Islande	90	91	92	88	90	91	61	60	62
Norvège	85	90	90	81	85	89	51	55	61
Serbia	:	41	:	:	30	:	:	9	:

(*) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat (isoc_ci_cfp_cu, isoc_ci_ifp_iu et isoc_ci_ac_i)

Graphique 7.23: Accès internet des ménages
(en % de l'ensemble des ménages)



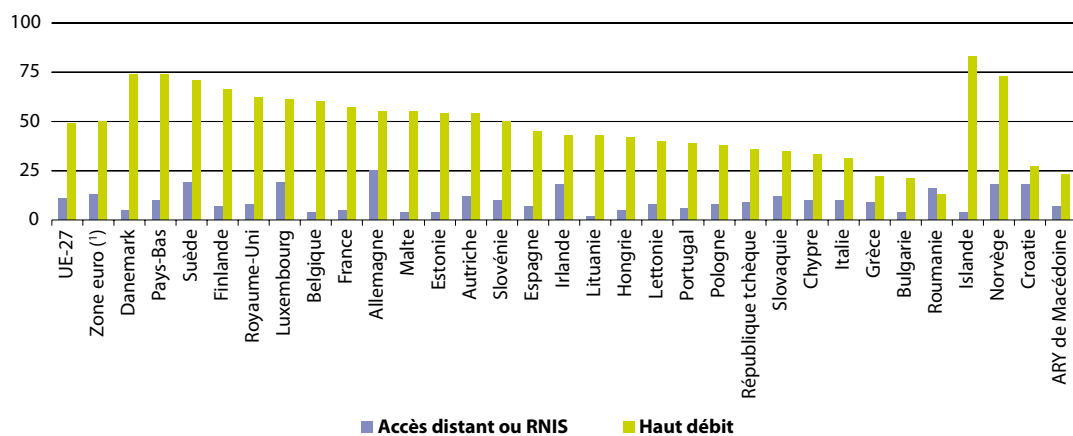
(1) ZE-13 en 2007; ZE-15 en 2008.

(2) 2007, non disponible.

(3) 2008, non disponible.

Source: Eurostat (tsiir040)

Graphique 7.24: Accès internet des ménages, par type de connexion, 2008
(en % de l'ensemble des ménages)



(1) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat (tin00073)

**Tableau 7.17:** Lieu d'utilisation de l'internet, 2008

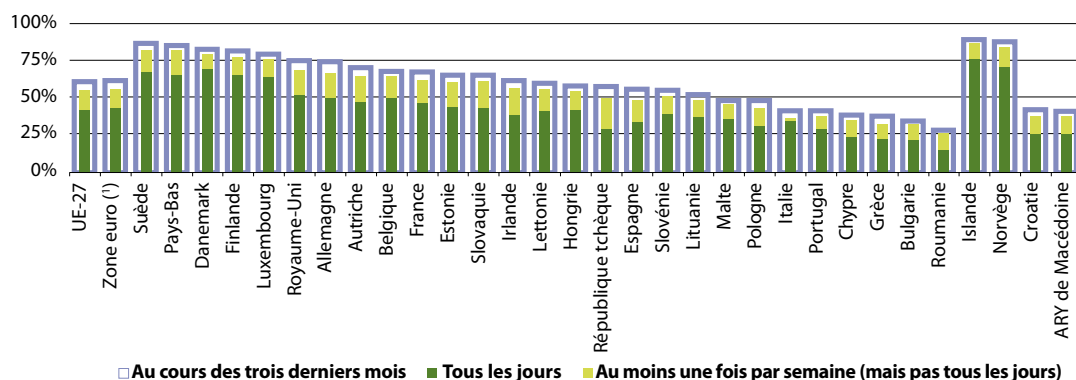
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans qui ont utilisé l'internet au cours des trois mois précédents)

	Domicile	Lieu de travail (autre que le domicile)	Établissement scolaire	Domicile d'un voisin, d'un ami ou d'un membre de la famille	Autres lieux
UE-27	86	42	13	22	12
Zone euro (*)	86	43	11	23	13
Belgique	92	34	11	8	5
Bulgarie	81	33	12	4	10
République tchèque	83	39	17	13	5
Danemark	95	53	13	14	10
Allemagne	91	41	9	20	11
Estonie	87	39	13	11	5
Irlande	83	39	11	4	5
Grèce	70	43	11	13	22
Espagne	78	44	12	25	20
France	86	39	9	36	12
Italie	79	46	13	21	18
Chypre	77	49	12	18	14
Lettonie	82	37	17	24	15
Lituanie	86	38	20	19	10
Luxembourg	94	44	10	14	15
Hongrie	81	36	20	23	10
Malte	93	36	8	12	4
Pays-Bas	97	51	13	19	6
Autriche	80	51	10	12	10
Pologne	82	30	18	19	7
Portugal	80	41	20	31	17
Roumanie	77	31	20	9	4
Slovénie	86	51	16	29	18
Slovaquie	74	51	18	23	12
Finlande	91	54	20	36	22
Suède	94	54	14	21	15
Royaume-Uni	90	45	14	20	11
Croatie	80	40	17	15	5
ARY de Macédoine	62	21	18	17	36
Islande	96	60	28	44	28
Norvège	95	60	16	22	17

(*) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat (isoc_pibi_pai)

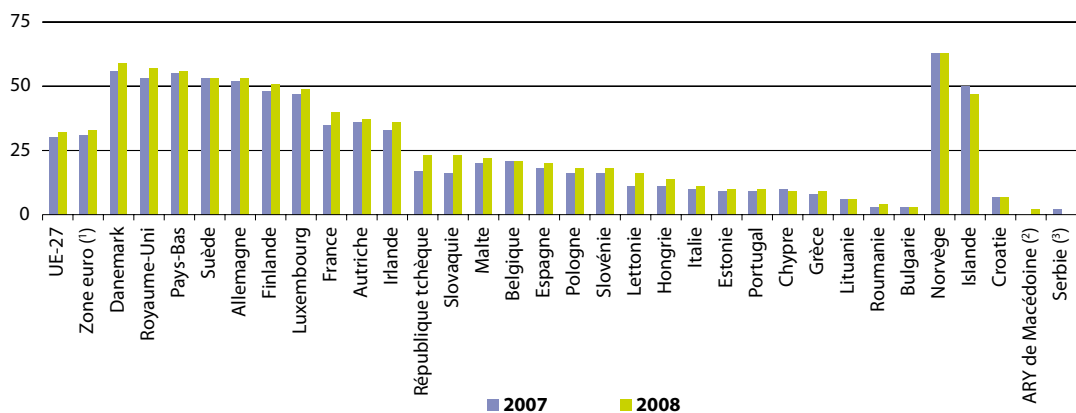
Graphique 7.25: Fréquence d'utilisation d'internet, 2008
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



(1) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat ([isoc_ci_ifp_iu](#) et [isoc_ci_ifp_fu](#))

Graphique 7.26: Personnes ayant commandé par l'internet des biens ou des services pour leur usage personnel au cours des douze derniers mois
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



(1) ZE-13 en 2007; ZE-15 en 2008.

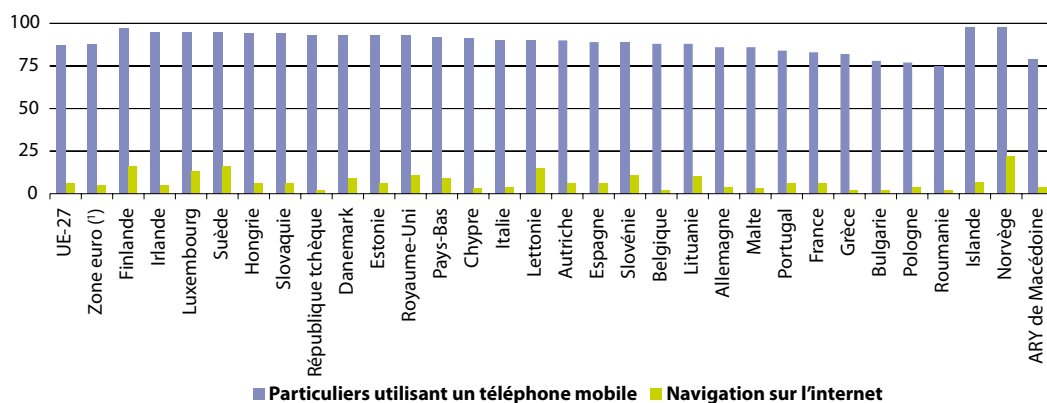
(2) 2007, non disponible.

(2) 2008, non disponible.

Source: Eurostat ([isoc_ec_ibuy](#))



Graphique 7.27: Utilisation du téléphone mobile pour navigation sur internet, 2008
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



(¹) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat ([isoc_cias_mph](#))

Tableau 7.18: Utilisation d'internet pour l'obtention et le partage de contenus audiovisuels, 2008
(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

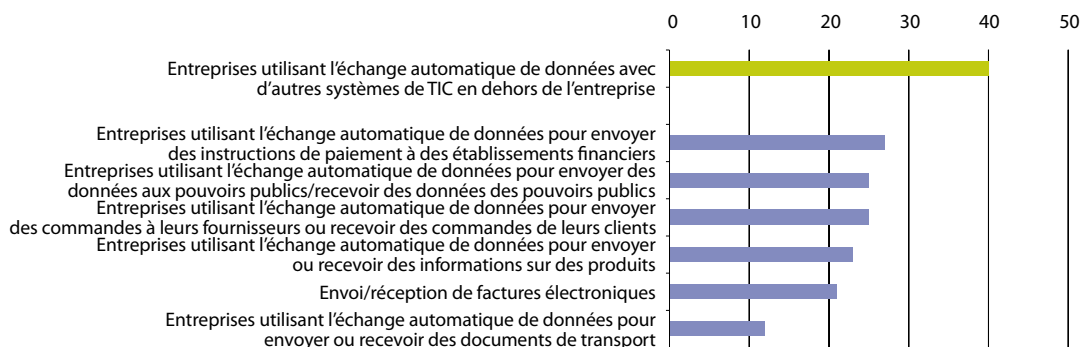
	Utilisation de l'internet pour l'obtention et le partage de contenus audiovisuels			Activités de loisir liées à l'obtention et au partage de contenus audiovisuels		
	Total	Hommes	Femmes	Télécharger/écouter/regarder de la musique et/ou des films	Télécharger des jeux vidéo ou leurs mises à jour	Publier un contenu créé par soi-même sur un site internet en vue de le partager
UE-27	38	43	32	28	9	11
Zone euro ⁽¹⁾	38	44	32	28	10	11
Belgique	31	34	27	23	6	5
Bulgarie	24	27	22	21	6	3
République tchèque	26	32	20	19	5	2
Danemark	57	63	51	36	11	14
Allemagne	43	53	33	29	18	14
Estonie	36	42	31	25	11	21
Irlande	27	30	23	19	5	8
Grèce	24	29	19	19	6	4
Espagne	40	45	35	31	7	8
France	48	51	45	38	6	17
Italie	21	26	16	15	4	7
Chypre	22	27	17	16	7	6
Lettonie	42	47	37	33	13	19
Lituanie	35	40	32	32	12	8
Luxembourg	57	67	47	42	9	15
Hongrie	37	40	34	30	13	17
Malte	35	38	32	29	12	5
Pays-Bas	61	68	54	46	15	19
Autriche	31	39	23	20	6	8
Pologne	31	35	28	21	7	7
Portugal	27	32	21	19	7	7
Roumanie	19	22	17	16	8	5
Slovénie	38	39	36	29	9	10
Slovaquie	38	45	32	28	11	4
Finlande	53	59	48	34	7	9
Suède	55	62	47	34	8	15
Royaume-Uni	46	52	39	34	10	19
Croatie	24	31	18	18	6	6
ARY de Macédoine	34	39	29	28	9	5
Islande	68	71	65	37	9	20
Norvège	63	72	55	42	14	12

(1) ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat ([isoc_cias_av](#))



Graphique 7.28: Échange automatique de données entre l'entreprise et des systèmes TIC situés en dehors de l'entreprise, par finalité d'utilisation, UE-27, janvier 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)



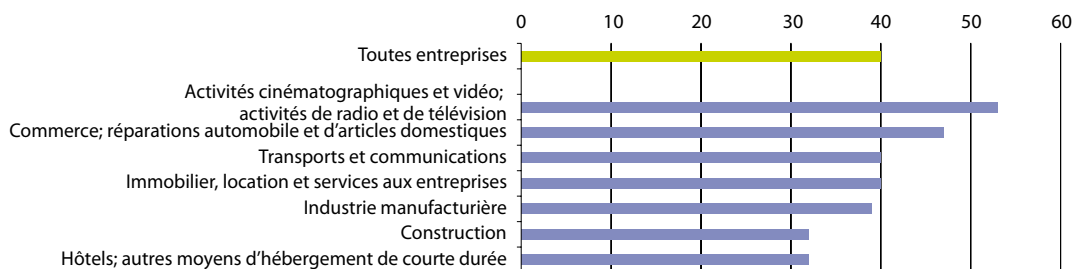
⁽¹⁾ L'échange automatique de données entre l'entreprise et des systèmes TIC situés en dehors de l'entreprise couvre:

- l'échange de messages (par exemple commandes, factures, transactions de paiement ou description de biens);
- les échanges via l'internet ou d'autres réseaux informatiques;
- les échanges dans un format convenu permettant un traitement automatique (par exemple XML, Edifact, etc.);
- les échanges non couverts par un message individuel saisi manuellement.

Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1.

Source: Eurostat (isoc_pibi_isc)

Graphique 7.29: Échange automatique de données entre l'entreprise et des systèmes TIC situés en dehors de l'entreprise, UE-27, janvier 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)



⁽¹⁾ L'échange automatique de données entre l'entreprise et des systèmes TIC situés en dehors de l'entreprise couvre:

- l'échange de messages (par exemple commandes, factures, transactions de paiement ou description de biens);
- les échanges via l'internet ou d'autres réseaux informatiques;
- les échanges dans un format convenu permettant un traitement automatique (par exemple XML, Edifact, etc.);
- les échanges non couverts par un message individuel saisi manuellement.

Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1.

Source: Eurostat (isoc_pibi_isc)

Tableau 7.19: Entreprises utilisant l'internet pour interagir avec les administrations publiques, 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)

	Entreprises utilisant l'administration en ligne	Obtention d'informations	Téléchargement de formulaires officiels	Envoi de formulaires complétés	Traitement électronique des procédures administratives	Marchés publics électroniques
UE-27	68	61	61	50	39	9
Zone euro ⁽²⁾	70	62	62	52	42	9
Belgique	69	:	:	49	47	7
Bulgarie	58	53	51	43	36	8
République tchèque	73	70	63	35	20	8
Danemark	90	86	85	65	45	8
Allemagne	56	47	48	45	30	10
Estonie	77	75	75	62	46	12
Irlande	91	84	85	68	63	26
Grèce	83	68	66	66	53	:
Espagne	64	59	60	45	40	5
France	73	67	66	67	68	13
Italie	82	74	71	42	41	9
Chypre	65	62	55	18	26	0
Lettonie	55	51	50	39	30	8
Lituanie	86	83	85	75	57	20
Luxembourg	90	82	87	41	28	7
Hongrie	60	56	58	50	25	9
Malte	74	73	68	46	37	7
Pays-Bas	85	77	79	75	16	6
Autriche	80	71	75	59	44	16
Pologne	68	56	58	60	20	6
Portugal	75	67	69	68	54	14
Roumanie	39	37	35	23	20	10
Slovénie	88	85	82	69	60	11
Slovaquie	88	82	81	51	54	7
Finlande	95	90	92	81	46	0
Suède	78	76	76	58	30	11
Royaume-Uni	64	60	57	51	43	9
Croatie	57	52	54	37	33	17
Islande	91	89	85	87	73	11
Norvège	76	70	70	63	40	16

⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1. L'année donnée se rapporte à l'année d'enquête. Les données sur l'administration en ligne se rapportent à l'année précédant l'enquête.

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat (tsir140 et tin00065)



Tableau 7.20: Entreprises ayant un site web ou une page d'accueil, par classe de taille, 2008 ⁽¹⁾
(en % des entreprises)

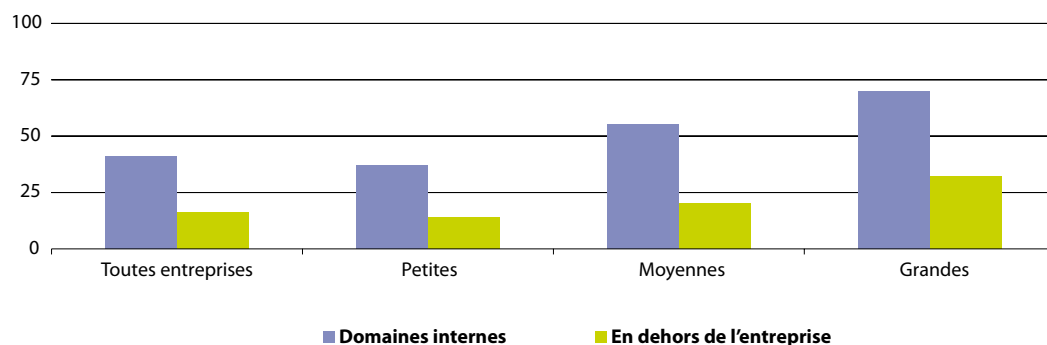
	Toutes entreprises	Petites	Moyennes	Grandes
UE-27	64	60	80	91
Zone euro ⁽²⁾	65	61	82	92
Belgique	76	72	89	95
Bulgarie	33	28	48	69
République tchèque	74	70	86	92
Danemark	87	85	94	96
Allemagne	77	73	89	94
Estonie	66	62	83	92
Irlande	65	60	83	95
Grèce	60	56	76	88
Espagne	54	51	72	89
France	54	50	71	85
Italie	58	55	81	91
Chypre	48	42	77	95
Lettonie	42	37	61	86
Lituanie	55	49	73	91
Luxembourg	64	60	77	94
Hongrie	48	44	65	77
Malte	57	53	72	87
Pays-Bas	85	83	94	96
Autriche	79	77	90	97
Pologne	57	50	77	88
Portugal	46	42	68	92
Roumanie	27	25	37	61
Slovénie	71	67	84	97
Slovaquie	73	72	78	84
Finlande	82	79	94	94
Suède	86	84	95	97
Royaume-Uni	76	71	91	98
Croatie	64	61	75	84
Islande	77	74	:	100
Norvège	73	70	87	90

⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1; petites entreprises: 10-49 personnes; moyennes entreprises: 50-249 personnes; grandes entreprises: 250 personnes ou plus.

⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

Source: Eurostat (isoc_pi_b3)

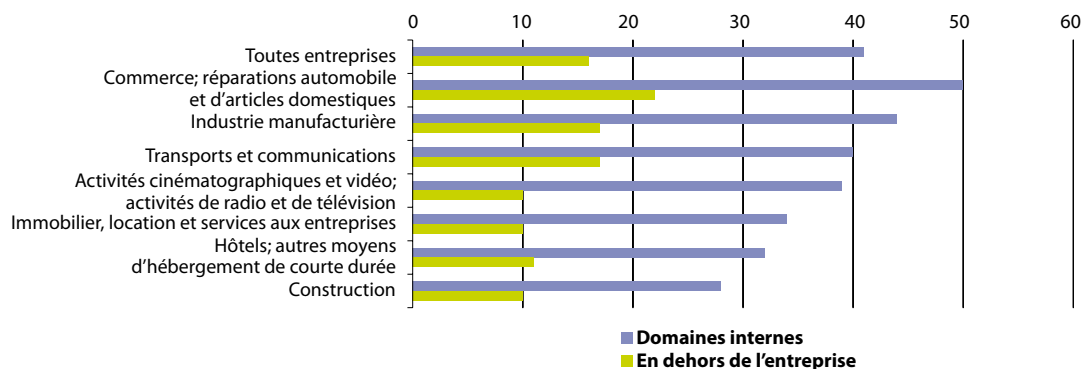
Graphique 7.30: Partage d'informations au sein de l'entreprise pour différentes fonctions et partage d'informations en dehors de l'entreprise sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, par classe de taille, UE-27, janvier 2008 (1)
(en % des entreprises)



(1) Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1; petites entreprises: 10-49 personnes; moyennes entreprises: 50-249 personnes; grandes entreprises: 250 personnes ou plus.

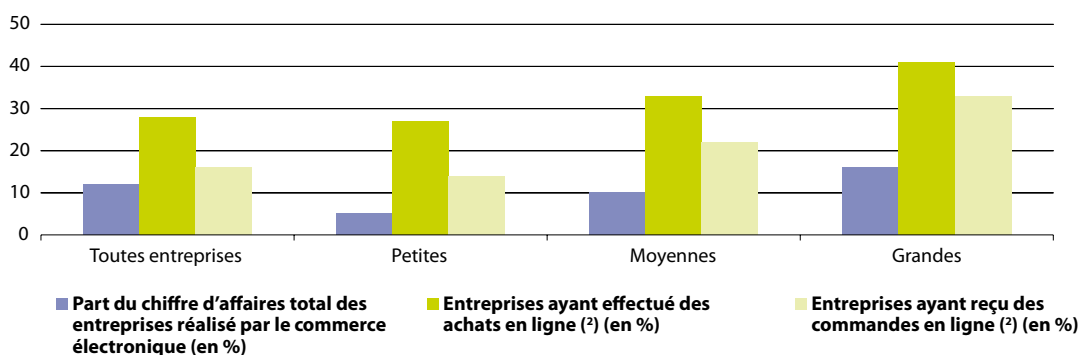
Source: Eurostat ([isoc_pibi_ibp](#) et [isoc_pibi_isc](#))

Graphique 7.31: Partage d'informations au sein de l'entreprise pour différentes fonctions et partage d'informations en dehors de l'entreprise sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, par activité économique, UE-27, janvier 2008 (1)
(en % des entreprises)



(1) Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1; les valeurs sont classées selon la moyenne au sein de l'entreprise/en dehors de l'entreprise.

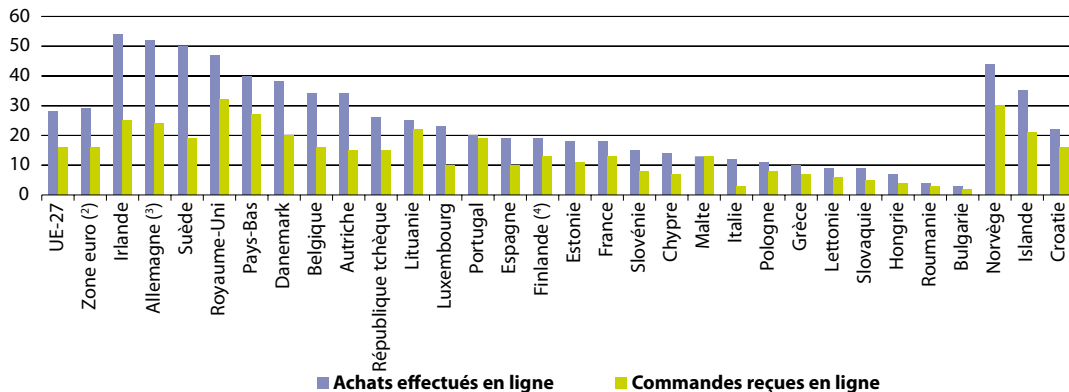
Source: Eurostat ([isoc_pibi_ibp](#) et [isoc_pibi_isc](#))


Graphique 7.32: Commerce électronique dans les entreprises, par classe de taille, UE-27, 2008 ⁽¹⁾


⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1; petites entreprises: 10-49 personnes; moyennes entreprises: 50-249 personnes; grandes entreprises: 250 personnes ou plus.

⁽²⁾ Uniquement entreprises ayant effectué des achats/reçu des commandes en ligne représentant au moins 1 % du total de leurs achats/de leur chiffre d'affaires.

Source: Eurostat (*isoc_ec_eval*, *isoc_ec_ebuy* et *isoc_ec_esel*)

Graphique 7.33: Entreprises ayant reçu des commandes/effectué des achats en ligne, 2008 ⁽¹⁾ (en % des entreprises)


⁽¹⁾ Entreprises employant 10 salariés ou plus; entreprises dont l'activité principale relève des sections D, F, G, I et K ou des groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2 de la NACE Rév. 1.1; sont incluses uniquement les entreprises ayant effectué des achats/reçu des commandes en ligne représentant au moins 1 % du total de leurs achats/de leur chiffre d'affaires.

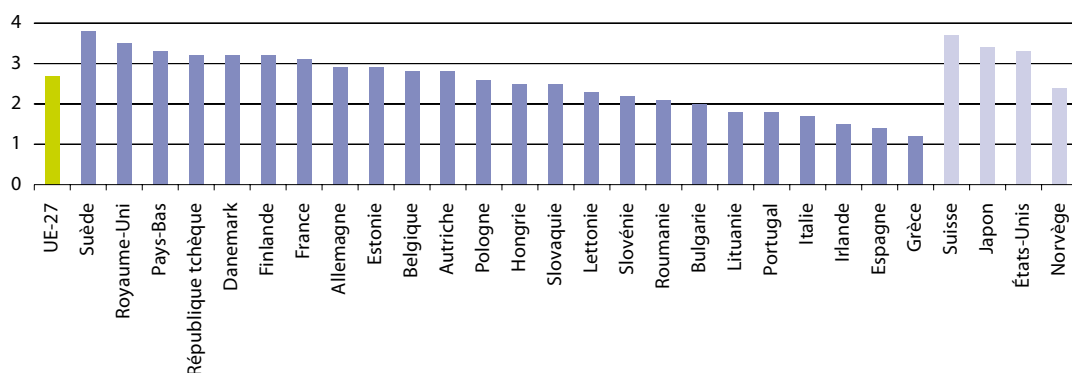
⁽²⁾ ZE-15 au lieu de ZE-16.

⁽³⁾ 2007.

⁽⁴⁾ Achats effectués en ligne, 2007.

Source: Eurostat (*isoc_ec_ebuy* et *tin00068*)

Graphique 7.34: Dépenses consacrées aux technologies de l'information, 2006 (¹)
(en % du PIB)



(¹) Chypre, Luxembourg et Malte, non disponible.

Source: Eurostat (tsiir090), Observatoire européen des technologies de l'information (EITO).

7.6. Les télécommunications

Introduction

Les réseaux et les services de télécommunications constituent la clé de voûte de la société de l'information naissante en Europe. Aussi bien les particuliers et les entreprises que les organismes publics ont pris l'habitude de bénéficier de réseaux et de services fiables et pratiques.

Historiquement, le secteur européen des télécommunications se caractérise par un service public dominé par des opérateurs monopolistiques et souvent géré conjointement avec les services postaux. Les premières tendances à la libéralisation sont nées dans la première moitié des années 80 et ont concerné, dans un premier temps, les services à valeur ajoutée ou les entreprises, les services de base demeurant aux mains des opérateurs monopolistiques. En 1998, les télécommunications étaient, en principe, entièrement

libéralisées dans l'ensemble des États membres. La libéralisation des marchés des télécommunications a entraîné des baisses de prix considérables. Ces baisses résultent, en partie, de l'arrivée de la concurrence dans un certain nombre de marchés précédemment contrôlés par des opérateurs historiques, mais également d'évolutions technologiques qui ont accru les capacités et permis de communiquer non seulement par la voix, mais aussi via l'internet. Le marché reste néanmoins réglementé et soumis à une supervision de la Commission européenne afin de veiller à ce que les consommateurs en bénéficient. Une régulation est maintenue afin d'encadrer la puissance de marché substantielle des anciens monopoles, de garantir le service universel et de protéger les consommateurs, en particulier les catégories sociales qui, autrement, seraient menacées d'exclusion.



Le 30 juin 2007, un nouveau règlement concernant l'itinérance est entré en vigueur: il prévoit que les personnes voyageant au sein de l'UE puissent effectuer des appels téléphoniques transfrontaliers à des prix plus abordables et transparents. Le «règlement concernant l'itinérance»⁽⁸⁾ a mis en place un barème de prix maximaux pour les appels téléphoniques passés et reçus à l'étranger («eurotarif»), qui s'applique à l'ensemble des consommateurs, excepté s'ils souscrivent un forfait spécial proposé par un opérateur. La Commission et les autorités nationales de réglementation ont observé étroitement l'évolution des prix des messages textuels et des services de données. À la lumière de cette observation, une étude a été menée, qui a abouti à la conclusion que la concurrence n'avait pas incité les opérateurs de téléphonie mobile à baisser volontairement les surcoûts considérables liés à l'itinérance pour les messages textuels. En conséquence, la Commission a proposé le 23 septembre 2008:

- de réduire les prix des messages textuels envoyés par un utilisateur en déplacement dans un autre État membre de l'UE;
- de faire en sorte que les consommateurs soient informés en permanence des coûts applicables aux services de données en itinérance;
- d'instaurer à partir du 1^{er} juillet 2009 un eurotarif SMS de façon à ce que l'envoi d'un SMS depuis l'étranger ne coûte pas plus de 11 cents (hors TVA), la réception d'un SMS dans un autre pays européen restant gratuite;
- d'améliorer la transparence en envoyant aux utilisateurs se déplaçant dans un autre État membre, à leur arrivée, un message automatique les informant des coûts applicables aux services de données

en itinérance, et que, à partir du 1^{er} juillet 2010, les opérateurs donnent la possibilité aux utilisateurs de décider au préalable de la somme qu'ils acceptent de dépenser avant qu'un service de données en itinérance ne soit «coupé»;

- de plafonner à 1 euro par mégaoctet les frais d'itinérance de données en gros afin qu'ils soient plus prévisibles pour les opérateurs;
- de réduire davantage le coût de l'eurotarif pour les appels vocaux, en abaissant le prix d'un appel passé de 43 à 40 cents le 1^{er} juillet 2009, puis à 37 cents et 34 cents les années suivantes, et le prix d'un appel reçu de 19 à 16 cents le 1^{er} juillet 2009, puis à 13 cents et 10 cents.

Définitions et disponibilité des données

La collecte des données Eurostat dans le cadre des **statistiques des télécommunications** s'effectue au moyen d'un questionnaire prédéfini (Télécom), envoyé chaque année aux instituts nationaux de statistique. Ces instituts recueillent les informations auprès des autorités de régulation concernées et renvoient les questionnaires remplis à Eurostat.

Les **lignes téléphoniques principales** sont la méthode traditionnelle de connexion aux réseaux de communication. Généralement utilisées pour la téléphonie vocale, elles peuvent également servir pour la connexion à l'internet via un modem ou un accès distant. Le développement rapide des moyens plus puissants d'accès à l'internet (haut débit) et les communications mobiles ont quelque peu réduit le marché des réseaux traditionnels de télécommunications fixes.

⁽⁸⁾ Règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et modifiant la directive 2002/21/CE; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJL:2007:171:0032:0040:FR:PDF>.

Les indicateurs présentés en termes de parts de marché concernent les télécommunications fixes et la téléphonie mobile. La **part de marché de l'opérateur historique** dans la **téléphonie fixe** désigne la part de l'entreprise active sur le marché avant la libéralisation et est calculée d'après les ventes au détail. Les indicateurs relatifs au **marché de la téléphonie mobile** font référence au nombre d'abonnements aux systèmes publics de télécommunications mobiles, comprenant également les cartes prépayées actives. Il convient de noter qu'un nombre croissant de personnes disposent de plusieurs abonnements aux services de téléphonie mobile (par exemple pour des usages privé et professionnel ou pour un usage dans différents pays). Les **SMS** sont des services de messages courts, habituellement envoyés d'un téléphone portable à l'autre, mais aussi à partir de dispositifs permettant d'envoyer des SMS et à partir de services en ligne.

Les données relatives aux **dépenses de télécommunications** concernent le matériel, l'équipement, les logiciels et les autres services. Les données ne sont pas collectées par Eurostat. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.eito.com/>.

Les **prix des télécommunications** reposent sur le prix (TVA incluse) en euros d'un appel d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, un jour de la semaine, au mois d'août, sur la base de tarifs normaux. Trois marchés sont présentés: les **appels locaux** (3 km), **nationaux longue distance** (200 km) et **internationaux** (vers les États-Unis). Les données ne sont pas collectées par Eurostat. De plus amples informations métho-

dologiques sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.teligen.com/>.

Conclusions principales

Les dépenses consacrées aux télécommunications représentaient 3% du PIB de l'UE-27 en 2006, contre 2,1% aux États-Unis et 4,2% au Japon. Les niveaux de dépenses relatifs les plus élevés étaient généralement observés dans les États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004 (Chypre et Malte non disponibles), en particulier dans les pays Baltes, en Bulgarie et en Roumanie.

Bien que les dépenses globales de téléphonie aient augmenté, les anciens opérateurs monopolistiques ont généralement vu leur part diminuer en raison de la réduction de la part des communications vocales passées depuis une ligne fixe dans le marché total des télécommunications. La croissance s'est alors concentrée sur les secteurs associés aux opérateurs mobiles et aux autres fournisseurs de services de données. En 2005, dans l'UE-25, les opérateurs historiques des marchés de télécommunications fixes accaparaient 72% des appels locaux, 66% des appels nationaux et 56% des appels internationaux. Leur part sur le marché des télécommunications mobiles était, en revanche, relativement faible, à 39% en 2006.

En 2006, le nombre moyen d'abonnements aux services de téléphonie mobile pour 100 habitants s'élevait à 106 dans les pays de l'UE-27 et dépassait le taux de parité (100) dans 17 États membres, où il y avait donc plus d'abonnements que d'habitants.

Le chiffre d'affaires total en valeur est basé sur les ventes de tous les services de télécommunications, y compris la location de lignes, les services de réseaux fixes, les services de télécommunications mobiles, les services

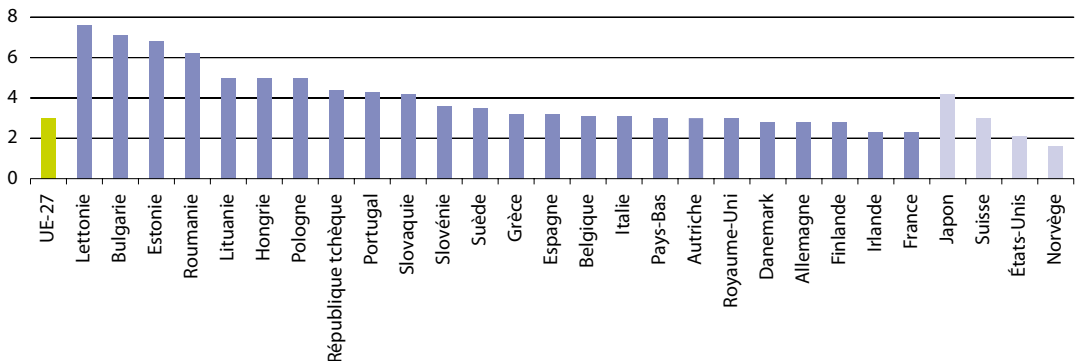
d'interconnexion et la fourniture de services internet. Dans la majorité des États membres (pour lesquels les données sont disponibles), le chiffre d'affaires lié aux services de téléphonie mobile dépassait celui des services de téléphonie fixe en 2006.

Le prix des télécommunications a reculé entre 2004 et 2006 dans de nombreux États membres. Les réductions des prix étaient plus marquées pour les appels nationaux longue distance et internationaux (définis ici comme des appels vers les États-Unis). En effet, le prix d'un appel national longue distance dans l'UE-25 a diminué en moyenne de près de 20 % entre 2004 et 2006, contre

près de 16 % pour le prix d'un appel international. À titre de comparaison, le prix des appels locaux a connu une très légère baisse de moins de 3 %.

Les prix des appels locaux, des appels nationaux longue distance ou des appels internationaux variaient considérablement entre les États membres en 2006. Les prix les plus élevés ont été enregistrés en Slovaquie pour les appels locaux et nationaux longue distance et en Lettonie pour les appels internationaux. Les prix les plus bas ont été relevés en Espagne pour les appels locaux, à Chypre pour les appels nationaux longue distance et en Allemagne pour les appels vers les États-Unis.

Graphique 7.35: Dépenses relatives aux communications, 2006 ⁽¹⁾
(en % du PIB)



⁽¹⁾ Chypre, Luxembourg et Malte, non disponible.

Source: Eurostat (tsiir090), Observatoire européen des technologies de l'information.

Tableau 7.21: Part de marché de l'opérateur historique et du principal opérateur sur le marché des télécommunications
(en % du marché total)

	Télécommunications fixes, 2005			Principal opérateur sur le marché des télécommunications mobiles, 2006 ⁽³⁾
	Appels locaux ⁽¹⁾	Appels nationaux longue distance ⁽²⁾	Appels internationaux ⁽²⁾	
UE-25	72	66	56	39
Belgique	68	68	58	45
Bulgarie	:	:	:	:
République tchèque	76	63	65	41
Danemark	:	:	:	32
Allemagne	56	57	39	37
Estonie	:	:	:	46
Irlande	83	63	62	47
Grèce	78	73	74	41
Espagne	78	75	62	46
France	80	68	67	46
Italie	71	73	47	41
Chypre	:	:	86	90
Lettonie	97	98	72	35
Lituanie	97	88	76	36
Luxembourg	:	:	:	51
Hongrie	92	90	87	45
Malte	99	99	98	52
Pays-Bas	75	75	45	48
Autriche	53	59	50	39
Pologne	85	70	71	34
Portugal	:	78	80	46
Roumanie	:	:	:	:
Slovénie	100	100	83	71
Slovaquie	99	100	88	56
Finlande	95	45	41	45
Suède	:	:	:	43
Royaume-Uni	60	52	53	26
Norvège	:	73	61	57

⁽¹⁾ Autriche et Finlande, 2004.

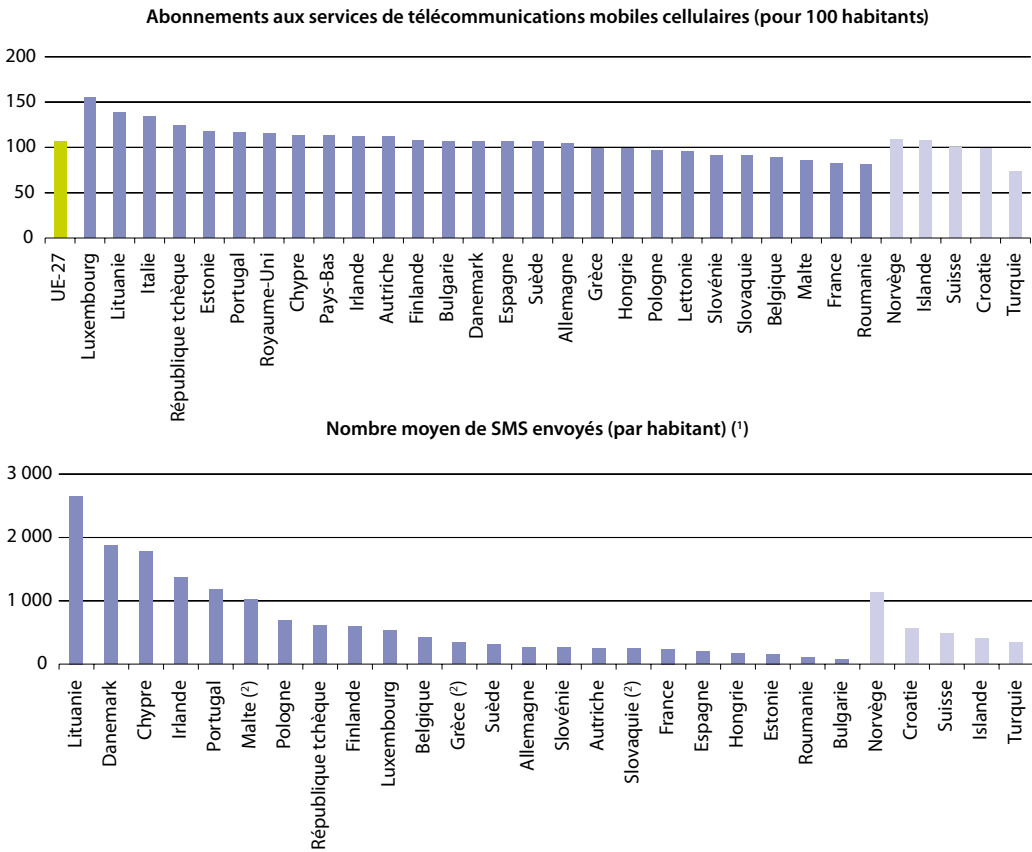
⁽²⁾ Finlande, 2004.

⁽³⁾ Norvège, 2005.

Source: Eurostat ([tsier070](#) et [tsier080](#)), autorités de régulation nationales.



Graphique 7.36: Abonnements aux services de télécommunications mobiles et utilisation des SMS, 2006



(1) Données relatives aux SMS en Italie, en Lettonie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, non disponible.

(2) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat ([tin00060](#), [isoc_tc_sms](#) et [tps00001](#))

Tableau 7.22: Chiffre d'affaires des services de télécommunications, 2006 ⁽¹⁾
(en Mio EUR)

	Chiffre d'affaires total	dont:		
		Services de téléphonie fixe	Services de téléphonie mobile cellulaire	Services des fournisseurs d'accès à l'internet
Belgique	9 721	863	4 226	:
Bulgarie	1 754	399	920	73
République tchèque	4 304	1 503	2 458	287
Danemark ⁽²⁾	5 433	1 314	1 949	214
Allemagne ⁽³⁾	66 200	21 900	23 100	3 400
Estonie ⁽⁴⁾	557	165	400	:
Irlande	4 284	2 180	1 924	:
Grèce ⁽⁵⁾	8 034	3 284	4 305	123
Espagne	42 006	7 734	13 402	2 786
France	47 448	11 420	16 771	3 739
Italie	:	:	:	:
Chypre	303	111	158	34
Lettonie	:	:	:	:
Lituanie	781	123	359	77
Luxembourg ⁽⁴⁾	593	238	248	29
Hongrie	4 792	768	1 461	323
Malte ⁽⁵⁾	175	57	79	8
Pays-Bas	14 241	4 678	7 243	:
Autriche	4 719	1 401	2 708	520
Pologne	:	:	:	:
Portugal ⁽⁵⁾	7 781	1 601	2 112	255
Roumanie ⁽⁶⁾	4 307	848	1 510	228
Slovénie	1 049	205	406	127
Slovaquie ⁽⁵⁾	1 492	307	898	64
Finlande	4 511	573	2 260	:
Suède	8 659	2 108	1 820	861
Royaume-Uni	:	:	:	:
Croatie	1 945	699	1 089	96
Turquie	9 167	3 925	5 165	597
Islande ⁽⁵⁾	374	102	160	23
Norvège	3 862	1 090	1 782	653
Suisse ⁽⁵⁾	10 363	2 951	3 009	113

(1) Possibilité de double comptage dans la ventilation du chiffre d'affaires total.

(2) Services de téléphonie mobile cellulaire et services des fournisseurs d'accès à l'internet, 2005.

(3) Services des fournisseurs d'accès à l'internet, 2005.

(4) Chiffre d'affaires total, 2005.

(5) 2005.

(6) Services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile cellulaire et des fournisseurs d'accès à l'internet, 2005.

Source: Eurostat ([isoc_tc_tur](#))



Tableau 7.23: Prix des télécommunications fixes ⁽¹⁾
(en euros pour un appel de 10 minutes)

	Appel local			Appel longue distance national			Appel international vers les États-Unis		
	2001	2005	2006	2001	2005	2006	2001	2005	2006
UE-25	0,39	0,35	0,36	1,17	0,76	0,74	:	2,11	1,79
Belgique	0,54	0,57	0,57	0,54	0,57	0,57	1,84	1,98	1,98
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	0,40	0,56	0,56	2,44	1,13	0,56	:	2,02	2,02
Danemark	0,41	0,37	0,37	0,41	0,37	0,37	2,71	2,38	2,38
Allemagne	0,43	0,39	0,39	1,23	0,49	0,49	1,23	1,23	0,46
Estonie	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	:	2,10	2,13
Irlande	0,51	0,49	0,49	0,94	0,82	0,82	1,91	1,91	1,91
Grèce	0,36	0,31	0,31	0,98	0,74	0,74	2,91	2,93	3,49
Espagne	0,28	0,28	0,19	1,60	0,84	0,85	4,25	1,53	1,53
France	0,39	0,33	0,36	0,96	0,83	0,89	2,97	2,27	2,32
Italie	0,25	0,22	0,22	1,44	1,15	1,15	2,79	2,12	2,12
Chypre	0,16	0,22	0,22	0,40	0,22	0,22	3,82	0,66	0,66
Lettonie	0,36	0,36	0,36	1,03	1,03	1,03	5,92	5,94	5,94
Lituanie	0,35	0,39	0,39	1,20	0,79	0,79	11,96	4,07	4,07
Luxembourg	0,31	0,31	0,31	-	-	-	1,44	1,37	1,37
Hongrie	0,35	0,41	0,40	1,23	1,09	1,04	4,29	2,97	2,88
Malte	:	0,25	0,25	-	-	-	:	1,77	1,64
Pays-Bas	0,32	0,33	0,33	0,48	0,49	0,49	0,78	0,85	0,85
Autriche	0,69	0,49	0,49	0,77	0,59	0,59	4,32	1,90	1,90
Pologne	0,35	0,30	0,50	1,22	1,22	1,00	10,58	3,74	1,23
Portugal	0,30	0,37	0,37	1,13	0,65	0,65	2,89	3,11	3,11
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	0,17	0,26	0,26	0,17	0,26	0,26	2,98	1,40	1,40
Slovaquie	0,42	0,60	0,60	1,17	1,23	1,29	8,92	3,02	1,23
Finlande	0,23	0,24	0,24	0,88	0,94	0,94	4,80	4,90	4,90
Suède	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	1,10	1,06	1,18
Royaume-Uni	0,59	0,44	0,44	1,17	0,44	0,44	3,50	2,08	2,23
Norvège	0,33	0,34	:	0,34	0,34	:	1,18	0,77	:
Japon	0,29	0,25	0,25	1,02	1,02	1,02	4,39	4,39	4,34
États-Unis	0,09	0,07	0,07	0,43	1,03	1,03	-	-	-

(¹) L'indicateur donne le prix en euros d'un appel local (3 km), d'un appel longue distance national et d'un appel international vers les États-Unis d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, en semaine (TVA incluse); les prix se rapportent aux mois d'août 2001, d'août 2005 et de septembre 2006; prix normaux sans tarifs spéciaux.

Source: Eurostat (tsier030), Teligen.